

4011624

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/05/2019
Retour Préfecture : 28/05/2019



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 14 mars 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 14 mars 2019

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.	5
32.3 - VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE MOYENS DANS L'ÉDUCATION.....	8
4 - FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE ANDRE BERNARD ET FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL.	17
5 - SCHEMA LOCAL PETITE ENFANCE 2018 - 2020.	19
6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	39
7 - EXERCICE DE LA COMPETENCE SPORTIVE PAR AMIENS METROPOLE. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DECLARES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. PRECISION DE L'EMPRISE DU STADE DE LA LICORNE.	40
8 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2019. 1ERE REPARTITION. CONVENTIONS.....	40
9 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2019.	44
10 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES ÂGEES. ANNEE 2019. 1ERE REPARTITION.	46
11 - ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE. SUBVENTIONS 2019.	47
12 - CENTRES SOCIAUX. ALCO, LES FRANCAS ELBEUF LESCOUVE, CSC ÉTOUVIE ET CAPS. SUBVENTIONS 2019. CONVENTIONS.....	48
13 - CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE. CREATION.....	50
14 - OPH D'AMIENS METROPOLE. RENEGOCIATION ET REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	53
15 - HOTEL PARTICULIER SIS 6 BOULEVARD CARNOT. CESSION.....	53
16 - 2 RUE ALBERT ROZE. APPARTEMENTS 52 ET 55. CESSION.	58
17 - 23 RUE VASCOSAN. CAVES. CESSION.....	58
18 - PLACE VOGEL. SNC AMIENS CAMPUS (SOCIETE KALIX). AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTES INDIVIDUELS D'URBANISME.	58
19 - UDAUS 80. PLAN LOGEMENT D'ABORD. CONVENTION.	59
20 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ACCUEIL ADOLESCENTS. CONVENTION PLURIANNUELLE 2018- 2021.....	59
21 - ENFANTS SCOLARISES HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE. FORFAIT COMMUNAL. 2018- 2019.....	60
22 - RELOCALISATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS CHAPEAU DE VIOLETTES ET CALINE. REHABILITATION DES LOCAUX AU BORD DE L'EAU. SUBVENTIONS ET PRET PAR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTIONS.....	60
23 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS 2019. CONVENTIONS.	61
24 - CRECHE LES PETITS LOUPS. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.	61
25 - PROJETS 2019 DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	62

26 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.	
CONVENTIONS.	62
27 - CAISSE DES ÉCOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE ÉDUCATIVE. SUBVENTION 2019. CONVENTION.	62
28 - RENCONTRES RESTAURATIVES. PARTENARIAT 2019. CONVENTION.....	63
29 - ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION 2019. CONVENTION.....	63
30 - ASSOCIATION ROBIN DES ROUTES. SUBVENTION 2019.....	64
31 - ASSOCIATION AGENA. DISPOSITIF TELEPHONE GRAVE DANGER. SUBVENTION 2019. CONVENTION.	65
32 - QUESTIONS ORALES / VŒUX.	67
32-1 - VŒU RELATIF AU GRAND DEBAT NATIONAL.....	67
32-2 - VŒU RELATIF A L'ENGAGEMENT DE LA VILLE D'AMIENS CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL : L'AUTORITARISME, LE RACISME ET LE SEXISME	72

La séance est ouverte à 18 H 16.

MME FOURE : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place.

Alors, puisque Monsieur LESSARD m'autorise à commencer le conseil municipal alors qu'il n'est pas muni d'un ordinateur, mais que ça ne va pas tarder, je déclare la séance ouverte.

Une fois n'est pas coutume : pour commencer, je voudrais faire une petite rubrique carnet rose. Donc, je voudrais vous dire que nous sommes très heureux d'accueillir ici, pour la première fois depuis leur accouchement, la maman d'Arsène – ça, c'est chez Margaux DELÉTRÉ – et la maman d'Albéric, chez Anne-Sophie BRUNEL. Avoir deux adjointes qui ont un enfant pendant le mandat, c'est quand même peu banal. Je pense que ça n'est jamais arrivé dans cette ville. Je pense pouvoir le dire. Et en plus, qu'elles aient accouché à quelques jours de distance, moins de huit jours, je crois, de distance toutes les deux ; six jours de distance exactement. Donc évidemment, je leur présente, en votre nom à tous, tous nos vœux de bonheur à eux et à leur famille évidemment et donc, on est très heureux. Je suis particulièrement heureuse en tout cas de les accueillir toutes les deux et de souhaiter longue vie et heureuse vie à leurs enfants.

Pour revenir à des sujets plus classiques au sein du conseil municipal, je vous invite aussi à ne pas quitter cet hôtel de ville sans avoir été regardé l'exposition « Mets ton casque » qui se trouve au pied de l'escalier voisin. C'est une superbe exposition qui est réalisée par nos services et les associations locales. Peut-être Clément STENGEL en dira-t-il un mot tout à l'heure, lorsqu'il aura la parole sur des délibérations ? Mais je voulais souligner cette exposition et notamment le talent qui a fait que soit présentée une moto faite uniquement de pièces de récupération diverses et variées. Enfin vous le verrez vous-mêmes et je suis sûre que vous serez, comme moi, séduits par cette belle exposition.

Tout arrive, y compris un ordinateur pour Monsieur LESSARD.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
M. Vladimir MENDÈS-BORGÈS	donne pouvoir à	Mme Catherine GARDEZ
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Caroline GUÉROULT
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	
M. Renaud DESCHAMPS	excusé	

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Monsieur MONTIGNY est-il là ? Oui. Vous acceptez d'être secrétaire ? Et Paul-Éric DÉCLE également ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Vous avez dû remarquer que le procès-verbal de notre séance de janvier dernier ne figure pas à l'ordre du jour. L'appel d'offres concernant la rédaction des PV est en cours. Nous devrions donc disposer des comptes rendus lors de notre prochaine séance ou, au pire, à celle de mai, mais je sais que le service met tout en œuvre pour que nous l'ayons le plus rapidement possible et je les remercie de cette diligence, comme je les remercie du travail de qualité qu'ils font toujours à notre service dans cette enceinte.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 25 avril 2019 à 18 heures, bien sûr dans cette salle.

Je précise que j'ai reçu trois vœux. Je propose que celui déposé par le groupe des Écolos d'Amiens, les Communistes et les Socialistes soit étudié tout de suite après la communication que va nous faire Mathilde ROY puisque ce vœu porte sur la carte scolaire. Les deux autres vœux seront abordés classiquement en fin de séance, comme il est d'usage.

Sans plus attendre, je passe donc la parole à Mathilde ROY qui va nous présenter un point sur la carte scolaire et j'en profite pour lui souhaiter une bonne fête.

MME ROY : Merci, Madame le Maire. Bonjour, chers collègues que je n'ai pas eu l'occasion de saluer. Donc en effet, en ce jour du 14 mars 2019, j'ai donc la chance, l'honneur et l'avantage de vous présenter la carte scolaire de la rentrée à venir. Il y a un diaporama normalement qui est le support de ma présentation.

MME FOURE : Il est difficile que notre agent... Pardon ? Non, non, mais notre agent peut difficilement se découper en morceaux pour à la fois installer l'ordinateur de Monsieur LESSARD et en même temps passer le diaporama. Merci à Madame CABURET de...

MME ROY : Merci Carole. Je peux peut-être juste commencer...

MME FOURE : Oui.

MME ROY : ... sur des généralités, puis, si vous le voulez, nous reviendrons, s'il y a des questions, sur le début de cette intervention.

Donc, tout d'abord, quelques chiffres sur ce que nous pouvons d'ores et déjà connaître.

Donc, sur l'année scolaire qui est en cours, qui va se terminer au mois de juin, nous avons actuellement 81 écoles dans la ville. Rappelons-nous qu'en début de mandat, nous en avions 86.

Nous avons aujourd'hui 512 classes, parmi lesquelles 181 en maternelle, 310 en élémentaire et 21 en ULIS.

Nous avons, au 5 octobre 2018, 10 266 élèves qui sont scolarisés dans nos écoles, à savoir 4 121 en maternelle et 5 931 en élémentaire et 214 en ULIS.

79 % des élèves sont scolarisés dans leur périmètre d'origine, ce qui est plutôt pas mal puisque, comme vous le savez, le régime dérogatoire porte bien son nom, c'est-à-dire que ce n'est que dans des cas précis.

60 % des élèves sont situés en territoire d'éducation prioritaire, c'est un constat qu'on a déjà fait ensemble, et ce, que ce soit en REP ou REP +, et 58 % des élèves amiénois y sont scolarisés.

21,4 % des enfants de 2 ans sont scolarisés et ce taux atteint 36,3 % dans les écoles en REP+, et c'est bien une des priorités de la scolarisation à 2 ans, à savoir de permettre à des enfants, selon leur milieu d'origine, de pouvoir être scolarisés dès le plus jeune âge.

Donc, quelles sont les mesures pour la carte scolaire 2019/2020 ? Sachant qu'il y a eu encore un CDEN, donc un conseil départemental, ce lundi. Donc, vous voyez que c'est un dossier qui est encore d'actualité.

Donc, il y a d'actées – ce sera un des points qui suivront – la fusion des écoles maternelle et élémentaire André Bernard et la fusion des écoles maternelle et élémentaire Louise Michel, sachant que nous avons déjà eu un avis favorable des conseils d'école respectifs de ces établissements.

Nous avons également le transfert de la classe ULIS de l'école élémentaire Schweitzer A vers l'école élémentaire Schweitzer B.

Et toutes les classes de CP et CE1 seront dédoublées en REP et en REP + à la rentrée prochaine, ce qui correspondra à 116 classes en tout. Ce qui veut dire qu'en terminant là-dessus, nous aurons, sur toute la ville, tous les CP et tous les CE1 de REP et de REP + qui auront été dédoublés et je tiens à le souligner parce que malheureusement, selon les contextes des collectivités, ça n'a pas toujours été possible partout de dédoubler l'ensemble des CP et des CE1 en REP et en REP +. Nous allons pouvoir le faire pour la rentrée prochaine.

Alors maintenant, par rapport aux mesures un peu plus classiques et qui sont souvent attendues, tant d'ouvertures que de fermetures, nous avons 10 ouvertures de classes qui sont prévues :

- Une ouverture de classe à l'école primaire Georges Brassens ;
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Voltaire. C'était déjà une mesure provisoire qui avait été prise le lendemain du jour de la rentrée en septembre 2018, donc là on voit qu'il y a la confirmation, voire la pérennisation de cette ouverture ;
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Schweitzer A ;
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint-Germain ;
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Jules Verne ;
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint-Maurice B ;
- Une ouverture de classe à l'école primaire Petit Saint-Jean ;
- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint-Roch B ;

- Une ouverture de classe à l'école élémentaire Réaumur ;
- Et une ouverture de classe à l'école élémentaire Edmond Rostand.

Donc vous voyez : c'est quand même assez significatif d'avoir 10 ouvertures.

Les fermetures, alors bien sûr que nous en avons : nous en avons 5, sachant qu'à l'origine 6 avaient été envisagées et qu'il y en a une qui a été levée, j'y reviendrai, lundi. Donc, ces fermetures sont les suivantes :

- Une fermeture de classe à l'école primaire Bords de Somme ;
- Une fermeture de classe à l'école maternelle La Paix ;
- Deux fermetures de classes à l'école élémentaire Le Pigeonnier et la création d'un poste UPE2A, dont la consolidation de la transformation d'une classe type en UPE2A effectuée fin 2018 ;
- Et une fermeture de classe à l'école élémentaire Saint-Roch A.

Et à l'origine, était également prévue une fermeture de classe à l'école Faubourg de Hem qui a été levée lundi et qui du coup n'est plus d'actualité. Donc, la carte scolaire se trouve ainsi modifiée.

L'inspecteur d'académie aurait déclaré lundi qu'il y avait de fortes chances pour que la rentrée 2019 se fasse dans l'épure de ce qui a été acté lundi. Pour autant, on sait bien que jusqu'à pratiquement la veille de la rentrée, voire même le lendemain de la rentrée, en fonction des évolutions d'effectifs, on a parfois à connaître une mesure qui vient de se décider, tel que ça avait été le cas, par exemple, à Voltaire, l'année dernière, juste après la rentrée, ou l'année d'avant il y avait eu aussi à Edmond Rostand une ouverture ou à Jean Macé également, vous voyez. Donc voilà en tout cas quelle serait la situation.

Donc, ça se termine par une cartographie de la ville dans laquelle vous avez la représentation des cinq secteurs et des modifications. Donc en rouge, c'est lorsqu'il y a des fermetures et en vert, c'est lorsqu'il y a des ouvertures.

Donc voilà ce vers quoi nous tendons pour la prochaine rentrée et ça, on ne parle que de carte scolaire, on ne parle pas d'autres mesures qui pourraient voir le jour, comme la scolarisation dès 3 ans, par exemple, que nous mettrons en place dès lors que ce sera décidé.

MME FOURE : Merci, Mathilde ROY.

Alors donc quelques précisions pour vous dire qu'évidemment c'est de la carte scolaire que vient de vous parler Mathilde ROY. Notre position, c'est d'être bien sûr favorables aux ouvertures et d'être au moins réservés sur les quelques fermetures qui existent encore.

Et pour tout à fait être complet sur le sujet, parce qu'il nous faut anticiper toujours sur les décisions qui sont prises par l'État et qui peuvent être prises éventuellement en dernière minute, donc Mathilde l'a annoncé à la fin de son propos : vous savez qu'il est fortement question que la

scolarisation des enfants soit obligatoire à partir de l'âge de 3 ans dès la prochaine rentrée scolaire, et nous avons donc fait des simulations en termes d'effectifs scolaires pour faire en sorte que nos écoles, toutes nos écoles, nous permettent d'accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants de 3 ans et en outre évidemment le même nombre d'enfants de 2 ans que précédemment.

Donc, l'objectif que nous nous sommes fixé, c'est d'accueillir les enfants de 3 ans, tous si c'est rendu obligatoire par l'État, mais pour autant, que ce ne soit pas au détriment de l'accueil des enfants de 2 ans. Donc, nous avons fait ces simulations et nous sommes dans l'épure en termes de locaux. C'est un travail qui a été réalisé avec les cinq adjoints de secteur et Mathilde ROY et les services naturellement, pour vérifier que tout cela était possible.

Il me semble, de mémoire, qu'on doit avoir une classe qui fonctionnera sous forme d'Algeco. Peut-être tu peux préciser, Mathilde, où... Je crois que c'est à Petit... Donc, c'est à Petit Saint-Jean que nous n'avons pas les locaux qui nous permettent d'accueillir les enfants avec les dédoublements de classes et tous les 3 ans plus les 2 ans comme auparavant, et donc là nous sommes amenés à envisager la création d'un Algeco. Mais nous l'avons déjà fait dans le passé, dans une autre école. Nous savons faire donc dans des délais qui permettront de faire face, avant la rentrée scolaire évidemment pour que la rentrée se passe correctement.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur la carte scolaire.

Donc, peut-être Madame LEPRESLE veut-elle la parole tout de suite pour en même temps dire ce qu'elle a à dire et en même temps présenter son vœu ? Allez-y, Madame LEPRESLE.

DONT ACTE

32.3 - VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE MOYENS DANS L'ÉDUCATION.

MME LEPRESLE : Oui. Merci, Madame le Maire.

Oui, si on est d'accord effectivement et si on se félicite des ouvertures de classes, il n'en est pas pareil pour les fermetures. Celles-ci, ces fermetures, sont souvent... Enfin à part celle qui concerne l'école Saint-Roch, toutes les autres concernent les réseaux d'éducation prioritaire et s'accompagnent également de fermetures, enfin de baisses de dotations globales horaires pour les collèges qui sont également en réseau prioritaire. Et on a aussi des inquiétudes sur les réseaux d'aide aux enfants en difficulté puisqu'il y a une réorganisation/resectorisation qui pourrait faire aussi, enfin qui change l'organisation des équipes dans ces réseaux et peut-être va baisser les moyens dans les réseaux d'éducation prioritaire. Là-dessus, on partage les inquiétudes des familles et des enseignants sur ce sujet.

Donc, c'est vrai que le gouvernement a décidé de dédoubler les classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire, mais il ne faudrait pas que ça s'accompagne d'une augmentation du nombre d'élèves par classe, que ce soit en élémentaire ou au collège, pour récupérer des moyens, voire éventuellement des suppressions de remplacements de postes, par exemple, chose qui se voit moins. Donc, c'est pour ça qu'on a fait ce vœu : pour soutenir aussi donc à la fois les parents, les enseignants et aussi les enfants de ces écoles au sens large, avec les collèges dedans.

Inquiétude aussi pour la collectivité parce qu'il y a des moyens qui sont mis et parfois, quand il y a des fermetures, finalement les moyens mis ne servent plus comme ils le devraient. On devrait

plutôt profiter justement de l'augmentation des moyens et des conditions améliorées de travail pour justement baisser le nombre d'élèves par classe, surtout, encore une fois, dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Sur la scolarisation à 3 ans, alors il y a la question du nombre de places pour les enfants, il y a aussi la question du financement des écoles privées. Est-ce que ça ne va pas remettre en cause la convention que vous avez passée avec les écoles privées ? Puisque s'il y a une obligation de scolarisation des enfants de 3 ans, ça veut dire que la municipalité devra donner autant aux enfants des écoles privées amiénois qu'aux enfants des écoles publiques, et en maternelle on sait que c'est très cher. Donc, c'est une question pour les finances de notre collectivité. Je rappelle que nous n'y sommes pas du tout favorables.

Je vais peut-être lire le vœu de ce fait-là. Donc, c'est un vœu pour maintenir les moyens dans l'éducation.

« Le gouvernement a décidé d'engager une réforme qui va conduire, à terme, à augmenter le nombre d'élèves par classe, réduire le nombre de postes d'enseignement dans les écoles et les collèges y compris ceux situés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +) et dégrader encore un peu plus les conditions de fonctionnement des établissements.

Notre académie prévoit ainsi de diminuer les dotations horaires dans certains d'entre eux alors que les effectifs sont en augmentation comme aux collèges César Franck, Arthur Rimbaud ou Rosa Parks à Étouvie.

Des classes vont fermer tandis que d'autres pourraient passer bientôt à 30 élèves voire plus et des postes dans les réseaux d'aide aux enfants en difficulté vont être redéployés en dehors des REP et des REP + sous prétexte du dédoublement de classes de CP-CE1 contribuant à une diminution de moyens pour les élèves les plus défavorisés de la ville, alors qu'il conviendrait de mettre tout en œuvre pour, au contraire, renforcer l'accompagnement de chacun d'entre eux.

Les équipes pédagogiques et les parents d'élèves se mobilisent depuis quelques semaines déjà pour alerter sur la dégradation annoncée des conditions d'accueil et de travail dans nos établissements scolaires.

Dans le premier degré, la carte scolaire proposée comporte des ouvertures de classes mais les fermetures de classes prévues à Amiens sont, là encore, inacceptables dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire. C'est le cas pour l'école la Paix, où des travaux d'agrandissement ont eu lieu, l'école du Pigeonnier ou encore l'école Bords de Somme, construite récemment par la ville, qui accueillent des enfants en grande difficulté économique, sociale et psychologique.

D'autre part, l'augmentation du nombre d'élèves par classe en maternelle ne permettra plus d'accueillir des enfants de moins de 3 ans, d'autant que, déjà les années précédentes, des classes de maternelle ont déjà fermé dans le quartier Nord, comme l'école Fafet, par exemple. À quoi sert de dédoubler les classes de CP-CE1 si, dans les écoles et les collèges en zone d'éducation prioritaire, tous les autres niveaux sont surchargés ?

C'est pourquoi :

Considérant que cette politique publique constitue un recul en matière éducative qui ne va pas améliorer les chances de réussite de tous les enfants ;

Considérant que l'éducation doit être un investissement d'avenir et donc une priorité nationale du gouvernement ;

Considérant que la carte scolaire proposée pour Amiens n'est pas acceptable vu les investissements déjà réalisés pour améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves ;

Le Conseil municipal d'Amiens, en soutien aux parents et enseignants dans leurs actions contre les fermetures de classes et contre... » Alors là, je voudrais changer : au lieu de « suppression des postes, mais déplacement des postes dans les réseaux d'aide aux enfants en difficulté, demande au Directeur académique de revenir sur ces décisions et de redonner les moyens aux écoles et collèges de l'éducation prioritaire. »

Merci.

MME FOURE : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui. D'abord, un commentaire sur la carte scolaire. Alors comme d'habitude, le ministère de l'Éducation, par l'intermédiaire du directeur académique, nous joue le coup habituel, c'est-à-dire : « On va vous fermer des classes » et puis après, quand il voit qu'il y a quelques luttes, etc., il vous dit : « On va vous laisser celle(s)-ci ». Alors qu'en réalité tout était déjà décidé avant et qu'à chaque fois il nous donne un petit quota qu'il laisse au bénéfice de ceux qui luttent. Donc, on n'est pas dupes de la manœuvre.

Pour ce qui est des nombres qui sont avancés, les 10 ouvertures contre les 5 fermetures, c'est aussi un nombre en trompe-l'œil parce que la plupart de ces ouvertures se font à cause du dédoublement des CP et des CE1, donc il n'y a aucun avantage pour les autres écoles. Donc, ça ne fait qu'appliquer ce qu'a décidé le ministère : dédoubler les CP et les CE1. Donc, ce ne sont pas vraiment des ouvertures ; c'est une obligation faite par la décision ministérielle. Pour les autres écoles, ça n'a aucune influence. Donc ça aussi, c'est en trompe-l'œil.

D'autre part, comme l'a dit ma collègue, c'est vrai que fermer des classes dans les quartiers en REP ou en REP +, c'est tout simplement inadmissible. Donc ça, je suis tout à fait d'accord avec ça.

Donc voilà ce que j'avais à dire sur les classes ouvertes et fermées.

Alors pour ce qui est du vœu, moi, je veux dire que je suis tout à fait d'accord avec ce vœu. On a l'impression qu'ils ont dédoublé les CP et les CE1 mais qu'en revanche, en compensation, ils compressent ce qui se passe dans les collèges. Alors moi, je veux bien, mais quand on a une politique éducative sérieuse, on doit faire bien dans tous les domaines. Je suis désolé : l'éducation, c'est prioritaire. Donc, on ne va pas axer sur le primaire au détriment des collèges. Je veux bien qu'on axe sur les primaires, mais en maintenant ce qui se fait dans les collèges et même en l'améliorant. Bien sûr, ça doit suivre. Donc effectivement, les restrictions budgétaires de ce point de vue-là sont totalement inadmissibles et ça frappe notamment les collèges encore dans les quartiers difficiles. Donc ça, c'est encore doublement inadmissible. Donc évidemment, je voterai ce vœu.

MME FOURE : Qui d'autre demande la parole ? Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Oui, merci Madame le Maire.

La modification de la carte scolaire, c'est avant tout une préparation, la mise en place du projet de l'École de la confiance qui va être dévastateur pour une majorité de petits Amiénois parce que c'est la mise en place d'une école de la concurrence et de la soumission dont la conception ultra-libérale, d'après le corps enseignant, va tendre à les abandonner de plus en plus à leur misère et à leurs besoins, et avec l'idée que chacun se débrouillera comme il pourra.

Je ne referai pas le couplet que nous avons déjà fait, il y a quelques mois, sur notre opposition également au financement de l'école privée. On avait rappelé les lois DEBRÉ, GUERMEUR Et CARLE pour la forme parce qu'il y a le projet de loi et on doit y être contraints. Mais il n'empêche que si c'est pour mettre une fois de plus l'école publique au régime du pain sec et qu'en même temps nous continuons de financer l'école privée, ça me pose un certain problème, ça pose un problème aux élus communistes en tout cas qui réclament toujours que l'argent public aille à l'école publique en priorité. Et la proposition qui nous est soumise et qui va s'imposer à nous va ouvrir un marché de l'enseignement privé sur le dos des communes, et nous nous y opposons, comme nous l'avons toujours fait.

Je vous remercie, Madame le Maire.

MME FOURE : D'autres interventions ? S'il n'y en pas, je repasse la parole à Mathilde ROY.

MME ROY : Merci, Madame le Maire.

Donc, par rapport à ce qui a pu être dit, avant de vous lire la réponse au vœu, je souhaiterais juste répondre sur quelques affirmations qui ont pu être faites.

Tout d'abord, concernant le RASED, nous avons un écrit du directeur académique aujourd'hui qui nous confirme bien qu'en aucun cas il n'y a des suppressions de postes ; qu'il s'agit juste d'une réorganisation, mais qu'en aucun cas les moyens sont diminués. Donc, on ne peut pas dire qu'il y a une diminution des postes affectés au RASED.

Ensuite, je me réjouis que, tout comme nous, vous soyez soucieux des intérêts de la collectivité et des moyens qu'elle a pu mobiliser. Alors c'est vrai, vous le dites : il y a eu des investissements qui ont été faits à l'école de La Paix, comme dans bon nombre d'écoles. Je rappellerai juste que sur le mandat, c'est 34 millions € quand même qui sont débloqués avec une programmation pluriannuelle et aussi une répartition sur les différents secteurs qui peuvent bien sûr, et ils le font puisqu'ils connaissent très bien leur territoire, intervenir également pour rénover et améliorer toujours les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des enseignants et de nos personnels.

Cela dit, ce qui a été fait profitera toujours puisque si ce n'est pas dans la salle qui était utilisée parce que cette année il n'y aura pas d'élèves, il y aura peut-être des travaux de motricité ou il y aura une BCD. Dans tous les cas, ce ne sont pas des investissements à fonds perdu puisque ça permet de concourir à l'amélioration du parc scolaire. Donc là-dessus, je pense qu'il n'y a pas lieu de regretter les investissements qui ont pu être faits.

Sur la scolarisation à 3 ans, Madame le Maire l'a évoqué : on a déjà anticipé et comme elle l'a dit fort justement, on maintiendra... On a déjà un certain nombre de classes toute petite section : on en a 7 actuellement dans la ville et on a plus de 300 enfants de moins de 3 ans qui sont scolarisés.

On a déjà chiffré que si on devait scolariser les enfants de 3 ans à partir de la rentrée, ça ferait à peu près, si tout le monde bien entendu les inscrit, ce qui risque d'être le cas, 360 enfants qui seraient inscrits et on a regardé que nous aurions effectivement la place dans toutes nos écoles pour pouvoir les y mettre. Donc en cela, on est un peu moins en difficulté que ne peuvent l'être d'autres collectivités qui connaissent un boom démographique – je vais vous citer des exemples : Toulouse, Marseille, etc. – et pour lesquelles c'est un petit peu plus compliqué, au pied levé, de trouver des locaux disponibles.

Alors après, Monsieur DUPILLE, vous avez évoqué le ministère qui joue le coup d'annoncer puis finalement, s'il y a des mouvements, il recule. Très franchement, dans la Somme, sur les dernières cartes scolaires que nous avons connues, on peut quand même dire que ce que vous qualifiez de reculade n'a été que marginal et que quand ça a eu lieu, c'était quand même sur des cas où nous-mêmes, dès le début, avons dit : « Attention ! Il ne faut peut-être pas fermer parce que c'est déjà une école qui est en dynamique à la baisse et que si vous fermez, ça va conforter cette situation, ça rendra cette école d'autant moins attractive. » Donc, il y a quand même une écoute et justement la prise en compte des difficultés que nous faisons remonter. J'en veux pour preuve la mesure pour Faubourg de Hem qui a été levée suite aux alertes que nous avons faites. Donc, on ne peut pas dire qu'il y a un autisme en face de nous. Il y a plutôt quand même une compréhension des problèmes et une écoute.

Après, vous avez également évoqué le fait qu'on axe sur les primaires au détriment des collèges. Je pense que justement, s'il y a bien une des mesures phares de ces dernières années, avant l'École de la confiance, comme vous l'avez dit, c'est justement tout ce qui a pu être fait dès 2017 et donc qui préfigurait cette École de la confiance dont vous venez de parler, qui visait justement à agir contre le décrochage scolaire en donnant la capacité aux enfants, dans les milieux de REP et de REP +, d'être dans des classes qui soient dédoublées pour, dès le CP et ensuite en CE1, avoir justement de meilleures conditions d'accueil. Et on sait bien que c'est à ces âges-là que tout se joue et que si un enfant sort de CP sans savoir lire, écrire et compter, il aura une scolarité qui risque d'être chaotique par la suite. Donc, c'est vraiment important de mettre le paquet, excusez-moi l'expression, sur l'enseignement primaire.

Bien entendu, ça ne doit pas se faire au détriment du secondaire, mais on a quand même des courbes démographiques qui démontrent qu'on a de moins en moins d'élèves dans nos écoles. Même nous-mêmes, depuis le début de mandat, on le constate. Et pour autant, ça ne se traduit pas par une fuite vers le privé qui, pour l'instant, a des effectifs constants. Mais c'est plutôt lié à d'autres phénomènes qui sont ceux de l'évolution de la société.

Alors ensuite a été également évoqué, je crois par Madame LEPRESLE, le fait qu'il faille qu'on finance les maternelles dans le privé. Donc oui, effectivement. On attend encore des précisions là-dessus par rapport à cette obligation qui nous incombera. Eh oui, s'il faut qu'on le fasse, nous le ferons, nous sommes légalistes. Eh oui, ça a un coût : c'est plus de 600 000 €. Mais écoutez, à un moment, s'il faut appliquer la loi, nous l'appliquerons et je dirais que les enfants qui sont dans les écoles privées sont des enfants, et si ce sont des Amiénois, on doit les traiter comme les autres enfants, même si bien entendu nous gérons en priorité le parc des écoles publiques. Mais nous ne pouvons pas rester indifférents sur les obligations qui nous incombent quant aux enfants qui sont scolarisés dans les écoles privées.

Donc voilà en préambule les précisions que je souhaitais apporter sur les réponses par rapport aux questions qui ont été posées.

Alors maintenant, si vous me le permettez, je vais apporter la réponse au vœu qui est donc la suivante :

« L'éducation constitue un enjeu majeur pour notre pays, mais plus spécifiquement pour notre ville. En effet, nous sommes parmi les territoires où les taux de décrochage scolaire et d'illettrisme sont les plus importants.

C'est pourquoi notre majorité a toujours fait en sorte d'accompagner au mieux les réformes décidées par le ministère de l'Éducation nationale. Exemple : pour le dédoublement des CP-CE1 dès la rentrée 2017 et ce en urgence puisque, rappelez-vous, nous n'avions que 3 mois, même pas, pour la mettre en œuvre, cette réforme. Et ce d'autant que ces mesures sont favorables aux apprentissages et à la réussite des élèves

De la même manière, nous avons toujours maintenu un partenariat étroit avec la direction académique par rapport aux différentes mesures de carte scolaire que nous avons eu à accompagner depuis septembre 2014.

Ainsi, pour cette rentrée, nous avons pu alerter la direction académique sur les situations qui pouvaient être problématiques et ce d'autant qu'elles concernaient en effet des écoles en REP et REP +. Par exemple, nous avons encore, ce lundi 11 mars, jour de CDEN, obtenu que la fermeture à l'école Faubourg de Hem n'ait pas lieu.

Par ailleurs, nous constatons une baisse sensible, depuis plusieurs années, des élèves scolarisés dans nos écoles, impact notamment de la baisse des naissances, soit - 300 élèves depuis 5 ans.

Malgré cela, nous avons, au cours de ces dernières années, pu acter un nombre significatif d'ouvertures de classes et ce, majoritairement dans les secteurs en REP et REP +.

Les CP et CE1 en REP et REP + seront complètement dédoublés sur la ville, ce qui constitue un gage de prise en compte des difficultés sociales et éducatives auxquelles les enfants sont exposés.

Le poste provisoire alloué à l'école Voltaire 2018 a été confirmé (école du secteur Nord). Nous avons donc bénéficié de 10 ouvertures contre 5 fermetures. Nous notons par ailleurs que lorsqu'il y a fermeture, il y a à côté une ouverture dans une école proche.

Quant aux collèges, nous n'avons pas compétence pour discuter de leurs moyens. Cependant, quand nous avons dû intervenir pour les préserver, nous l'avons fait.

Pour toutes ces raisons, considérant que nous sommes aussi très soucieux de la réussite des élèves et des conditions de travail des enseignants et de nos personnels, et que nous souhaitons rassurer les parents, nous estimons que de nombreuses mesures ont été favorables à Amiens antérieurement et encore pour cette rentrée 2019.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas le vœu déposé sur l'éducation. »

MME FOURE : Merci, Mathilde ROY.

Donc, à mon tour quelques mots pour vous préciser quelques éléments.

D'abord, dire à Monsieur BEUVAIN qu'il fait un sort particulier aux écoles privées par rapport aux écoles publiques. Ça ne m'étonne pas de lui, ce n'est pas nouveau. C'est une position qui est la position de son groupe en plus, donc voilà, je ne suis pas du tout étonnée. Mais je voudrais simplement rappeler à chacun que les enfants qui sont scolarisés dans le public ou dans le privé, ce sont des enfants amiénois, comme l'a dit Mathilde ROY, et surtout dire que les établissements privés comme les établissements publics remplissent une mission de service public de l'éducation.

C'est la raison pour laquelle, évidemment, nous, nous respectons la loi bien sûr et au-delà de la loi, nous essayons, dans toute la mesure du possible, pour autant que ce soit légal évidemment, sous réserve que ce soit légal, de faire en sorte que les enfants du privé soient traités exactement comme les enfants du public parce que pour nous ce sont d'abord et avant tout des petits Amiénois.

Ensuite, sur le vœu qui a été proposé par Madame LEPRESLE, je suis un petit peu étonnée de la façon de calculer de Monsieur DUPILLE dont je n'oublie pas qu'il a été pourtant, sauf erreur de ma part, instituteur de CP pendant toute sa vie. Alors, je voudrais qu'on m'explique comment il compte parce qu'il vient dire : « Le gouvernement a décidé de dédoubler les classes de CP et CE1 qui sont en collèges REP ou REP +. Donc ça, ça ne compte plus. Les seules questions qui se posent, c'est les autres ouvertures ou fermetures. » Autrement dit, puisque le gouvernement a déjà annoncé depuis un certain temps un certain nombre de dédoublements et donc forcément de créations de postes, ça, ça ne compte plus ; je ne compte que le reste. Moi, je n'ai pas été habituée à compter comme ça, mais je n'ai pas été à l'école dans la classe de Monsieur DUPILLE, c'est vrai.

Donc, je voudrais simplement ajouter, pour que les choses soient claires auprès de l'ensemble de nos collègues, que Madame LEPRESLE et d'autres groupes d'opposition ont déposé donc ce vœu et lorsqu'on a eu, comme on a avant chaque conseil municipal, la réunion des présidents de groupe, je n'avais pas encore eu connaissance, je n'avais pas eu le temps de lire le vœu. Et j'avais dit donc à Monsieur HUTIN, puisque Madame LEPRESLE n'était pas présente à cette réunion – c'était Monsieur HUTIN qui la représentait – que nous serions prêts à voter le vœu suivant son contenu parce que sur la carte scolaire, il me semblait que nous pouvions nous mettre d'accord.

Quand j'ai lu le texte de ce vœu et que j'ai vu qu'il commençait par une critique de tout ce qui était fait sans même mettre en avant l'effort très substantiel qui est réalisé en direction des enfants de CP-CE1 dont chacun s'accorde à considérer pourtant que c'est là que beaucoup de choses se jouent, sûrement pas toute la scolarité d'un enfant, mais enfin beaucoup se joue en CP et en CE1 parce que c'est là qu'on apprend à lire, à écrire et à compter. Donc, c'est vraiment la base et on est tous d'accord là-dessus.

Donc, lorsque le gouvernement a pris la décision de dédoubler les classes de CP et CE1 en REP et en REP +, nous avons tous pensé que ça pouvait être une bonne mesure. Et les éléments d'évaluation qui commencent à être fournis démontrent, je le dis avec beaucoup de précaution parce qu'on n'a pas suffisamment de recul encore pour être plus précis, mais démontrent, semble-t-il, une amélioration de l'acquisition de la lecture et de l'écriture pour les enfants qui sont dans les classes dédoublées. Et après, tout ça paraît logique parce qu'il y a une attention plus particulière qui est donnée dans un groupe de 12 enfants au plus.

Le vœu, en revanche, ne dit que le côté négatif sans mettre en avant le côté positif. Or, tout ceci nous amène à considérer que c'est vraiment très excessif de dire, comme au début du vœu

d'ailleurs... Je reprends le tout début. Les premières lignes, c'est : « *Le gouvernement a décidé d'engager une réforme [on ne dit pas que c'est une réforme de dédoublement qui va améliorer les choses, non] qui va conduire à terme à augmenter le nombre d'élèves par classe, réduire le nombre de postes d'enseignement dans les écoles et les collèges y compris ceux situés en zone d'éducation prioritaire et dégrader encore un peu plus les conditions de fonctionnement des établissements.* »

Je suis désolée : nous ne pouvons pas voter ce genre de vœu qui commence par un présumé et donc moi, j'avais souhaité que ce vœu soit modifié. Je l'avais dit, j'avais fait envoyer un mail.

Non, attendez : vous, vous avez fait un projet de vœu. Je vous ai dit que j'étais sur le principe d'accord pour le voter suivant son contenu. Quand j'ai lu ce contenu, je vous ai indiqué que pour que nous le votions, il faudrait qu'il soit modifié de manière extrêmement substantielle et vous ne l'avez pas modifié. Donc du coup, il est resté en l'état et par conséquent je propose que nous votions contre ce vœu.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui. Merci, Madame la Maire. Alors effectivement...

MME FOURE : C'est Madame la Maire, selon l'Académie française. Excusez-moi.

M. HUTIN : Ah ! je n'ai pas lu les dernières modifications.

Alors donc, Madame la Maire, vous avez rappelé effectivement qu'on en a parlé lors de la réunion des présidents mardi midi, qu'on vous avait envoyé le vœu bien sûr bien avant, qu'on l'a modifié...

MME FOURE : La veille au soir, le lundi à 17 h 30. J'ai reçu le vœu le lundi à 17 h 30 et je suis désolée, mais le mardi à 12 h 00 quand je vous ai reçus, je n'avais pas eu le temps de le lire encore.

M. HUTIN : Oui. Vous avez aussi un...

MME FOURE : Non, mais on va être précis.

M. HUTIN : ... cabinet qui peut vous accompagner là-dessus.

Après, sur la réponse qu'on a reçue, donc effectivement vous disiez : « Oui, sur la carte scolaire, on peut s'entendre, on peut revoir les choses ».

Le mail qu'on a reçu le soir même disait en substance : « Il y a trop de choses à changer, donc ça ne vaut pas le coup de le faire et du coup on ne le fera pas, et on ne votera pas le vœu ». Voilà le contenu du message que bien sûr je rendrai public, puisque vous dites en gros qu'on n'a pas été capables de modifier le vœu. Vous ne l'avez pas souhaité. Vous n'avez pas non plus proposé un autre vœu qui irait dans le sens, si vous souhaitiez présenter ce qui va dans le bon sens, ce qu'on aurait pu aussi intégrer bien sûr, comme on l'a déjà fait en modifiant certains vœux. Nous, l'objectif, c'était effectivement qu'on vote tous un vœu dans ce sens.

Donc voilà, je constate...

MME FOURE : Permettez-moi de douter...

M. HUTIN : Excusez-moi mais je n'ai pas terminé.

MME FOURE : Pardon !

M. HUTIN : On constate effectivement que vous ne souhaitez pas critiquer cette politique de l'Éducation nationale mise en place par ce gouvernement, dont acte. Voilà, c'est tout. C'est plus clair.

MME FOURE : Alors, permettez-moi tout simplement de rappeler les choses telles qu'elles se sont vraiment passées. Et donc telles qu'elles se sont vraiment passées, c'est que ma cheffe de cabinet vous a envoyé un mail pour vous dire que nous ne pouvions pas voter le vœu en l'état et qu'il faudrait, pour qu'il soit voté, qu'il soit très substantiellement modifié. Et vous saviez parfaitement, en le proposant, que ce vœu ne pourrait pas nous agréer puisqu'on en avait déjà parlé entre nous. Mais donc chacun a ses responsabilités. Nous, nous prenons les nôtres.

Tout à l'heure, nous avons dit que nous étions d'accord avec les ouvertures de classes, que nous étions réservés sur les fermetures de classes. Mathilde ROY a précisé à juste titre, parce que Nedjma BEN MOKHTAR s'est aussi exprimée par écrit concernant, par exemple, le collège Rosa Park à Étouvie. Donc, nous avons dit clairement et publiquement que nous souhaitions que les moyens alloués par l'État aux collèges soient maintenus et singulièrement aux collèges qui sont situés en REP ou en REP +. Voilà, je pense que les choses sont claires.

Donc maintenant on va passer au vote sur ce vœu.

Alors, Monsieur BEUVAIN, un mot.

M. BEUVAIN : Merci.

Une toute petite précision, Madame le Maire : je n'ai jamais stigmatisé les enfants de l'école privée. Il n'y a pas les bons et les mauvais enfants. J'ai simplement dénoncé les responsables qui capitulent et qui abandonnent l'école publique et qui obligent nos collectivités à financer une école bis telle que l'école privée. C'est tout. Je ne dénonce pas les enfants. Ce n'était pas le but du propos du tout. Je souhaitais juste réaffirmer ça. Par contre, s'il y a une décision qui va faire le tri sélectif, c'est bien l'École de la confiance telle qu'on nous la propose actuellement. Voilà. Mais les enfants sont les mêmes, Madame le Maire.

MME FOURE : Dont acte, mais on n'en doute pas. En tout cas, moi, je ne doutais pas un instant que les enfants sont en effet les mêmes où qu'ils soient scolarisés et quel que soit leur quartier.

Pour être tout à fait claire, la collaboratrice qui suit le conseil municipal via donc Internet m'envoie le mail qu'elle vous a envoyé : « *Suite à la réunion des présidents du groupe de ce matin et à la lecture du vœu qui a été transmis à Madame le Maire, portant sur la carte scolaire, Brigitte FOURÉ me charge de vous indiquer qu'elle n'est pas du tout d'accord avec ce projet. Soit il faudra le modifier complètement, mais cela semble compliqué compte tenu des délais. Soit la majorité ne votera pas ce vœu* ». Je pense que c'est clair.

Donc, nous allons maintenant pouvoir passer au vote sur ce vœu.

REJETE

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour.

M. SÉRY s'est abstenu.

4 - FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE ANDRE BERNARD ET FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL.

MME FOURE : Je repasse la parole à Mathilde ROY pour le point n° 4 puisque dans la foulée on va étudier la fusion d'écoles et puis le schéma local petite enfance.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc là, il s'agit de la fusion des écoles maternelle et élémentaire André Bernard et de la fusion des écoles maternelle et élémentaire Louise Michel dont on a parlé tout à l'heure, dans le cadre de l'application de la carte scolaire à venir.

Donc, l'Inspection académique propose de fusionner l'école maternelle André Bernard et l'école élémentaire André Bernard, ainsi que la maternelle et l'élémentaire Louise Michel pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Les quatre conseils d'école ont émis un avis favorable à ces fusions qui permettraient la création de l'école primaire André Bernard à 13 classes et de l'école primaire Louise Michel à 16 classes également.

Je vous propose d'émettre un avis favorable quant à ces deux fusions.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, comme je vous l'ai dit mardi, lors de la réunion des présidents de groupe, je voterai contre cette fusion parce que j'estime que c'est plus négatif que positif, une fusion. D'abord, l'Éducation nationale récupère un poste de directeur bien entendu, ça, au passage, en pertes et profits. Les projets d'école ne sont pas forcément les mêmes. Les enseignants qui vont être nommés dans cette nouvelle école ne vont plus avoir le choix entre l'école maternelle ou l'école élémentaire. Je ne vois franchement pas ce que ça apporte.

Et vous avez beau me dire qu'il y a les... comment... les directeurs vont avoir un peu plus de décharges, mais comme ils auront plus de classes, je ne vois pas l'avantage. Donc moi, je considère, et vous m'excuserez, en tant qu'ancien enseignant de CM et non pas de CP, comme vous l'avez dit, je suis opposé à ce genre de mesure et donc je voterai contre.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Juste à considérer que dans certaines zones, dans les zones rurales en général, les enseignants, parfois, dénoncent les regroupements scolaires parce que ça ferme des établissements. Ça peut également sauvegarder des écoles en zone rurale.

Sauf que dans des villes comme les nôtres, on n'a pas à faire le travail de l'académie ou du recteur, et de décider de fermer une école, c'est un petit peu dommage. En tout cas, c'est se priver de moyens et c'est rentrer dans une logique que l'Éducation nationale a trop souvent l'habitude de faire actuellement : c'est de décider de fermetures d'écoles ou de classes contre lesquelles on se bat pour leur maintien.

Je vous remercie, Madame le Maire.

MME FOURE : Madame LEPRESLE, vous aviez levé la main, je crois.

MME LEPRESLE : Oui. Nous, on s'abstiendra sur cette proposition de fusions. Il y a une école qui est partagée, un avis du conseil d'école qui est partagé sur cette question-là. Donc, on préfère s'abstenir.

MME FOURE : Mathilde ROY.

MME ROY : En réponse, peut-être dire qu'il y a déjà une des deux écoles qui fusionnent qui n'a déjà qu'une seule direction, donc je dirais que les combats pour des directions pour des directions sont un petit peu inutiles dans la mesure où dans un des deux cas, il y a déjà une direction unique.

Et quant au fait qu'il y ait un conseil d'école qui soit partagé, pour autant la majorité des votes a été pour acter la fusion, sinon on n'en serait pas là aujourd'hui, puisque s'il n'y a pas d'accord, ce n'est pas possible. Donc oui, dans certains cas, il n'y a pas forcément une majorité absolue, mais dès lors qu'elle se dégage, on se doit de la respecter et puis de donner suite. D'où le fait qu'on vous invite aujourd'hui à prendre acte de ces fusions.

MME FOURE : Merci. J'ajouterai encore un mot.

Je ne sais pas si c'est le cas dans ces écoles, mais il arrive qu'aucun des maîtres ne soit candidat pour être directeur parce que c'est une responsabilité autre que celle d'instituteur ou institutrice. Donc, c'est un premier élément.

Deuxième élément : je vous rappelle aussi que les directeurs d'école bénéficient de décharges en fonction du nombre de classes, et par conséquent, parfois, il peut arriver qu'assumer une école issue d'une fusion, ça amène à avoir plus de décharges au total que les deux directeurs précédents dans leurs fonctions antérieures. Et je vous rappelle que quand un directeur est déchargé, ça permet d'avoir de meilleurs contacts avec les familles, d'avoir plus de temps à consacrer, et de dédoubler aussi, le cas échéant, des classes pour faire des activités spécifiques.

Donc voilà : les choses ne sont ni noires ni blanches. Elles sont plutôt nuancées, je dirais. C'est la raison pour laquelle, nous, nous n'émettons d'avis favorable(s) que quand les conseils d'école se prononcent à la majorité favorablement et c'est le cas ici, dans ces deux cas.

Donc, je passe au vote sur la délibération.

ADOPTE

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme LION-LEC, M. ANGER et Mme BERGER se sont abstenus.

5 - SCHEMA LOCAL PETITE ENFANCE 2018 - 2020.

MME ROY : Nous allons maintenant aborder un sujet tant attendu qui est le schéma local de la petite enfance pour 2018-2020.

Différentes parties sont abordées :

- Les acteurs et les financeurs ;
- Les documents stratégiques que nous allons évoquer ;
- L'offre et les services d'accueil de la petite enfance, ce qui permet d'avoir un panorama sur l'offre sur la ville ;
- La population amiénoise, c'est important de pouvoir la caractériser ;
- La population des crèches municipales pour savoir spécifiquement qui nous accueillons ;
- Et quels sont aujourd'hui les enjeux de la politique petite enfance.

Alors tout d'abord, sur les acteurs et les financeurs, donc un des acteurs indéniables et avec lequel nous ne pouvons pas conduire de politique de petite enfance s'il n'existe pas, c'est bien celui de la Caisse d'Allocations Familiales

Vous savez que la CAF accompagne les familles par le biais notamment du versement de la prestation d'accueil du jeune enfant (la PAJE) et alloue également d'autres aides telles que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé qui permet justement à ces enfants d'être accueillis et à la collectivité de pouvoir également les accueillir encore mieux ; l'allocation journalière de présence parentale et différentes aides ; l'accompagnement également des établissements d'accueil de jeunes enfants qui est réalisé. La CAF a également, au niveau local, la déclinaison de ce qu'on appelle la convention d'objectifs et de gestion que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales signe avec l'État, qui elle-même est pluriannuelle.

Et donc dans ce cadre-là, il y a des crédits dits d'action sociale qui permettent d'allouer des subventions à la fois de fonctionnement – ce sont les dotations qu'on alloue aux crèches par rapport aux heures de présence effective –, mais aussi des subventions d'investissement en fonction des projets des différentes structures.

La Caisse d'Allocations Familiales finance également la prestation de service unique qui permet l'aide au fonctionnement avec un taux horaire : 1,96 € par heure d'enfant de présence effective dans les structures. Et ça complète également la participation des familles et c'est conçu pour répondre aux mieux à leurs besoins.

Et donc, je le disais, également les aides à l'investissement à la fois avec des fonds locaux dans chacune des CAF de France et des DOM, mais aussi des fonds nationaux d'action sociale.

Et enfin un fonds d'accompagnement avec un plan de rénovation qui permet justement de rénover des structures d'accueil du jeune enfant.

La CAF assure également un accompagnement des relais d'assistantes maternelles, notamment par le biais du versement de la prestation de service RAM (Relais Assistantes Maternelles) et également par le financement forfaitaire pour certaines actions qui peuvent être menées.

Enfin, elle assure l'accompagnement des lieux d'accueil parents-enfants et le versement de la prestation de service à cette fin.

Un autre acteur incontournable qui joue aussi un rôle est celui du conseil départemental. Alors, lui veille également au respect des compétences réglementaires et notamment tout ce qui est législation au titre de la protection maternelle et infantile. Il délivre les agréments des structures d'accueil du jeune enfant et des assistants maternels. La liste des assistants maternels est également agréée par le conseil départemental.

Il assure le suivi des éducateurs pour jeunes enfants et des assistants maternels notamment sur leurs pratiques professionnelles.

Il contrôle également le service d'accueil petite enfance, notamment sur des délivrances, des autorisations ou des avis, et sur des projets de création, d'extension ou de transformation.

Il émet également un avis sur une capacité d'accueil. Si un projet veut voir le jour et qu'il dit qu'il veut créer 20 places, il émet un avis : si ça lui paraît opportun, pas opportun, s'il est favorable ou défavorable. Et également sur les conditions de fonctionnement, sur les effectifs, puisqu'il y a des règles à respecter par rapport au nombre d'enfants accueillis et leur âge, sur les locaux, les projets, les règlements, etc.

Et il assure enfin un accompagnement technique et au besoin un suivi socio-médical. Et il assure également une référence et il est l'interlocuteur en matière de santé, de sécurité et de bien-être des enfants.

Alors un autre acteur incontournable, c'est-à-dire nous-mêmes, la Ville d'Amiens. Donc, il faut quand même le dire : on n'est jamais mieux servi que par soi-même ! Donc, depuis des décennies, la Ville d'Amiens s'est investie dans la petite enfance. Amiens est une ville qui a toujours placé la petite enfance au cœur de ses priorités et de sa politique municipale. D'ailleurs, nous nous déclarons « Amiens, ville amie des enfants ». Au fil du temps, elle a développé des actions au bénéfice des familles et des enfants. Elle a su diversifier et dynamiser les modes d'accueil, qu'il s'agisse des places en établissements d'accueil de jeunes enfants ou chez les assistants maternels indépendants.

Face à ces enjeux, elle mobilise aujourd'hui plus de 200 professionnels en équipes pluridisciplinaires qui s'investissent quotidiennement dans leurs missions au sein des structures, que ce soit du service petite enfance ou dans les différents secteurs de la ville. Donc, ce n'est quand même pas négligeable que de rappeler à la fois ce cadre et cet historique en ce qui nous concerne.

Alors, nous avons eu l'occasion de l'évoquer devant vous, et ça a fait d'ailleurs l'objet d'un vote : nous avons, au début de notre mandature, élaboré ce qu'on a appelé le projet éducatif global municipal. Donc, ce projet est le reflet de l'engagement municipal en direction des 0-25

ans, puisque ça va jusqu'à la jeunesse, des outils de collaboration locale porteurs de valeurs fédératrices et humanistes, basées sur des principes de collaboration, de coordination et de partage notamment, avec trois axes forts qui sont :

- L'emploi ;
- L'intergénérationnel ;
- Et la prévention.

Des enjeux également, à savoir :

- La réussite de tous les enfants. On l'a évoquée tout à l'heure par rapport à ce qui relève de la thématique scolaire, mais c'est également dès le plus jeune âge qu'on peut favoriser la réussite des enfants ;
- La place centrale accordée aux familles ;
- La co-construction ;
- Une citoyenneté républicaine ;
- L'engagement comme ligne de conduite ;
- L'ouverture sur le monde extérieur ;
- L'égalité des chances ;
- La prise en compte de l'environnement ;
- La méritocratie et la solidarité.

Tout ça, c'étaient les valeurs socles de notre projet global municipal éducatif.

Les valeurs :

- La citoyenneté,
- La démocratie,
- La laïcité, etc.

Et concernant les 0-3 ans plus spécifiquement :

- La prévention santé et notamment dans le contrat local de santé, il y a des actions qui visent la petite enfance, mais dans le pacte pour le bien-vivre également ;
- Tout ce qui a trait à l'hygiène et au bien-être ;
- La valorisation de l'activité des parents également pour pouvoir les favoriser quand ils cherchent une place dans une structure ;
- La sensibilisation à l'environnement ;
- L'égalité des chances ;
- Et favoriser le vivre-ensemble, notamment en prenant en compte la différence et en accueillant les enfants qui sont différents, soit porteurs de handicap ou à besoins spécifiques.

Le deuxième document stratégique est celui du schéma départemental des services aux familles de la Somme. Il fédère plus de 300 acteurs. Il s'inscrit dans la continuité du schéma local d'accueil du jeune enfant 2010-2015 et du Comité départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité.

Alors, il comprend trois axes :

- L'équilibre de l'offre ;

- La réponse aux besoins des familles ;
- Et le soutien de la parentalité.

Alors maintenant, si on rentre un petit peu plus dans le concret du vif du sujet qui nous mobilise aujourd'hui : l'offre et les services d'accueil de la petite enfance.

Alors là, vous avez des tableaux récapitulatifs, dont je vais vous faire grâce de la lecture, qui reprennent l'ensemble des structures d'accueil par secteur de la ville. Donc, c'est à la fois le nom des crèches municipales et également la capacité d'accueil et l'évolution de cette capacité d'accueil depuis 2014, où on peut voir qu'on était à 559 places en 2014 et on est à 529 places en tendancier de 2020 pour ce qui concerne les offres d'accueil d'enfants municipales, parce qu'on va voir que pour le reste de la ville, c'est un petit peu différent.

Alors, en ce qui concerne les relais d'assistants maternels, on a déjà eu l'occasion de l'expliquer : c'est un endroit où peuvent se réunir les assistants maternels qui viennent soit simplement pour échanger, parfois ils viennent même avec les enfants dont ils ont la garde, qui sont gardés, dans ces cas-là, dans la crèche qui est à côté, ou alors il y a des ateliers qui sont réalisés avec les enfants et les assistants maternels. Et les assistants maternels peuvent aussi y suivre des formations et également pouvoir bénéficier de conseils, notamment sur tout ce qui relève des contrats ou de la solution de litiges.

Nous avons aujourd'hui deux RAM fixes qui sont Babillages et Pigeon Vole et deux itinérants. Ils couvrent l'ensemble du territoire amiénois. Ils offrent aux assistants maternels les prestations dont je vous ai parlé. Ils gèrent les litiges entre assistants maternels et familles. Et du côté des familles employeurs, ils peuvent les orienter, les informer, les accompagner et rechercher des solutions d'accueil.

Alors maintenant, quand on fait le bilan d'activité de ce relais d'assistants maternels, on voit que c'est une activité assez soutenue et qui va même en croissant, puisqu'on a un nombre d'assistants maternels agréés qui a sensiblement diminué depuis 2014 : nous en avons 831, ils sont aujourd'hui 700. Les assistants maternels actifs ont également diminué puisqu'ils étaient 870 en début de mandat et ils sont à 520 en 2017. Et les contacts avec les assistants maternels sont à 1 028 en 2017 et essentiellement par mails.

Les assistants maternels qui sont allés en formation ont également diminué puisqu'ils étaient 39 contre 94 en 2014. Et les animations, fêtes ou sorties ont, à l'inverse, plutôt doublé puisqu'elles étaient de 63 et elles sont passés à 113, de même pour le nombre d'assistants maternels en animations. Enfin, le nombre d'animations ou fêtes ou sorties a lui aussi été pratiquement multiplié par trois puisque nous sommes passés de 134 en 2014 à 341 en 2017.

Alors, au niveau de la collectivité, il y a un acteur majeur que bon nombre d'entre vous ont peu utilisé, qui est l'accueil centralisé petite enfance. Donc son rôle, c'est de cibler, d'orienter et d'accompagner les familles en fonction des besoins, d'enregistrer les pré-inscriptions pour les structures municipales, d'élaborer la cotation en fonction du règlement de la commission. Donc, on reprend par ordre les cotations avec les différentes situations, sachant qu'on avait déjà eu l'occasion de vous le présenter et que ça n'a pas changé depuis qu'on en avait adopté la modification. Donc, ça permet de scorer les dossiers pour le passage en commission d'admission.

Donc, je fais le lien. Ce service :

- Prépare la commission d'admission en lien avec les différents services concernés et les secteurs ;
- Valorise l'ensemble des modes d'accueil, qu'ils soient collectifs, individuels, municipaux, associatifs et privés, puisque chacun des acteurs peut en fait rendre service aux familles ;
- Gère les demandes d'urgence. Ça nous arrive d'être sollicités. Un assistant maternel avec lequel du jour au lendemain il y a un gros souci et il faut trouver en urgence une solution ou alors un assistant maternel qui a un gros problème de santé et ne peut plus accueillir l'enfant, ou un parent qui prenait l'enfant en charge et qui, du jour au lendemain, ne peut plus le garder. Donc, les parents sont démunis, viennent vers nous en urgence et on s'efforce toujours de trouver des solutions.

Ce service travaille en partenariat avec toutes les associations et la PMI en premier lieu.

Et sur le bilan de cet accueil petite enfance, on peut noter que le nombre de familles reçues est assez conséquent puisqu'ils ont reçu 733 familles en 2017, et il y a eu 270 admissions suite à la dernière commission, la commission de 2017.

Alors ensuite, vous avez à nouveau des tableaux, mais ceux-ci reprennent les structures d'accueil autres que les crèches municipales, à savoir les crèches associatives, là, qui vous sont présentées. Donc, c'est pareil que tout à l'heure : ça reprend la capacité et puis l'évolution de cette capacité où on peut noter, et c'est ce à quoi je faisais allusion tout à l'heure, une évolution assez conséquente du nombre de places dans les structures associatives, puisqu'on avait 209 places en 2014 et aujourd'hui nous en avons 281. Donc, vous voyez qu'il y a eu un effort conséquent pour ces 10 structures. Elles sont subventionnées par la Ville. D'ailleurs, on revient vers vous régulièrement pour voter les subventions allouées. Ce sont des subventions de fonctionnement qui sont versées pour la présence d'enfants amiénois avec une hausse de la subvention annuelle de la Ville qui a eu lieu, de 54 579 € entre 2014 et 2017. Ça veut dire que nous avons accru l'aide apportée aux structures associatives pour justement accueillir des enfants.

Ensuite figurent deux autres tableaux, pour avoir balayé l'ensemble des structures, sur les crèches d'entreprises puisqu'elles existent. Donc, elles sont citées : c'est celles de Victor Pauchet ou de Jules Verne, ancienne crèche régionale, comme on l'appelait. Et donc là, vous voyez que la capacité d'accueil a, elle aussi, augmenté puisqu'elle est passée de 140 en 2014 à 160 en 2019.

Et enfin, les crèches interentreprises : donc, on trouve aussi bien Les Robinsons que Pomme d'Epi ou autres, Bouctot Vagniez et Le voyage extraordinaire de Philéas, où là on voit que ça a explosé également en capacité d'accueil puisqu'on en avait 60 en 2014 et on en a 146 en 2019 et ce, lié à la création de certaines structures depuis 2014.

Et enfin les micro-crèches, puisque c'est aussi un nouveau mode d'accueil qui est en pleine émergence. Là aussi, vous avez le tableau des différentes micro-crèches qui existent sur la ville avec une capacité d'accueil, vous le voyez, qui était de 19 enfants en 2014 pour arriver à 89 en 2019. Ce qui traduit un accroissement assez considérable de l'offre d'accueil des petits enfants sur la ville d'Amiens.

Alors pour conclure, on a aussi l'accueil par les assistants maternels et là, c'est un accueil individuel, même si un assistant maternel peut prendre jusqu'à quatre enfants. Donc, 700 assistants maternels agréés indépendants qui sont employés directement par les familles. Un

agrément est donné sur la base d'une formation. C'est le premier mode d'accueil sur la ville d'Amiens pour les enfants de moins de 3 ans. Et ils peuvent aussi se regrouper dans ce qu'on appelle les MAM (Maison d'Assistants Maternels) et nous en avons six sur la métropole mais zéro sur la ville d'Amiens. On a été contactés pour des projets. On a aidé des porteurs de projet, mais ça n'a pas abouti. Enfin, 50 % des assistants maternels sont implantés sur les secteurs Ouest et Nord.

Alors maintenant, si on regarde la population amiénoise, le nombre et la densité d'habitants, quand on regarde, on peut juste, en conclusion, dire qu'Amiens est la 28^e ville de France, la première ville de la Somme, une grande aire urbaine qui concentre 50 % de la population du département et une densité d'habitants au kilomètre carré de 2 686, avec 571 632 habitants dans le département, et à Amiens Métropole 175 201, et sur la ville d'Amiens 132 479.

MME FOURE : Chiffres 2015, je pense.

MME ROY : C'est ça. Comme il y a effectivement un recensement qui vient d'avoir lieu, nous n'avons pas encore l'actualisation des données, tout à fait.

Alors la structure des familles, quelle est-elle ?

Donc, nous avons 31 920 familles. Dans les couples avec enfants, nous en avons 11 916, et le nombre de familles monoparentales avec enfants : 7 701. Donc, une part importante des familles monoparentales est à relever en comparaison des couples avec enfants, mais là aussi, c'est en partie lié au contexte économique et social que nous connaissons, avec beaucoup de femmes seules qui élèvent leurs enfants et vous le savez bien, vous qui pouvez être aussi des fois dans des commissions d'action sociale.

Alors, pour les enfants de moins de 5 ans, on en avait 8 993, dont 4 547 avaient moins de 3 ans, c'est-à-dire presque la moitié, et le nombre de moins de 5 ans avec un ou deux parents actifs était au nombre de 4 625, dont 2 284 avaient moins de 3 ans.

Alors après, il est intéressant de regarder le graphe qui suit parce qu'il reprend l'évolution des naissances amiénoises, et tout à l'heure, dans le vœu, quand on évoquait une baisse des enfants scolarisés, c'est aussi lié à la baisse de la natalité et ce en tendanciel depuis plusieurs années, puisque quand vous regardez la courbe, en gros, vous pouvez voir que depuis 2013, ça n'arrête pas de chuter, le nombre de naissances. Il est globalement en baisse de 5,4 % et il est plus important que la moyenne nationale. Il est même plus que le double de la moyenne nationale, puisque la moyenne nationale est à 2,7 %.

Alors après, il y a un graphique intéressant aussi qui reprend l'évolution de la scolarisation des 2 ans, ce qu'on appelle les TPS (très petites sections) dont on a aussi parlé tout à l'heure, et on peut voir qu'on a, de manière linéaire, une scolarisation des enfants qui est arrivée à 265 enfants et qui donc a plutôt augmenté depuis en gros 2015. Par contre, on voit qu'on a un tendanciel de naissance à deux ans qui a baissé et que les non-scolarisés ont eu tendance à baisser un petit peu, mais qui sont somme toute relativement stables sur ces trois dernières années.

Alors, sur les caractéristiques des familles amiénoises, nous avons :

- 31 920 familles avec ou sans enfants ;
- 7 701 familles monoparentales avec enfants, ce qui représente quand même 24,12 %

- des familles ;
- 11 916 couples avec enfants, ce qui représente plus de 37 % ;
 - 3 525 familles nombreuses de trois enfants et plus, ce qui représente plus de 11 % ;
 - Et les séparations sur Amiens Métropole sont plus importantes (4,6 %) que sur le département (3,4 %) ;
 - Le taux de pauvreté est également relativement plus élevé (24, 2 %) en comparaison de celui du département qui, lui, est à 16,8 % et de la Picardie, de 15,6 %, et de la France métropolitaine qui est encore en deçà de 14,3 %. Donc vous voyez : on a plus de 10 points de taux de pauvreté quand on se compare au national. Ce n'est quand même pas négligeable, et voire même quand on se compare à la Picardie qui est quand même avec des départements qui sont voisins du nôtre et pour lesquels il y a des fois des similitudes ;
 - Et l'équilibre du taux d'activité entre les hommes et les femmes de 25 à 49 ans a pu aussi être observé.

Alors, quand on regarde maintenant la population des crèches municipales, donc là, on voit qu'on a 844 enfants en accueil régulier en 2014 et 586 en occasionnel, ce qui faisait 1 430 enfants inscrits et accueillis, et ils sont tombés à 1 185 en 2017. On a donc une diminution du nombre d'inscrits. Mais par contre, on a une augmentation des inscriptions et des fréquentations en accueil régulier de 4 ou 5 jours. C'est un petit peu aussi ce que nous souhaitons, c'est-à-dire rendre service à des familles qui travaillent ou à des familles qui ne sont pas forcément actives mais qui sont en formation et qui ont besoin de garder leurs enfants pour pouvoir soit revenir dans l'emploi, soit rentrer dans l'emploi, soit rester dans l'emploi. Donc ça, on en a vraiment la traduction ici.

Et la fréquentation par tranche d'âge, donc on voit que c'est surtout lié aux enfants de 3 et 4 ans qu'on a les effectifs, en 2014, qui étaient les plus élevés et sur l'ensemble des tranches d'âge, et qu'on a eu une diminution assez sensible des enfants de plus de 4 ans et c'est logique, et de 3 à 4 ans aussi, puisqu'ils vont maintenant dans les écoles. Donc forcément, il y a eu un transfert. Donc, on voit qu'on a une modification des tranches d'âge accueillies avec plus de bébés et de petits que d'un petit peu plus grands et de ceux qu'on appelle les moyens ou les grands puisqu'ils vont dans nos écoles.

Alors maintenant, sur la situation des familles, on peut noter qu'on avait 1 430 familles en 2014 contre 1 028 en 2017, avec, dans la répartition, majoritairement des couples en activité en 2014, suivis en effectifs des couples avec une demi-activité et des familles monoparentales sans activité. Et on voit qu'en 2017, ce sont toujours les couples en activité qui sont les plus représentés (601), suivis toujours des couples avec une demi-activité (136) et des familles monoparentales sans activité (115). Donc, on a globalement une diminution des familles inscrites, quelle que soit leur situation familiale ou quelle que soit leur nature d'activité.

Alors maintenant, sur la dernière partie, les enjeux de la politique petite enfance, deux grandes orientations se dégagent :

- Tout d'abord, développer et équilibrer l'offre à l'échelle du territoire de la ville. Je pense qu'on y a déjà en partie répondu, mais on va le consolider ;
- Et assurer un accueil de qualité pour les enfants, les familles, et de bonnes conditions de travail aux professionnels des structures. C'est quelque chose qui existe déjà mais qu'on entend renforcer.

Afin bien entendu de mieux répondre aux besoins des familles amiénoises, de par sa politique petite enfance, la Ville d'Amiens a mis en place différentes actions qu'on va pouvoir évoquer.

Tout d'abord, travailler à l'augmentation des places d'accueil sur la ville, et ça, c'est quelque chose qu'on va continuer à consolider. Donc, quand on regarde les évolutions des effectifs d'enfants accueillis et ce tous modes confondus, que ce soit en crèche municipale, associative, d'entreprise ou interentreprise ou en micro-crèche, on peut noter, ce n'est quand même pas négligeable, qu'on a près de 200 places d'accueil supplémentaires entre 2014 et 2018, et il y aura encore 21 places supplémentaires entre 2019 et 2020.

Alors l'augmentation des places, on en a un petit peu parlé tout à l'heure, s'explique par, d'une part, l'émergence des nouveaux modes d'accueil interentreprise et le nombre de micro-crèches qui se sont créées, le développement des structures associatives. On a vu tout à l'heure que sur la période, c'est près de pratiquement 100 places qui ont été créées dans les crèches associatives. Et la relocalisation de certaines structures municipales qui aboutiront à accroître le nombre de places.

Alors un des autres axes d'action, c'est celui qui vise à entretenir et à améliorer les équipements.

Alors sur le budget des structures en régie, c'est-à-dire les crèches municipales, en ce qui concerne les travaux et les équipements, vous voyez qu'on a des investissements qui sont toujours assez conséquents, puisqu'ils étaient de 354 217 €, par exemple, en 2014 et de 331 667 € en 2017. Et sur le fonctionnement, nous étions à 2 719 555 € en 2014 et 9 545 576 € en 2017. Donc, afin d'améliorer ces structures d'accueil, la Ville a investi depuis 2014 1 214 098 € en travaux et en équipements et près de 10 millions € en fonctionnement chaque année.

Alors sur le budget des relocalisations dont on a déjà parlé, on a eu l'occasion de relocaliser une crèche qui était à Amiens Nord, qu'on appelle Pigeon Vole, dans une ancienne école maternelle qu'on appelait La Rochefoucauld. Vous voyez que les investissements étaient assez conséquents : 1 792 299 € avec une majorité (58,55 %) subventionnée par la CAF, 34 % par le département, et l'État, en dotation urbaine de 7,5 %.

Nous avons le projet Germaine Dulac qui visera à relocaliser les crèches Antibes et Delpech au secteur Sud. Donc là, c'est un investissement : c'est la création carrément sur une ancienne école qui était l'école Germaine Dulac, avec une construction de plus de 3 037 000 €, avec un cofinancement là aussi majoritairement CAF, mais aussi région et FEDER à hauteur de 14 %.

Et nous aurons le projet Bord de l'eau. Donc lui, c'est dans l'ancienne école maternelle Bord de l'eau qu'on a fermée il y a quelques années, faute de nombre de classes. Donc ça relocalisera Chapeau de Violettes et en partie Câline pour environ 1 500 000 €. Donc, la Ville a également mis en place un plan pluriannuel d'investissement pour le financement de gros travaux et donc de 2018 à 2020, 450 000 € seront mobilisés à ce titre.

Alors le troisième axe d'action, c'est celui qui vise à affirmer la vocation sociale du service public petite enfance. Alors à ce titre-là, nous avons modifié le règlement de commission. On l'avait passé ici, ça fait un petit moment :

- On a en effet priorisé l'accueil du handicap ou de porteurs de troubles. On était à 9 enfants en début de mandat. On est à pratiquement plus de 60, pratiquement 70

aujourd'hui ;

- Prioriser l'activité professionnelle ou estudiantine des familles pour justement permettre l'emploi ou le retour à l'emploi ;
- Prioriser la monoparentalité parce qu'on sait que quand on est seul avec un enfant, ce n'est pas facile de se dépatouiller, de faire des démarches, etc. ;
- Mettre en place un système de cotation ouvert à tous ;
- Réorganiser la commission et la pré-commission en vue d'une meilleure réactivité par rapport aux demandes ;
- Et puis la transparence des commissions puisque y sont invités les parents délégués, les gestionnaires des crèches, et l'anonymat des dossiers est garanti ;
- Et également les instances d'échange avec les familles, tels que les conseils d'établissement dans chacune des crèches, mais aussi le conseil de crèches qui aura lieu prochainement, et les réunions d'information qui peuvent avoir lieu avec les parents ou différentes sorties qui sont également organisées par différentes structures.

Améliorer les dispositifs d'information aux familles et répondre à leurs besoins :

- L'accueil petite enfance créé en 2013 est un service qui se développe et s'adapte en fonction du projet et des besoins des familles, on l'a évoqué tout à l'heure ;
- Et le relais assistants maternels créé en 2013 compte quatre animateurs qui se répartissent sur le territoire amiénois et développent des actions en direction des besoins des familles et des assistants maternels. Ils travaillent en partenariat avec d'autres services, tels que la communication, les crèches, les centres de loisirs, etc., et les partenaires de toutes natures, et en coordination et collaboration pour se donner les moyens d'optimiser justement l'accueil du jeune enfant.

Alors, pour conclure, identifier le service petite enfance comme premier maillon éducatif garant d'égalité des chances, notamment sur la parentalité :

- La politique petite enfance, vous l'avez compris, vise à adapter les services aux parents en fonction de leurs besoins ;
- L'action de soutien et d'accompagnement des familles au-delà du mode d'accueil est une extension naturelle de l'accueil du jeune enfant ;
- Les modes d'accueil se sont diversifiés et adaptés pour que les parents articulent ou puissent encore mieux articuler la vie professionnelle et la vie familiale ;
- Avec le projet éducatif global municipal, la Ville met l'accent sur l'accompagnement et le soutien aux familles, notamment le respect de la diversité culturelle, la prise en compte de la précarité sociale ;
- Le soutien à la parentalité nécessaire pour l'épanouissement et le développement de l'enfant, et vraiment dans les structures il y a ce gros soutien à la parentalité qui est fait avec toujours des temps d'échange possibles avec les parents.

L'accueil des enfants avec des besoins spécifiques et notamment porteurs de handicap :

- La Ville d'Amiens et ses partenaires contribuent à favoriser l'accueil de ces enfants. Il y a eu un comité de pilotage constitué, le recrutement d'un référent départemental et il y a même l'organisation de colloques ou de formations, et notamment dans le cadre de la journée annuelle de formation des personnels de petite enfance, ça fait partie des thématiques abordées ;
- Des équipes pluridisciplinaires et un suivi médico-psycho-éducatif pour encadrer les équipes des structures municipales ;

- Et une augmentation importante du nombre d'enfants de ce type accueillis. Je l'ai dit tout à l'heure : ils n'étaient même pas 10 en 2014, quand nous sommes arrivés, et ils sont aujourd'hui pratiquement 69.

Et enfin accompagner et professionnaliser les équipes de la petite enfance. Donc là, c'est notamment par rapport au volet RH :

- Un travail interne collaboratif avec le service formation des ressources humaines ;
- L'accès aux formations diplômantes, notamment la validation des acquis, par exemple, ou les différents types de diplômes ;
- L'accès aux formations de professionnalisation, qu'elles soient de base ou innovantes, pour justement améliorer et adapter les pratiques. Donc, on fait venir des intervenants, on fait travailler en atelier les personnels pour justement faire émerger leurs idées et travailler dessus avec des experts ;
- L'organisation de réunions de concertation et/ou de thématiques avec une journée pédagogique mise en place et des groupes de travail ;
- Et également le reclassement professionnel en fonction des situations des collaborateurs.

L'ensemble de ces actions et des dispositifs ont pour but de garantir un accueil de qualité et une expertise professionnelle ciblée petite enfance.

Et enfin, nous n'oublions pas que nous devons évoluer dans un environnement sain et qu'à ce titre-là nous devons améliorer et toujours continuer à améliorer, même si on les a déjà améliorées, la qualité de vie et la sécurité.

Il s'agit notamment de :

- Veiller à la qualité de l'air ambiant et assurer des mesures correctives s'il y a besoin ;
- Utiliser des matériaux et des produits nobles ou naturels ;
- Favoriser l'écolabel pour les nouveaux projets d'aménagement, de réhabilitation ou de relocalisation ;
- Améliorer l'équilibre et la qualité alimentaire adaptés à chaque tranche d'âge, tout en respectant les recommandations en vigueur, donc l'introduction de produits locaux et/ou bio ;
- Travailler avec des partenaires internes ou externes ;
- Et mettre en œuvre le plan des 1 000 jours, à savoir être acteur de la santé.

Donc, vous l'avez compris, en conclusion, améliorer la qualité de vie est un axe prioritaire pour optimiser la santé, la manière dont un individu débute sa vie, influence sa santé à très long terme.

Voilà, Madame le Maire, la présentation de ce schéma.

MME FOURE : Merci beaucoup.

Je tiens à préciser que le diaporama que Madame ROY vient de présenter, comme le précédent, vous ont déjà été envoyés de manière à ce que vous puissiez ensuite revenir dessus parce qu'il y a une mine d'informations notamment chiffrées qu'on ne peut pas digérer comme ça rien qu'en écoutant les propos de Mathilde ROY.

Qui souhaite s'exprimer ? Madame BERGER.

MME BERGER : Oui, justement j'allais revenir sur ce nombre impressionnant de chiffres et en fait, moi, je n'en retiens pas tant que ça.

Quand on additionne tout simplement le nombre de places en crèche, quelles qu'elles soient, celles du CHU, les municipales et tout ça, on a 1 184 places, on a 520 assistantes maternelles actives, tout ça pour une population de 4 557 enfants.

Je sais bien que tous les parents n'ont pas besoin de faire garder les enfants, mais de l'autre côté, on a aussi un nombre d'inscrits en crèche qui diminue. Alors une question : au-delà des chiffres, il faut peut-être se poser la question pourquoi, alors que les places d'accueil couvrent 37 % des enfants ayant besoin d'un accueil, y a-t-il une diminution des inscriptions ? Ne seraient-ce pas des tarifs trop élevés ? Voilà.

Vous dites qu'il y a une augmentation des places, certes. Ce ne sont pas les crèches municipales où il y a le plus d'augmentation.

Et puis juste une petite remarque : on vante trois composants bio par semaine, pourquoi pas, c'est déjà très bien, c'est mieux que zéro. Mais enfin ne peut-on pas avoir plus d'ambition pour la petite enfance ? Voilà.

MME FOURE : Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Oui, merci. Merci, Madame le Maire.

Oui, c'est un document qu'on attendait déjà depuis un certain temps. Je vous remercie de nous le présenter puisque le dernier schéma datait de 2011, comme c'est indiqué dans le document que vous nous avez fourni. Je dis ça parce que malheureusement Monsieur THÉVENIAUD n'est pas là, mais il rappelait souvent qu'on n'avait pas fait de schéma local petite enfance et donc voilà, je voulais le souligner.

Le document dresse un état des lieux de la politique municipale en matière de petite enfance, de la politique petite enfance et des projets en la matière au regard du nombre de naissances et de la situation sociale des familles.

Alors, concernant l'état des lieux, juste à propos des RAM, je voudrais rappeler quelques données puisque le schéma en fait tient des propos pas tout à fait exacts sur les relais d'assistantes maternelles : il est dit que le premier RAM a ouvert en janvier 2014 et que ce service n'existait plus depuis 5 ans malgré les besoins exprimés par les assistantes maternelles. Donc moi, je tiens à rappeler que tout d'abord, c'était la CAF qui avait supprimé ce service et qu'il faut se souvenir qu'en 2008 et 2009, la CAF avait décidé de fermer trois crèches sur la ville, trois crèches qu'elle avait en gestion, et nous avons alors fait le choix politique de reprendre en gestion directe les trois crèches de la CAF qui étaient Pigeon Vole, que vous allez déplacer, Câline qui est en centre-ville, que vous allez déplacer, et Babillages à Étouvie. Et sans prévenir la municipalité d'alors, la CAF avait aussi supprimé le RAM, laissant les assistantes maternelles sans solution.

Donc quoi qu'il en soit, nous n'étions pas restés sans rien faire puisque nous avons décidé d'inscrire dans le schéma local petite enfance des objectifs de création de quatre RAM et nous avons ouvert le premier en 2013 en mettant en place l'accueil centralisé. Donc le premier ce

n'est pas 2014, mais 2013, et les RAM que vous avez ouverts étaient déjà programmés auparavant.

Sur le bilan de votre politique petite enfance, alors malgré un affichage qui montre l'augmentation du nombre de places sur la ville, je dis bien sur la ville et j'y reviendrai, en fait on constate une diminution du nombre d'inscrits dans les crèches municipales et une forte diminution aussi du nombre d'enfants issus des familles sans activité dans les crèches municipales. Deux points que je vais détailler.

Entre 2014 et 2019, vous avez diminué de 41 places le nombre de places en crèches municipales, tandis qu'entre 2008 et 2014, ce sont 121 places qui ont été créées. Donc là, on voit bien que votre politique de réduction des postes s'applique, ici, drastiquement. On le sait : vous avez diminué les personnels de la crèche municipale et donc au total ça fait moins 41 places en crèches municipales.

Par contre, vous avez augmenté le nombre de crèches d'entreprise. Enfin vous n'y êtes pour rien puisque les crèches d'entreprise, par définition, sont décidées autrement que pour celles de la Ville. Donc, il y a eu 106 places de plus sur l'ensemble de la ville grâce aux crèches d'entreprise. Et on voit aussi qu'il y a le nombre de places en micro-crèches qui a augmenté ainsi que le nombre de places en crèches associatives.

Donc au total, si on fait un bilan entre 2014 et 2019, ce sont 207 places sur la ville qui ont été créées et entre 2008 et 2014, 188. Donc finalement, à première vue, à Amiens, le nombre de places en crèches créées au cours du mandat aura été à peu près équivalent à celui du mandat précédent, même légèrement supérieur, je vous l'accorde, pour 20 places.

Pourtant, en réalité, ce n'est pas tout à fait comparable, car le nombre de places sur la ville n'est pas forcément le nombre de places pour les Amiénois. En fait, les crèches d'entreprise accueillent des personnels de leurs entreprises, mais ceux-ci ne sont pas forcément des habitants d'Amiens. Donc en fait, vous comptabilisez des places en crèche sur la ville, mais il faudrait savoir combien concernent les Amiénois.

À ce propos d'ailleurs, concernant la crèche Jules Verne, la crèche d'entreprise du conseil régional, pour laquelle en 2010, puisqu'elle avait ouvert en 2010, on avait réservé des places pour les Amiénois. Ici, dans le document que vous nous avez présenté, on devine que ce n'est plus le cas. Donc, je voudrais m'en assurer.

C'est un choix politique de développer des micro-crèches plutôt que des crèches municipales. Le choix aussi du moindre coût pour la collectivité, mais aussi de la moindre qualité pour les enfants accueillis, car le personnel d'encadrement est moindre dans les micro-crèches que dans les crèches collectives et ce n'est pas forcément mieux pour l'éducation des enfants.

C'est aussi un choix politique, là encore, de favoriser l'admission des enfants des couples en activité. Donc, je disais au début : vous avez fortement diminué l'accueil des enfants issus de familles sans activité. Cette information-là nous est donnée page 30 dans le tableau qui recense les situations des familles accueillies en crèche municipale. Tout à l'heure, vous l'avez présenté et vous êtes passée vite, vous avez dit : « En fin de compte toutes les situations sont équivalentes, le nombre de places a diminué mais tout est équivalent ». Eh bien non, pas du tout ! Même pas du tout équivalent, puisqu'en fait on observe une diminution globale du nombre d'enfants accueillis entre 2014 et 2017, une diminution de 28 %, tandis que la baisse du nombre d'enfants issus de familles sans activité, elle, est de 49,62 % et celle d'enfants issus de familles

monoparentales sans activité, de 47 %, alors que celle issue des familles en activité est de 12 %.

Donc là, on voit bien que vous avez largement choisi les enfants issus de familles dont les deux parents travaillent tandis que vous avez écarté les enfants des familles au chômage. Il y a une forte différence quand même entre presque 50 % et 12 %. On ne peut pas dire que c'est la même chose.

Là, c'est un désaccord politique que nous avons, Madame le Maire, de longue date. Je comprends bien que le fait d'accueillir en crèche des enfants issus de familles que vous appelez sans activité est un coût pour la collectivité. Mais lorsqu'on est sur un territoire, vous l'avez rappelé, où le taux de pauvreté des familles est élevé (24 %), où le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes, même si vous présentez ça comme un équilibre mais en réalité ce n'est pas tout à fait le cas, il me semble que la collectivité doit mettre tout en œuvre pour réparer cette injustice sociale. Et donc, il ne me semble pas normal non plus que les enfants fassent les frais de la différence de traitement. Pourquoi ne pourraient-ils pas bénéficier eux aussi, comme les enfants issus des familles qui ont la chance de travailler, des bienfaits de la crèche en matière éducative, des activités culturelles, des soins, de la qualité de l'alimentation qui leur sont proposés dans les structures municipales ? Et en faisant cela, vous concourez à la reproduction des inégalités.

Et d'ailleurs, vous persistez dans le choix de vos politiques puisque le règlement de la commission d'admission de places en crèche propose donc une cotation, enfin vous avez présenté à la fois le fait que vous modifiez le règlement mais vous nous avez dit qu'il avait été précédemment voté. Enfin en tous les cas, c'est un nouveau règlement qui date peut-être d'un an ou deux, mais c'est un nouveau règlement qui n'est pas le même que celui qui existait précédemment, puisque vous avez fait disparaître de vos priorités, enfin des priorités qui existaient dans ce règlement d'admission de places en crèche... Il existait une priorité aux enfants issus de familles en situation sociale difficile, et vous l'avez supprimée.

Vous proposez une cotation de 4 points pour des enfants qui sont issus de familles en activité ou monoparentales en activité, mais vous ne donnez qu'un point ne serait-ce que pour les familles monoparentales que vous nommez sans activité. Alors là, ce n'est vraiment pas juste pour les personnes sans activité et qui plus est seules avec un enfant ou plusieurs enfants. Peut-être que vous imaginez que le fait de ne pas avoir de travail permet de garder son enfant. Mais pourtant la recherche d'un emploi constitue un travail à temps plein et comment feront ces personnes pour se rendre aux rendez-vous d'embauche si elles ont à s'occuper d'un enfant ?

D'autre part, vous nous assurez que les autres familles sans activité pourront bénéficier d'une admission, comme je le montrais plus haut, mais la réalité des faits prouve le contraire. Je ne reviens pas sur la démonstration précédente.

Un récent rapport de l'INSEE sur l'illettrisme montre que 50 % des enfants qui ont des problèmes de lecture à 8 ans ne rattrapent jamais leur retard et ce rapport indique aussi que les enfants qui sont accueillis dans des structures collectives dès le plus jeune âge parlent mieux. Il est donc primordial pour ces enfants d'être accueillis dans des structures collectives, ne serait-ce que municipales, au même titre que les autres.

Enfin, pour terminer, je voulais conclure sur vos projets de développement puisque c'est aussi le principe du schéma local d'accueil de la petite enfance que de nous les faire connaître.

Compte tenu du taux d'illettrisme de notre territoire, vous en avez parlé tout à l'heure, et compte tenu aussi du taux de pauvreté de la population, du nombre de familles monoparentales, le plan de développement de crèches que vous proposez est largement insuffisant, et ma collègue Françoise a redonné les quelques chiffres globaux sur l'ensemble de la ville, au regard du nombre d'enfants qui pourraient être accueillis en crèche. Vous ne nous proposez en définitive que des déménagements de crèches existantes qui certes amélioreront les conditions de vie des enfants et des personnels, mais qui en fait ne créeront pas ou plutôt peu de places supplémentaires en structure municipale.

Alors aujourd'hui, on parle du plan pauvreté et je pense que vous y êtes sensibles puisque vous soutenez ce gouvernement, et un des axes qui est préconisé, c'est de développer aussi les moyens d'accueil collectif pour la petite enfance. Alors, on aurait bien aimé que le nombre de places d'accueil collectif, comme le préconise aussi l'INSEE pour lutter contre l'illettrisme, se développe sur la ville et ça ne va pas vraiment être le cas.

MME FOURE : Monsieur CARDON.

M. CARDON : Merci à ce document qui donne un état des lieux précis à la fois chiffré et qualitatif intéressant.

Moi, je n'interviendrai que sur quelque chose que je ne comprends pas, puisque vous mettez dans vos objectifs que vous voulez favoriser les familles monoparentales et dans votre cotation qui est en page 10 des annexes qui nous ont été transmises, il se trouve que les familles monoparentales, des gens qui sont sans emploi mais quelqu'un qui est sans emploi, c'est, pour moi, quelqu'un qui en recherche un.

Alors, soit vous êtes en capacité de garantir au cas où dans le courant de l'année la mère, parce qu'une famille monoparentale, à une très, très, très large majorité, ce sont les mères qui sont concernées, pourra trouver, pas loin de chez elle, une place de crèche, soit vous changez votre cotation et vous mettez, comme pour les familles monoparentales qui sont en situation d'emploi, parce que franchement, pour moi, un chômeur, c'est quelqu'un qui recherche un emploi et qui, on l'espère, va pouvoir en trouver le plus vite possible. Vous mettez à 4 points. Soit vous garantissez le fait qu'il y ait un accès dès qu'il y a une promesse d'embauche qui vous est présentée. Mais ça, le pouvez-vous dans des conditions de proximité parce que souvent ces gens-là ont une mobilité qui n'est pas aussi simple que ça ? Parce que je ne comprends pas que ça puisse être un de vos objectifs et puis qu'on soit sur une position pareille.

J'ai même du mal à comprendre pourquoi le statut social temporaire d'un chômeur devient discriminant dans une cotation, je vous le dis. Je vous demande : est-il possible, compte tenu du fait que la scolarisation à 3 ans arrivant... ? Il y a à peu près 200... je n'ai plus le chiffre en tête... mais pas loin de 300 places actuellement occupées, qui vont de fait, quelque part, se libérer. Est-ce qu'on ne peut pas changer cette cotation ? Je la trouve contradictoire avec votre objectif et contradictoire même avec quelqu'un qui est en recherche d'emploi. C'est bien quelqu'un qui... Voilà. Comment on peut... excusez-moi le mot, il est un peu fort, mais je n'en ai pas trouvé d'autre... mesurer, enfin faire une discrimination là-dessus. J'ai du mal à le comprendre. Je vous le dis très sincèrement.

MME FOURE : Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

Oui, cette contradiction saute aux yeux et on l'a tous notée. En effet, les familles monoparentales sont souvent plus touchées par le chômage et donc là, faire une discrimination de 1 à 4 par rapport à des couples salariés, de salariés, paraît vraiment étonnant alors qu'on a cette opportunité en effet de réviser un peu notre position compte tenu du changement de la donne avec la scolarisation à 3 ans. Ça, c'était effectivement la première observation que je voulais faire avec mon collègue.

Et puis la deuxième, c'est que j'avais, à une occasion où on avait parlé de la politique petite enfance, attiré votre attention sur la nécessité de favoriser l'acquisition du langage chez les tout petits qui est une période cruciale en la matière. On ne retrouve pas cette orientation dans les documents que vous nous avez présentés ou alors cela m'a échappé. Je pense que cette orientation devrait être davantage affirmée et trouver sa traduction dans la formation des personnels, par exemple. En tout cas, dès lors qu'on l'affirme, ça permettrait d'imprimer une politique dans ce sens, à la fois pour les assistants maternels et pour les personnels dans les crèches associatives et dans les crèches municipales.

MME FOURE : Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Un petit mot.

D'abord, je ne vais pas vous condamner tout de suite sur les familles monoparentales sans activité parce qu'en fait on ne sait pas pourquoi ça diminue comme ça et le pourcentage n'indique pas le nombre. Puisque le nombre étant moindre, le pourcentage paraît énorme. Donc, j'aimerais savoir pourquoi ces familles-là ont diminué. Peut-être est-ce tout simplement parce qu'elles vont non pas dans les crèches, mais dans les écoles maternelles ? Donc, ça peut être une explication aussi. Donc je ne sais pas, donc je ne vais pas vous condamner d'avance.

Moi, ce que je remarque, c'est que le nombre prévu dans les crèches en général, puisque moi je n'ai pas de favoritisme particulier pour les crèches municipales, associatives, d'entreprise ou micro-crèches. Je trouve que toutes ont leur valeur, donc il n'y a pas de raison. L'augmentation me paraît faible. Alors, est-ce qu'il y a eu une étude précise sur les besoins qu'il va y avoir ? Et est-ce que ça suffit ou pas ? Parce qu'en fait on nous dit : ça va augmenter très peu, il va y en avoir 1 205 en 2020. C'est une très faible augmentation. Est-ce que ça va suffire ? Est-ce qu'on a des études précises qui indiquent que ça va suffire ? Moi, c'est la principale question que je me pose.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres observations ? Oui, Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Je voudrais d'abord féliciter votre adjointe pour les deux remarquables interventions. Mais c'était juste une remarque parce que je me dis qu'il y avait un vrai paradoxe parce qu'on a une opposition qui essaye de nous faire voter un vœu contre l'École de la confiance, tout ce qu'elle fait, etc., et qui 10 minutes après, ou à peu près, après l'intervention, est en train de nous dire : « Il faut développer l'école à 3 ans », exactement ce qu'il y a dans la loi École de la confiance, qui nous dit que les enfants doivent apprendre à lire, à compter, à respecter autrui dès le plus jeune âge, ce qui est exactement dans la même loi. Donc, j'ai du mal à comprendre la cohérence entre le vœu de tout à l'heure et les propos tenus au sujet de la petite enfance, tout à fait justes d'ailleurs, mais qui me paraissent totalement en contradiction avec le vœu auquel heureusement on a échappé grâce au vote collectif de la majorité.

MME FOURE : Merci. Je passe la parole à Mathilde ROY pour qu'elle réponde. Non, il n'y a pas de conversation directe, s'il vous plaît. Madame LEPRESLE, il n'y a pas de conversation

particulière en conseil municipal. Je vous rappelle que vous vous adressez à tous vos collègues et pas seulement à celui qui vient de parler, même s'il a tenu des propos particulièrement intéressants.

Mathilde ROY a la parole.

MME ROY : Oui, merci, Madame le Maire.

Alors, je m'étonne quand même qu'aujourd'hui – nous ne sommes que le 14 mars 2019 – on ait droit à des bilans du mandat précédent et des bilans du mandat actuel. Vous m'excuserez, mais on n'est pas encore en campagne municipale et je trouve que c'est un petit peu déplacé par rapport au contexte actuel.

Cela étant dit, parce qu'il faut revenir aux choses sérieuses, quand vous dites que le nombre de places qui a augmenté est surtout lié à des places liées à des structures associatives ou à des micro-crèches, c'est incontestable. Vous avez vu les chiffres. On ne va pas les truander, les chiffres. Excusez-moi l'expression si je parle familièrement.

Mais ça résulte de quoi ? Ça résulte, d'une part, d'opérateurs qui ont la volonté d'agir. Les structures associatives font un travail remarquable. Elles ont parfois la volonté de s'étendre. Dès lors qu'on juge le projet recevable, comme les autres financeurs, on les accompagne. Et pourquoi pas le faire ? Puisque, après tout, elles offrent un service de qualité qui satisfait des familles et elles sont réparties dans toute la ville. Donc, on ne va pas être doctrinaires et dire : ce ne sont que des crèches municipales qu'on développe et que des crèches municipales. Non !

On est quand même encore dans un État de droit où il y a encore la liberté de choix pour les parents et que par conséquent c'est bien que les parents, au jour d'aujourd'hui, aient cette possibilité qui n'existait pas, je regrette de le dire, puisque vous faites les bilans, en 2014, puisqu'il n'y avait pas de micro-crèches qui existaient comme aujourd'hui parce qu'elles n'étaient pas forcément à accompagner et elles ne voyaient peut-être pas non plus une ouverture quant à leurs interlocuteurs municipaux quant au fait de les accompagner par rapport à des données statistiques ou des marchés qui existaient pour qu'elles puissent voir si elles étaient viables ou pas. Et ça répond, qu'on le veuille ou non, à certains choix de parents que de mettre plutôt les enfants dans des petites structures que dans des grandes crèches.

Alors cela étant dit, on n'a pas écarté les familles qui sont au chômage. Je pense qu'on se méprend quand on dit ça puisqu'on continue à les accueillir. Les chiffres sont ce qu'ils sont. Mais je me suis amusée du coup, en vous entendant, à faire des petits calculs très rapidement et on a quand même une baisse qui est somme toute assez comparable entre le nombre d'enfants accueillis et le nombre d'enfants accueillis par rapport aux familles qui sont sans emploi. On est de l'ordre globalement d'une diminution de près de 20 % dans les deux cas. Donc, on ne peut pas dire qu'on ait fait spécifiquement le choix de les exclure.

Au contraire, c'est quelque chose qu'on a réaffirmé puisqu'on a souhaité, notamment par rapport aux enfants porteurs de handicap, élargir le scoring des dossiers aux parents qui sont porteurs de handicap. Et ça, ça n'existait pas. Et ça permet également de permettre à des parents porteurs de handicap de trouver aussi une solution, puisqu'on les a scorés de 2 points.

Enfin, quand on regarde, on ne peut pas dire qu'aujourd'hui, quand on a des demandes, on fasse de la discrimination au profit de familles qui ne sont qu'en activité. Ce n'est pas vrai. Vous avez les chiffres sous les yeux. Alors, vous pouvez les lire comme vous les lisez, vous en faites

une lecture particulière. Il n'en demeure pas moins que les tableaux reprennent quand même la répartition, que ce soient des enfants avec des parents avec une activité ou avec deux activités. Quand vous regardez les couples avec un des deux parents en activité ou les couples sans activité ou les familles monoparentales sans activité, c'est quand même un certain nombre encore de familles qui sont concernées.

Si nous avions souhaité que les sans-activité n'aient pas de place du tout, je regrette, je n'aurais pas 115 familles en 2017 sans activité qui auraient eu une place et je n'aurais pas + 67 familles avec un couple sans activité qui auraient une place. Donc, vous ne pouvez pas être aussi catégoriques.

Par contre, oui, nous avons fait un choix politique, que nous assumons, qui est que quand on travaille et qu'on est en plus à deux à travailler, ou qu'on soit en formation, j'assimile à travail, le fait d'être occupé par une activité qui fasse qu'on ne puisse pas rester à la maison garder les enfants, ça nous paraît quand même un peu plus logique que de donner prioritairement des places en crèche à des parents qui, du jour au lendemain, doivent prendre un emploi ou arrivent dans la région, ne connaissent pas de parents qui puissent garder leurs enfants.

Quand on est arrivés, quand même, on avait une situation paradoxale où les gens qui travaillaient ne trouvaient pas de places spécialement et à l'inverse d'autres personnes en trouvaient plus facilement. Donc, il nous est apparu effectivement plus judicieux et plus pertinent de favoriser l'activité, quelle qu'elle soit, qu'elle soit sous forme d'études, sous forme de formation ou sous forme d'activité professionnelle.

Alors le règlement intérieur, oui, on l'a revu, mais on l'a déjà voté ici. Donc, je ne vais pas y revenir.

Ensuite, vous évoquez un plan de développement qui est insuffisant et qui est lié essentiellement à des déménagements. Attendez, on ne va pas être plus royalistes que le roi non plus ! Il y a des opérateurs qui créent des places, donc d'abord on en crée quand on déménage, comme vous le dites si bien, on accroît le nombre de places. Donc, ce n'est quand même pas déjà un jeu à somme nulle. Et par ailleurs, quand on regarde, depuis 2014, l'ensemble des opérateurs, qu'ils soient associatifs ou privés ou voire même par le biais des micro-crèches qui ont créé un nombre de places significatif et que nous, on regarde la file active de demandes auxquelles on doit faire face, on est aussi réalistes. On ne va pas se dire : on est dogmatiques, il faut à tout prix qu'on crée trois crèches dans le mandat. Il faut aussi que ces demandes correspondent à des besoins avérés. Et je vous invite à discuter avec des opérateurs parce que vous verrez que pour certains le taux de remplissage maximal n'est pas si évident et là je rebondis du coup sur une autre problématique que vous avez soulevée, à savoir : pourquoi y a-t-il moins d'inscrits ?

Alors, ça peut être lié effectivement au coût de prise en charge d'une place en crèche, mais ça peut être lié aussi à des choix de vie. Il y a des parents qui décident de prendre des congés parentaux d'éducation quand l'enfant naît et qui choisissent de passer les premières années de l'enfant avec lui. Et il y a aussi des parents qui ont recours à des modes de garde amicaux ou familiaux. Donc, c'est quelque chose aussi que l'on doit intégrer.

Ensuite, vous avez cité le nombre d'enfants de 2 ou 3 ans qui vont à l'école. Effectivement, ça a un impact. On le voit nous-mêmes dans nos propres structures. Ça a été démontré sur les différents graphiques et ça a été dit tout à l'heure quand on a parlé de la carte scolaire : on a quand même plus de 300 enfants qui sont dans les classes toute petite section et c'est certain

qu'avec la scolarisation à 3 ans, ça accroîtra encore le nombre de jeunes enfants accueillis et donc là aussi, c'est plutôt quelque chose de salubre.

Alors, a-t-on fait une étude pour savoir s'il y avait des besoins et si on les couvrirait suffisamment ?

Vous vous doutez bien que quand le schéma a été élaboré, il a pris en compte ces données démographiques. D'ailleurs, elles figurent dans le document et vous voyez bien les tendances qui sont plutôt à la baisse. Donc, vous avez d'un côté d'une baisse des naissances, qui est à corréliser depuis plusieurs années avec, à l'inverse, le nombre de places en crèche qui a augmenté, tous porteurs de projet confondus.

Autrement dit, il y a une offre qui a trouvé la demande en face et cette demande n'est pas extensible compte tenu des nombreux problèmes que nous avons évoqués.

Enfin, il a été soulevé l'idée que ce serait bien d'écrire qu'on favorise l'acquisition du langage chez les tout petits. Oui, oui, bien entendu, c'est un vœu pieux, mais je dirais que c'est la base. Que font les travailleurs professionnels de nos structures aujourd'hui, tous les jours ? Ils favorisent l'apprentissage du langage. Enfin ça nous paraît tellement évident, vous voyez, qu'on n'a pas jugé utile de le dire. De même qu'on apprend aux enfants à se socialiser. De même qu'on apprend aux enfants progressivement à aller vers la propreté. De même qu'on apprend aux enfants progressivement à essayer d'être de plus en plus autonomes, à s'ouvrir sur le monde. Ce sont pour nous des basiques. Ça relève des apprentissages de base. Et c'est vrai que c'est important que de l'avoir dit, mais pour nous, c'était tellement évident, c'est le travail de tous les jours, que oui, je reconnais qu'on ne l'a pas écrit parce que pour nous, c'est vraiment essentiel que de le faire.

Donc le plan pauvreté, bien sûr, nous y sommes sensibles, Madame LEPRESLE, non pas parce que nous soutenons le gouvernement actuel. Ça, ce sont des propos qui n'engagent que vous. Mais parce que nous sommes un service public et parce que nous avons un territoire défavorisé, on l'a dit tout à l'heure : on a plus de 10 points par rapport au national. Et que par conséquent, ça impacte toutes nos politiques : la politique petite enfance, la politique éducative, la politique sociale, la politique d'insertion par l'emploi. On voit bien qu'on a des difficultés parce qu'on n'a pas forcément les gens qui ont été formés par le système scolaire ou d'apprentissage pour pouvoir prendre en charge des métiers qui pourraient leur être proposés. Et donc, c'est quelque chose qui est transverse à toutes les politiques publiques qui s'imposent à nous. C'est un plan gouvernemental. On a des choses à faire, donc bien entendu nous les ferons, et nous les ferons d'autant plus qu'on est dans un territoire qui le mérite amplement.

Donc, voilà ce que je peux donner en éléments de réponse parce que je pense que sur le document, il est suffisamment complet. Vous en avez fait une lecture particulière qui évidemment n'est pas la nôtre et je pense qu'on a eu l'occasion de vous démontrer, à plusieurs reprises, et même le document en témoigne, que nous avons pour souci d'accueillir tous les Amiénois, y compris les plus défavorisés, et que nous sommes toujours sensibles aux situations particulières, y compris lorsqu'elles traduisent des difficultés et y compris lors de situations d'urgence.

Voilà, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci beaucoup, Mathilde ROY.

Monsieur CARDON veut nous proposer un amendement, je crois.

M. CARDON : Oui.

Madame le Maire, d'abord quelques mots.

Vous le savez : le groupe communiste et républicain d'ailleurs est citoyen depuis longtemps, respecte la loi et toutes les lois : celles pour l'enseignement privé, comme celle qui va être votée pour l'accueil des enfants dès 3 ans à l'école de la République. Et donc, c'était dans cet état d'esprit que nous étions intervenus. J'ai mal compris l'intervention qui relayait des éléments qui n'étaient pas tout à fait à lier entre eux.

Par contre, on se réserve le droit de contester les lois et ça, c'est aussi la République. Donc, ça n'était pas vous, Madame le Maire, qui était, dans l'intervention de Laurent BEUVAIN, mise en cause mais plutôt la loi telle qu'elle est aujourd'hui parce que si les conditions d'accueil entre les deux étaient les mêmes, je pense que vous pourriez, vous aussi, dire haut et fort ce que vous dites aussi depuis de nombreuses années.

Donc, nous vous proposons un amendement qui est tout simple : il consiste à modifier votre cotation et donc de sortir de cette logique de familles monoparentales avec emploi ou sans emploi et de mettre tout le monde à 4 points.

Nous l'avons rédigé rapidement et sans doute pas très bien écrit. On s'en excuse par ailleurs. Mais c'est un amendement, pour nous, de principe. Je pense qu'on est à quelques jours de ce qu'on appelle la Journée de la femme alors que ça devrait être tous les jours. On sait tous que là, ce sont des femmes qui sont en difficulté dans leur vie et que quand on est une famille monoparentale et qu'on est sans emploi, je ne suis pas sûr que l'enfant lui-même ait un début de vie qui soit exemplaire pour lui. Donc, c'est un souci simplement de rectifier quelque chose.

Donc voilà, après on soumet l'amendement et on verra bien comment le vote se réglera.

MME FOURE : Merci.

Donc, je vais lire l'amendement qui est proposé, qui nous est proposé, avec les réserves qu'a émises Monsieur CARDON sur la rédaction, mais l'amendement dit ceci : « *Nous proposons le changement du tableau de cotation pour les familles monoparentales en recherche d'emploi à 4 points.* » Voilà ce qui est proposé comme amendement. On voit bien le sens de l'amendement en tout cas. C'est bien clair.

Évidemment, je vous propose que nous assumions ce que Mathilde ROY a dit tout à l'heure et que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises.

Je précise aussi que pour les personnes qui pourraient avoir des besoins ponctuels de garde d'enfants, il y a aussi, outre les crèches municipales, les crèches associatives, les micro-crèches, les crèches d'entreprise, les haltes-garderies qui sont faites pour cela et donc je pense que ce qui est important, comme l'a dit Mathilde ROY, c'est que chaque famille ait le choix du type de garde (assistante maternelle ou crèche) dans les différentes structures que je viens de rappeler.

Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Oui, Madame le Maire. Je voudrais savoir si vous vous êtes rapprochée de la mission interministérielle qui a été mise en place par Madame BUZYN et Madame SCHIAPPA et conduite par Madame LAITHIER qui a sorti un document sur justement la transparence des critères pour l'attribution des places en crèches. Vous avez dit qu'en général, vous décliniez la politique nationale. Est-ce que vous vous êtes inspirée des travaux de cette délégation interministérielle ou pas ? Parce que ça se rapprocherait de ce que dit mon collègue. Je crois que dans les travaux de cette délégation, il y a une attention particulière qui est portée aux enfants issus des milieux défavorisés et que tout doit être fait pour leur faciliter un apprentissage le plus tôt possible et surtout des places dans les crèches dès qu'il le faut.

MME FOURE : Madame LION-LEC, je pense que la meilleure des réponses, c'est celle qui est proposée par nos services et par le service aussi des différentes crèches qui existent, qu'elles soient d'entreprise ou qu'elles soient associatives.

Que je sache, autant il y a quelques années, il y avait des listes d'attente qui étaient importantes, y compris à Amiens. Je ne vous parle pas de Paris. C'est bien connu qu'à Paris, c'est un véritable sport que de trouver une place en crèche. Mais à Amiens, il y a quelques années, il fallait attendre et parfois on était sur liste d'attente pendant un bon moment avant d'avoir recours à ce mode de garde, et certaines familles, donc, étaient amenées à choisir d'autres types de garde qui n'étaient pas leur choix prioritaire, et notamment les assistantes maternelles.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Mathilde ROY l'a bien dit clairement : avec le nombre important de places de crèche qui s'est créé dans notre ville, certes pour beaucoup d'entre elles des crèches d'entreprise ou des crèches associatives, mais aussi avec les places supplémentaires dans les crèches municipales, on fait face maintenant aux besoins. Donc, ne créez pas de problème là où il n'y en a pas.

Autant encore en début de mandat, d'ailleurs je dois vous dire que je recevais des courriers de familles pour me demander de leur trouver une place en crèche, autant là, depuis de nombreux mois, je n'ai plus jamais de courriers en ce sens, plus jamais de mails en ce sens. Donc, j'en déduis que les familles, et c'est tant mieux, qu'elles soient monoparentales ou pas, que les parents travaillent ou pas, trouvent le mode de garde qui leur convient. Sinon, je sais très bien qu'ils sauraient me l'écrire ou me le dire. Donc, je tenais à préciser cela. Et je pense que les adjoints de secteur qui sont au contact direct avec l'ensemble des habitants au quotidien ne peuvent qu'aller dans le sens de ce que je viens d'indiquer.

Donc on va voter, si vous voulez bien. Madame LEPRESLE, un dernier mot parce que...

MME LEPRESLE : Oui, un dernier mot parce que si vous dites qu'il n'y a pas de problème de places dans les crèches, alors pourquoi vouloir favoriser les gens qui travaillent au détriment de ceux qui...

MME FOURE : On a déjà répondu, Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : ... cherchent du travail ?

MME FOURE : On a répondu à maintes reprises.

MME LEPRESLE : Je veux dire : ouvrez grand les crèches !

MME FOURE : À maintes reprises. Non, allez.

MME LEPRESLE : C'est injuste.

MME FOURE : On met aux voix.

MME LEPRESLE : Ce n'est pas normal.

MME FOURE : Non. Je mets aux voix l'amendement. On a bien compris : vous n'ajoutez rien à ce qui avait été dit précédemment.

AMENDEMENT REJETE

Observations :

*M. LESSARD, M. CARDON, Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté pour.
M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.*

MME FOURE : Je mets maintenant aux voix le rapport présenté par Mathilde ROY. Oui, Monsieur CARDON ?

M. CARDON : Une explication de vote du groupe.

MME FOURE : Bien sûr, pardon !

M. CARDON : Nous allons nous abstenir sur...

MME FOURE : D'accord.

M. CARDON : ... votre document, qui est un document intéressant encore une fois, mais qui au moins sur un principe nous chagrine.

MME FOURE : C'est cohérent bien entendu. On comprend bien.

Avant de faire voter, je voudrais saluer le travail qui a été effectué par le service, sous l'autorité de Mathilde ROY, parce que c'est vraiment une mine d'informations extrêmement intéressantes et puis on a une vision vraiment précise et complète de ce sujet qui est évidemment essentiel.

ADOPTE

Observations :

*M. LESSARD, M. CARDON, Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, Mme LION-LEC, M. ANGER et Mme BERGER se sont abstenus.
Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.*

MME FOURE : Cette délibération est adoptée. Je vous remercie et je remercie vraiment chaleureusement Mathilde ROY qui s'est beaucoup impliquée sur ce sujet.

6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Nous revenons à l'ordre normal de notre ordre du jour avec le point 6.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 24 janvier 2019 et le 28 février 2019. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Je ne fais pas voter bien sûr, puisque c'est juste une information.

DONT ACTE

**7 - EXERCICE DE LA COMPETENCE SPORTIVE PAR AMIENS METROPOLE. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
DECLARES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. PRECISION DE L'EMPRISE DU STADE DE LA LICORNE.**

MME FOURE : Dans le cadre du transfert de la compétence sportive à la communauté d'agglomération Amiens Métropole, le stade de la Licorne a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt communautaire, il y a déjà bien des années, mais sans précision d'une emprise parcellaire propre. Ainsi, sur la parcelle cadastrale HZ 265, on trouve le stade de la Licorne de même que, notamment, Mégacité et le Zénith.

Il convient dès lors de confirmer l'emprise du stade de la Licorne sur la base du plan projet de division qui a été joint à la délibération que je vous propose d'adopter ce soir.

Donc, c'est une régularisation tout simplement.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2019. 1ERE REPARTITION. CONVENTIONS.

MME VERRIER : La Ville d'Amiens soutient le monde associatif pour apporter des réponses à nos concitoyens les plus isolés, les plus fragiles, ou les plus précaires, et la volonté des élus, au travers du Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens, est de renforcer les relations avec les associations qui jouent un rôle essentiel notamment en matière de lutte contre l'isolement et aussi de mixité sociale.

Les priorités retenues pour 2019 :

- Accompagner les publics vers l'autonomie ;
- Favoriser l'accès aux savoirs de base ;
- Favoriser l'accompagnement dans le logement ;
- Favoriser l'accompagnement à la santé.

Dans le cadre de cette première répartition au titre de l'année 2019, je vous propose d'approuver le versement de subventions aux 22 associations listées dans la délibération qui vous a été communiquée. Le montant ainsi réparti s'élève à 471 400 €. Si vous le souhaitez, je peux bien sûr détailler les associations.

Je tiens à préciser, pour être totalement claire, que les documents mis en ligne ont été modifiés après que la commission a examiné ce dossier, notamment le dossier concernant l'association

SYNAPSE qui ne figurait pas dans la délibération alors qu'elle était bien mentionnée dans tous les documents annexes et reprise dans le montant global du budget. Et il y avait également une erreur d'harmonisation sur le montant de la subvention versée à l'Ilot au titre de l'accueil « Thuillier » qui est bien de 3 000 €.

Je vous propose d'approuver les conventions afférentes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Oui, Monsieur DUPILLE ?

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire, pas de problème pour l'adoption de cette délibération.

Je voudrais quand même vous poser une question à propos des Restos du cœur, puisque dans l'actualité récente il y a eu comme un petit heurt entre Les Restos du cœur dans un quartier, puis la municipalité. Évidemment, comme on avait l'impression que c'était une attaque contre une association iconique, vous semblez avoir le mauvais rôle. Donc, je voudrais peut-être rétablir un petit peu l'équilibre et savoir vraiment ce qui s'est passé et que vous informiez l'assemblée sur ce sujet.

MME FOURE : Ça va être fait dans quelques instants. Je passe la parole à Madame ANNOOT et ensuite on répondra globalement.

MME ANNOOT : Merci, Madame le Maire.

Mon intervention va dans ce sens aussi. Je vais être un peu longue et je m'en excuse par avance.

Donc, je me permets d'intervenir lors de cette délibération sur les subventions sociales à propos justement de la situation actuelle des Restaurants du cœur à Amiens.

Les élus du groupe communiste et moi-même avons été interpellés par leur président. Nous savons tous depuis le mois de septembre que le centre de distribution rue de Cagny allait hélas fermer, l'évêché reprenant ses locaux. Les familles qui étaient aidées devront dorénavant se rendre au centre de distribution rue Vascosan, dans le quartier Sainte-Anne, déjà bien à l'étroit, ce qui a obligé l'association à procéder à quelques aménagements pour absorber les 310 familles supplémentaires. Ainsi, elle a dû transformer le local réservé à l'administration et à l'accueil des familles pour agrandir la surface de distribution et de stockage. Ce sont les éléments que nous ont donnés Les Restaurants du cœur. Mais même avec ces nouveaux aménagements, ce qui est tenable pour la campagne d'été ne le sera pas pour la prochaine campagne d'hiver où la distribution des repas se multiplie par trois.

Je vous avais fait part, Madame le Maire, au conseil municipal de septembre, de la possibilité d'un local abritant une ancienne épicerie Mail Roger Salengro, à la Salamandre, appartenant à l'OPAC et libre depuis plusieurs années, et qui avait l'avantage d'être à proximité de la rue de Cagny. Si les conditions étaient réunies, cela permettait de solutionner le problème et vous vous étiez alors engagée à examiner cette possibilité. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En tout cas, Monsieur NAVARRO, le président, n'est pas au courant et contrairement à ce qu'a affirmé France 3 Picardie, selon lui, il dément avoir reçu une proposition en ce sens de la mairie. Je peux vous dire qu'il reste vivement intéressé et qu'il souhaiterait visiter ce local.

Certes, la mairie a proposé un ancien logement de fonction situé rue de Prague pour que l'association puisse y installer l'administration et l'accueil des familles afin de compenser la perte du local d'accueil du centre de distribution Vascosan, quartier Sainte-Anne.

Cependant, cela va compliquer la tâche des bénévoles et pour les bénéficiaires, ce sera désormais deux fois plus de démarches et de déplacements avec la perte d'un local de proximité.

Ce local devait être mis à disposition à titre gratuit (voir courrier du 31 janvier). Or, le 28 février, un nouveau courrier réclame à l'association un loyer mensuel de 466 € + 800 € pour les fluides. C'est un deuxième coup dur pour l'association, sachant qu'en même temps s'ajoute une modification de la convention pour le centre de distribution Sainte-Anne où on lui demande dorénavant de payer les fluides à hauteur de 2 640 € annuels, malgré une faible utilisation du débit d'eau.

Nous savons tous combien Les Restaurants œuvrent à maintenir la dignité des personnes quand elles traversent des difficultés. Elle est un dernier rempart contre le décrochage social et de nombreux travailleurs doivent aujourd'hui faire appel aux Restos du cœur. Cette association fait donc un travail comparable à celui d'un CCAS. En distribuant plus de 540 000 repas rien que sur Amiens, Les Restos du cœur font un travail qui rend service aux collectivités. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une mission de service public tacitement et bénévolement prise en charge par des citoyens.

Vous renvoyez Les Restos à son statut de siège départemental, soit, mais il est important de rappeler que la plus grande part de la distribution alimentaire dans la Somme se réalise sur Amiens et sur Amiens Métropole.

Je vous sais très sensible, Madame le Maire, aux questions humaines. C'est pourquoi, afin de permettre aux Restaurants du cœur de continuer son engagement au service d'une population en grande difficulté, nous souhaitons que ses responsables puissent visiter le local de la Salamandre et que la question de la mise à disposition gratuite du local rue de Prague soit conservée telle qu'énoncée dans la première proposition de convention. C'est pour notre ville une question sociale et humaine de premier ordre.

Et pour conclure, nous tenons, ici, à saluer le travail immense de ces bénévoles, qu'il s'agisse de cette association ou de ses semblables.

Je vous remercie, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci. Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Merci, Madame le Maire.

Je suis heureuse qu'on parle de ce sujet. Ça permettra de couper court aux bruits qui disent que c'est la ville qui expulse Les Restos du cœur. Je rappelle quand même que c'est le diocèse qui a récupéré ses locaux.

Nous avons mis tout en œuvre pour leur trouver des locaux, avec Hélène BOUCHEZ, justement secteur Est. Il s'avère qu'on les a reçus, qu'on leur a proposé des solutions. À la Salamandre, à l'époque, ils ne voulaient pas y aller. Voilà. Ce n'est pas ce qu'ils ont dit aussi, donc c'est un

petit peu...Donc, le public n'aurait pas voulu aller à la Salamandre, c'est ce qu'ils nous ont répondu. On a cherché.

Ce sont des locaux assez compliqués à trouver pour la distribution alimentaire, donc on a fait le choix de leur proposer rue Vascosan où on a doublé donc leur... Ils avaient déjà deux journées de distribution, donc on est passé à quatre pour les autres, donc toute la partie qui partait d'Edmond Rostand. Ça nous a engendré d'énormes travaux aussi en électricité. On a tout aménagé, on a fait ce qu'il fallait pour que ça se passe bien.

Après, pour les bureaux, effectivement ils ont été plus nombreux aussi à devoir être relogés, donc des bureaux plus grands. On leur a fait la proposition effectivement d'un local qu'on aurait mutualisé avec le règlement qu'on a mis en place pendant ce mandat qui est que quand on mutualise des locaux, il n'y a que les charges à payer et que quand on les veut en exclusivité, pour une association, il y a un loyer, certes modéré, mais un loyer à payer.

Donc, on leur avait fait visiter en proposant de mutualiser. Ils nous ont dit qu'ils voulaient effectivement donc les locaux entièrement à leur disposition parce que sinon ils auraient été trop à l'étroit. Donc, ce sont quand même des locaux où on fait 30 000 € de rénovations pour qu'ils puissent aller dedans.

Ils étaient prévenus que s'ils en voulaient vraiment sans mutualisation, il y aurait un loyer à payer. Ils ont été prévenus. Ce qui est dommage parce qu'effectivement il y a un manque de communication, c'est que je l'ai su par *Le Courrier picard* : ils m'ont donné une demande de rendez-vous la veille à 17h00 quand l'article est paru dans *Le Courrier picard* le lendemain. Donc effectivement, voilà.

Donc, je vais les recevoir bientôt. Je crois que c'est le 25. On continue de chercher mais franchement des locaux comme ça, ce n'est vraiment pas évident.

Et puis, pour ce qui est des fluides aussi, rue Vascosan, eu égard aussi aux deux jours qu'il y a en place, ils ne payaient pas de charges. Donc effectivement, nous n'allons pas mettre de charges non plus. Donc, on vous fera voter très prochainement. Je pense que cette gratuité ne posera pas de problème malgré que c'est hors règlement.

Pour rappel quand même peut-être, parce qu'on passe un petit peu pour les vilains petits canards, c'est que pour faire un état des occupations des locaux de la ville, Les Restos du cœur occupent un local de 130 m² et deux garages de 20 m² rue Voltaire, un local de 65 m² boulevard du Port, un local de 50 m² rue Vascosan qui donc double sa surface puisqu'il y a une deuxième distribution, un local de l'OPAC rue Roland Garros de 61 m² que la Ville loue au bailleur pour mettre à disposition de l'association, soit une occupation totale de 346 m² qui doit, suite à la conclusion des nouvelles conventions rue de Rostand à Vascosan, atteindre 498 m². Donc voilà, on ne les a pas du tout expulsés.

MME FOURE : Merci beaucoup. Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci.

Juste pour compléter, rajouter une autre demande d'une association à Saint-Leu, la t'chote action solidaire, qui s'est créée suite au reportage de M6 qui s'intitulait « La rue des allocs » et à l'incendie aussi qui a eu lieu dans le quartier. Des habitants ont voulu positivement créer cette association et distribuer des repas, enfin des denrées alimentaires aussi dans ce quartier.

Ça fait deux ans qu'ils attendent aussi un local. On leur a proposé. Depuis, ils n'ont pas de nouvelles. Donc, est-ce que vous pouvez trouver une solution aussi pour cette association ?

Ces associations jouent un rôle important de solidarité. Ce qu'elles font, c'est ce que les collectivités pourraient aussi faire. Elles font un service public à notre place. On doit être là pour les aider au maximum.

MME FOURE : Et c'est facile à dire, Monsieur HUTIN. Mais on vous répondra, même si ce n'est pas du tout dans l'ordre du jour.

Monsieur ANGER.

M. ANGER : Oui, Madame le Maire. On l'a vu tout à l'heure : le taux de pauvreté dans notre ville est particulièrement important. Les Restaurants du cœur jouent un rôle tout à fait important aussi. Et moi, il me paraît un peu dommage qu'on ait ce genre de discussion comptable. Alors, je n'ai rien contre la comptabilité, mais... Et d'ailleurs, on peut tout à fait d'ailleurs imaginer qu'on fasse payer un loyer et qu'on donne une subvention. Mais je pense qu'on devrait tous être d'accord pour ne pas chipoter et donner aux Restaurants du cœur des moyens pour remplir leur mission si indispensable.

MME FOURE : C'est la raison pour laquelle Nathalie LAVALLARD a, à juste titre, rappelé que nous mettons à leur disposition gratuitement 500 m² de locaux dans toute la ville pour qu'ils puissent faire les distributions dont nous savons bien qu'elles sont utiles évidemment et c'est bien la raison pour laquelle Annie VERRIER présente un dossier dans lequel il est proposé de leur attribuer en outre une subvention de 27 000 €. C'est sans compter l'aide qu'on leur a apportée, il n'y a pas si longtemps, pour qu'ils achètent un camion et j'en passe. Et c'est justice, bien entendu, étant donné le rôle qu'ils ont et c'est la raison pour laquelle nous le faisons évidemment.

On va passer au vote sur cette délibération. Non mais la réponse, on peut aussi poser des questions sur n'importe quel sujet. Donc, Monsieur HUTIN, la réponse vous sera apportée, mais pas en conseil municipal. Ce n'est pas à l'ordre du jour, cette association dont vous parlez.

Je mets aux voix donc parce que c'est moi qui tiens l'ordre du jour. Voilà. Pour l'instant, ce n'est pas vous. Donc, on met au vote la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2019.

MME VERRIER : Madame le Maire, je propose que ce soit Jean-François CLAISSE, conseiller délégué, qui aborde ce point.

MME FOURE : Mais volontiers. Jean-François CLAISSE.

M. CLAISSE : Merci, Madame le Maire.

Dans le cadre des subventions sociales, la Ville d'Amiens, vous le savez, apporte son soutien auprès de toutes les associations menant des actions de solidarité, d'animations et de cohésion

sociale en direction de la population et notamment en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

C'est pour ça que les actions que nous menons proposent, s'inscrivent pardon, dans les priorités du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, à savoir :

- Favoriser une accessibilité de tout pour tous, qu'on appelle maintenant l'accessibilité universelle d'ailleurs ;
- Encourager l'accès au sport et à la culture ;
- Et favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.

C'est dans ce cadre que nous avons décidé d'aider des associations qui travaillent sur ces domaines, et notamment cette année, sur les associations qui travaillent dans la culture, dans le sport et dans le handicap bien entendu, mais surtout le handicap psychique qui avait été quand même laissé en jachère pendant de très, très nombreuses années et qui commence, maintenant, à avoir des solutions pour les personnes handicapées.

Nous avons donc décidé d'accorder une subvention totale de 28 100 € à 15 associations, dont certaines ont des actions nouvelles, dont la liste est sur le document que vous avez sous vos yeux.

Je profite de cette délibération pour vous indiquer que grâce au travail de ces associations et des agents de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole, environ 600 personnes en moyenne, la Ville d'Amiens a une reconnaissance internationale sur le plan de ses actions en faveur de l'accessibilité universelle, et je ne résiste pas au plaisir de vous indiquer que nous avons été cités comme exemple lors d'une réunion internationale sur le handicap qui s'est tenue au mois de novembre à Bruxelles et que nous avons appris à l'occasion que la Ville d'Amiens, dans le cadre de l'accessibilité, était citée en exemple dans un document qui va paraître et être édité par l'ONU.

Donc, le fait qu'Amiens est une ville qui a intéressé les acteurs internationaux par l'approche que nous avons sur le problème de l'accessibilité mettra du baume au cœur à tout le monde et notamment à nos amis de l'opposition qui enfin seront satisfaits de l'action en faveur des handicapés.

Merci.

MME FOURE : Merci beaucoup et je voudrais en profiter pour remercier et féliciter toute l'équipe autour d'Annie VERRIER qui s'implique sur ces sujets, au premier rang desquels bien sûr Jean-François CLAISSE, mais aussi toute l'équipe administrative qui ne compte pas son temps pour avoir un regard particulier. Et c'est un sujet qui devient complètement transversal dans notre collectivité, puisque ce n'est pas seulement le service social, je vais dire, pour faire simple, qui s'intéresse à ce sujet, mais aussi le service déplacements, mais aussi le service voirie, mais aussi le service des bâtiments. Enfin voilà, de très nombreux services qui sont sensibilisés à ces sujets et là aussi c'est bien normal.

Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Oui, Madame le Maire.

On peut féliciter l'actuelle majorité de faire tous les efforts possibles pour accentuer l'accessibilité universelle pour toutes et tous dans la ville. Je remercie Monsieur CLAISSE de nous le rappeler. On peut se satisfaire de plein de choses, mais je ne peux pas passer sous silence, ou en tout cas je ne peux pas permettre de laisser dire qu'il ne s'est jamais rien fait les années précédentes. Alors, on sait : ce n'est pas l'heure des bilans, je l'ai entendu tout à l'heure, mais je me rappelle quand même qu'à l'époque de la gestion de Gilles DEMAILLY, 1 million - 1,5 million par an étaient dédiés à l'accessibilité universelle, s'il vous plaît !

Merci.

MME FOURE : Je n'ai pas entendu dire qu'il ne s'était rien fait avant ou alors je n'ai pas eu les... Non, non, mais attendez, je pense qu'il ne faut pas interpréter les propos. Personne n'a mis en doute le fait que... On n'a jamais prétendu partir de zéro.

Non, c'est moi qui ai la parole, Monsieur BEUVAIN. Non mais quand il parlait de décennies, il ne visait pas le... Pourquoi est-ce que c'est la majorité précédente qui se sent visée ? Pourquoi ? Elle n'a pas duré des décennies, donc quand Jean-François CLAISSE parle de décennies, que je sache, ne vous sentez pas visé, Monsieur BEUVAIN. Voilà.

D'autres observations ? Il n'y en a pas. Donc, merci à Jean-François CLAISSE et je passe au vote sur cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je précise simplement que la sensibilisation au handicap est peut-être un sujet qui vient plus à l'ordre du jour aujourd'hui qu'il y a quelques années, et c'est tant mieux.

10 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES ÂGÉES. ANNEE 2019. 1ERE REPARTITION.

MME VERRIER : À nouveau, Madame le Maire, je me permets de proposer que ce soit Chantal MODESTE, conseillère déléguée aux personnes âgées, qui le présente.

MME FOURE : Mais très volontiers. Chantal MODESTE a la parole.

MME MODESTE : Merci, Madame le Maire.

Je vous propose de répartir la somme de 18 300 € en versant à :

- L'association AGIR abcd : 1 000 € ;
- Bras d'sus Bras d'sous : 1 400 € ;
- CSC Étouvie : 1 400 € ;
- UFOLEP : 3 000 € ;
- Amiens Jeunes : 8 000 €,
- Ensemble 2 générations : 2 000 €,
- Et 1 500 € pour l'association Entr'âges.

Je précise que ces associations proposent des actions qui s'inscrivent dans les priorités du Pacte pour le Bien Vivre, à savoir lutter contre l'isolement, favoriser un maintien à domicile de qualité, prévenir la perte d'autonomie.

Mes chers collègues, je vous demande donc d'autoriser Madame le Maire à exécuter la présente délibération.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci aussi pour le gros travail qui est fait également dans ce domaine-là par Chantal MODESTE et par toute l'équipe administrative et d'élus.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE. SUBVENTIONS 2019.

MME VERRIER : Madame le Maire, je propose que ce soit Madame MAKDASSI qui présente ce point.

MME FOURE : Non, mais c'est bien effectivement que chacun puisse s'exprimer sur les dossiers qu'il suit particulièrement. Je passe donc bien volontiers la parole à Raïfa MAKDASSI.

MME MAKDASSI-FARKOUH : Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, ce point concerne les subventions actions de prévention sanitaires.

12 associations sont concernées, dont 4 avec deux volets, ce qui totalise 34 100 € de subventions.

L'attribution de ces subventions était en harmonie avec nos objectifs en matière de santé publique et avec le Pacte de Bien Vivre et le CLS.

C'est :

- Lutter contre l'obésité et le surpoids et d'autres facteurs de risque ;
- Lutter contre l'addiction ;
- Et soutenir les populations les plus vulnérables.

Toutes les associations ont été auditionnées.

Si Madame le Maire me le permet et si vous me le permettez aussi, je vais essayer de classer selon une logique médicale ces associations.

Les associations qui luttent contre l'obésité et le surpoids en intervenant sur l'activité physique et l'alimentation, ces associations sont au nombre de 8 :

- Association de cardiologie de Picardie : 2 100 € ;
- Association professions sports et loisirs de la Somme, elle fait deux actions : 2 000 € chacune ;
- Accompagnement vers l'autonomie avec un atelier culinaire accès au sport : 1 000 € ;
- Centre social Elbeuf : 1 500 € ;
- Collègue Édouard Lucas : 1 500 € ;
- Relais social : 3 000 €.

Il y a deux nouvelles actions pour le CSC Étouvie, alimentation et activité physique (1 000 €), et le programme d'activité physique en prévention des maladies chroniques avec UFOLEP (2 000 €).

Ça nous amène à 16 100 €. C'est presque la moitié des subventions.

Ensuite, les associations qui œuvrent pour les droits et l'accès aux soins particulièrement dans les populations vulnérables, au nombre de 5 :

- Centre social Elbeuf : 1 500 € ;
- Association amiénoise pour la promotion de la santé des plus défavorisés : 4 500 € ;
- Relais social : 3 000 € ;
- SCS Étouvie volet de prévention santé : 1 000 € ;
- Et Initi'elles : 5 000 €.

Ça nous amène à 15 000 €.

Et ce qu'il reste, enfin deux associations qui œuvrent en faveur des jeunes publics avec :

- Le Mail qui fait de la prévention des addictions chez les étudiants : 2 000 € ;
- Et MIEL (Médiation Insertion Éducation par le Livre).

Je vous prie de bien vouloir permettre à Madame le Maire de signer toutes ces subventions.

Merci de votre attention.

MME FOURE : Merci. Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**12 - CENTRES SOCIAUX. ALCO, LES FRANCAS ELBEUF LESCOUVE, CSC ÉTOUVIE ET CAPS.
SUBVENTIONS 2019. CONVENTIONS.**

MME VERRIER : Ce sont les structures associatives de proximité qui développent un projet d'animation globale. Bien sûr, ce sont des acteurs incontournables de la vie des quartiers et ils sont les partenaires principaux de la cohésion sociale des territoires, et la Ville d'Amiens participe, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, au financement de la fonction d'animation globale de ces associations.

Je vous propose donc, pour l'année 2019, d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 200 000 €, répartis comme suit :

- 40 000 € pour Alco ;
- 40 000 € pour les Francas-Elbeuf-Lescouvé ;
- 60 000 € pour le CSC Étouvie ;
- Et 60 000 € pour Caps.

Je vous propose également d'approuver les conventions afférentes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui. Enfin simplement sur ce point-là, nous, personnellement, nous nous abstenons parce qu'il y a certains centres sociaux qui n'ont pas tout à fait notre accord.

Et plus généralement, pour toute la série de subventions qu'on vient de voter, je n'ai pas vu dans les dossiers le bilan de leurs actions précédentes. J'ai bien vu la délibération, certains tableaux comparatifs, des conventions, mais aucun bilan de ce qui a été fait par ces associations précédemment.

Or moi, j'estime que ça doit faire partie du dossier. On doit savoir ce qu'une association qui redemande des subventions a fait dans les années précédentes. Je ne doute pas que certaines ont fait de l'excellent travail, mais j'estime que mon devoir d'élu est de savoir un petit peu ce qui s'est fait exactement avec les subventions que nous avons attribuées précédemment. Donc, j'aurais bien aimé avoir des bilans des actions précédentes.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : Je veux dire que cette demande me semble légitime et rassurez-vous : bien sûr, les bilans sont faits et je note que pour l'avenir, il y aura des éléments en termes de bilans. Vous vous doutez bien que nous sommes très attentifs, pour ce qui concerne les subventions, à ce que les actions correspondent évidemment à nos priorités, et les services et nous-mêmes regardons bien sûr ce qui a été fait. Je peux vous assurer qu'on est vraiment, comme je le dis, très, très attentifs à ce niveau-là.

MME FOURE : Oui, Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Oui.

Pardon, Madame le Maire : je voulais juste suggérer que nous ayons, à ce stade, sur la partie sociale, une pensée pour notre collègue lillois, Pierre DE SAINTIGNON, qui a disparu il y a quelques jours, qui a beaucoup œuvré pour l'action sociale et si j'en parle ici, c'est y compris à Amiens dans le cadre de la fondation Agir contre l'exclusion. Donc, je voulais simplement qu'on ait une petite pensée pour lui et sa famille.

MME FOURE : C'est juste en effet puisqu'il a, pendant de longues années, présidé l'association FACE, la fondation FACE. Et l'association FACE, c'est elle qui a permis la création de la Halle de l'Atlantic. Je cherchais son nom. Donc oui, vous avez raison.

Donc, Monsieur DUPILLE doit être suffisamment éclairé maintenant, puisqu'en effet, évidemment, à chaque fois qu'une association demande une subvention, elle doit fournir le bilan d'activité de son année précédente, et elle le fait évident.

On peut passer au vote sur la délibération 12.

ADOPTE

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

13 - CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE. CREATION.

MME VERRIER : Cette création d'un Conseil local de santé mentale figure dans le plan d'action du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens et aussi dans le programme municipal de santé publique.

Un Conseil local de santé mentale, c'est un espace de consultation et de coordination entre les élus, les professionnels de la psychiatrie, les usagers et leurs représentants, les aidants et les différents professionnels du territoire qui sont concernés par cette problématique comme les bailleurs sociaux, les forces de l'ordre, etc.

Il ne s'agit pas d'intervenir directement au bénéfice des personnes victimes de troubles psychiatriques, mais également pour toutes celles confrontées à la souffrance psychique.

Le CLSM est présidé par le maire ou son représentant. Il associe les acteurs du sanitaire et du social ainsi que les habitants. Il permet ainsi une approche locale et participative dans le développement de la prévention et des parcours de soins.

Il est force de propositions sur des sujets stratégiques comme opérationnels. Par exemple, sur le plan stratégique, les propositions peuvent concerner :

- La mise en œuvre d'une observation en santé mentale ;
- Le développement de l'accès à l'autonomie et à l'insertion des publics ;
- La coordination de l'accompagnement des cas complexes ;
- L'information sur la santé mentale ;
- L'accès aux soins ;
- La continuité des soins psychiatriques.

Concernant le volet opérationnel, le CLSM peut être force de propositions sur :

- Les priorités d'action concernant une population ciblée en fonction de ses besoins spécifiques ;
- Aussi une stratégie pour répondre sur le plan de la prévention, de l'accès, de la continuité des soins et de l'inclusion sociale ;
- Un travail intersectoriel et un partenariat nécessaire et efficace ;
- Et une mise en œuvre collective d'actions pour répondre aux besoins et à la création de structures nécessaires.

Alors bien sûr, la création et l'animation d'un CLSM nécessitent des moyens tant humains que matériels pour un budget estimé à un montant maximum de 50 000 € par an justifié par la création d'un emploi à temps plein, donc 45 000 € par an, étant précisé que ce poste sera mis à disposition par une structure tierce, actuellement recherchée par l'ARS.

La participation de la Ville d'Amiens dans la mise en place du CLSM serait de 10 000 € :

- 5 000 € de valorisation des moyens mis à disposition par la collectivité (bureau, prêt de salle, etc.) ;
- 5 000 € pour le poste d'animateur du CLSM financé sur le budget du service santé.

L'ARS et la préfecture, au travers de la direction de la cohésion sociale, prendront à leur charge les sommes restantes qu'elles verseront directement à la structure tierce, selon les termes d'une future convention tripartite.

Vous trouverez sur vos tables, chers collègues, ce qui avait été demandé par Madame BERGER. Nous nous étions engagés à le fournir à ce conseil municipal, c'est-à-dire à la fois la situation épidémiologique concernant la santé mentale, avec des références aux autres villes de population comparable, et puis un diagnostic préalable.

Donc, je vous propose ainsi la création de ce Conseil local de santé mentale, lequel fait l'objet d'une attente forte des professionnels et des associations confrontées à la détresse psychique de certains de nos concitoyens. Et je me permets de vous rappeler le message vous indiquant qu'il y aura un lancement de la préfiguration du Conseil local de santé mentale le 26 mars à 14 heures, dans cette salle, auquel bien sûr vous êtes invités, si la création de ce Conseil de santé mentale est décidée par le conseil municipal, ce dont je ne doute pas.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame BERGER.

MME BERGER : Alors bien sûr, nous ne pouvons que nous réjouir de la création de ce CLSM, attendu depuis fort longtemps, réclamé à plusieurs reprises par tout le monde.

Dans les documents que vous nous avez joints, dans le diagnostic, il est bien noté, s'il en était besoin, que les partenaires tiennent à s'y investir durablement pour des actions concrètes. C'est ce que vous avez redit.

Au vu des documents – alors, il y a un autre document qui est le document épidémiologique –, la situation – ça, on s'y attendait – de la métropole en santé mentale mérite que l'on se penche sérieusement sur ce problème puisque les taux d'hospitalisation en milieu psychiatrique, les taux de suicide, d'affection de longue durée ou de mortalité par troubles mentaux sont toujours nettement supérieurs à ceux de la France ou d'autres villes comparables en population.

Alors bien sûr, il fallait que je fasse une petite critique. Vous n'en attendiez pas moins de ma part.

MME FOURE : Vous pouvez vous en dispenser.

MME BERGER : Parce que ce que je vois en lisant ce bulletin épidémiologique, c'est que c'est quand même des statistiques qui datent d'un certain temps. Or, vous nous disiez, il y a un an, que le diagnostic devait être fait. Voilà.

Moi, je constate que ça fait quand même un moment que ces chiffres sont disponibles. Je constate aussi qu'il n'est pas fait référence ni au nombre de lits disponibles sur la métropole, ni aux personnels disponibles par malade, ni de comparaison avec la France, avec la région et d'autres villes semblables, comme ça a été fait pour d'autres indicateurs, alors que quand même

la grève de 2018 des personnels de l'hôpital Pinel n'a cessé d'attirer l'attention sur le manque de qualité de la prise en charge des malades et de leur entourage, notamment faute de personnels.

Je remarque, par rapport à ce que j'avais pensé vous dire, que vous nous en avez beaucoup plus dit dans la présentation que ce que j'ai pu lire, à moins que ça ait été dit en commission, à laquelle malheureusement je n'ai pas pu assister.

Parce que moi, ce dont j'ai peur, c'est que ce conseil, qui a mis plus d'un an à être créé alors qu'il était, et c'est répété, attendu depuis longtemps, mette encore beaucoup de temps pour être effectif, pour être efficace.

J'avais, dans mes questions... Je n'avais pas de budget. Là, vous nous en donnez un.

Je n'avais pas d'idée... enfin, il n'était pas... le fonctionnement, je ne le voyais pas dans ce qui était donné comme documents. Je ne voyais pas la gouvernance. Vous nous avez dit qu'il serait force de propositions.

Donc, j'espère fortement qu'il sera effectif après sa naissance, qu'il soit effectif vraiment, qu'il soit efficace et j'espère, parce qu'il y a quand même beaucoup d'institutions et de partenaires qui sont concernés, que ces différents institutions et partenaires ne freineront pas la volonté politique que vous avez eue malgré tout. Peut-être que je n'aurais pas dû dire « malgré tout ».

MME FOURE : Merci en tout cas de reconnaître cette volonté politique.

Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Donc, Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Merci, Madame BERGER, de vos remarques.

Alors, sur le plan épidémiologique, dans le diagnostic, il y a quand même la comparaison avec d'autres villes de la région, puis ça a été un choix de se centrer sur des villes de même dimension pour rester dans la problématique. Mais je dirais que ce qui est surtout important, c'est maintenant ce que nous allons faire.

Vous avez dit un an. Un an, moi, dans le cadre de la création d'un Conseil local de santé mentale, je vous assure que ce n'est pas beaucoup, et vous le savez bien parce que vous avez l'habitude des dossiers ; qu'un an pour réussir à trouver un montage budgétaire, pour faire un diagnostic, pour que tout le monde puisse s'exprimer parce que c'est ça qui était important au niveau justement des différents partenaires. Ce n'est rien, une année. Donc moi, je me réjouis.

Nous avons maintenant un budget. Nous avons des éléments de fonctionnement. Je peux vous indiquer, au travers de la réunion du 26 mars, qu'il va y avoir des réunions de travail qui sont déjà programmées, mais qu'on va soumettre bien sûr à cette réunion de lancement et que le lancement officiel se fera en septembre. Donc, je pense qu'on peut être heureux du travail réalisé dans un temps qui, sur ce plan institutionnel, au contraire, me paraît bien court, un an au vu des enjeux, au vu du travail qui a été réalisé.

Et puis je me réjouis en effet. Comme vous, j'espère qu'il n'y aura pas de freins. Il y a une vraie volonté à la fois bien sûr de notre part, c'était une volonté politique, et aussi des différents acteurs. Donc, on va se donner tous ensemble les moyens pour que ce Conseil local de santé mentale soit opérationnel le plus rapidement possible.

MME FOURE : Merci. On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, la date du 26 mars peut être retenue pour le lancement de ce Conseil. C'est noté.

14 - OPH D'AMIENS METROPOLE. RENEGOCIATION ET REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Le point n° 14 concerne l'OPAC d'Amiens Métropole qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 4 869 881,57 € pour le réaménagement d'emprunts contractés pour la réalisation d'opérations de réhabilitation et contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Donc, c'est en fait un allongement de remboursements à un taux qui est intéressant, qui est celui du Livret A qui est à 0,75 %. Et je vous propose donc de répondre favorablement à cette demande en autorisant Madame le Maire à signer la convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - HOTEL PARTICULIER SIS 6 BOULEVARD CARNOT. CESSION.

M. LORIC : La Ville d'Amiens est propriétaire du site au 6, boulevard Carnot, qui est composé d'un hôtel particulier, d'une maison en brique de très belle qualité, vous pouvez voir la façade sur les images, et de locaux à l'arrière qui sont en parpaings. Ce bien a été acquis en 2003 auprès de la Maison Cozette à l'euro symbolique. Il est vacant depuis plus de deux ans. Il a longtemps hébergé les équipes de l'UDAUS.

Je vous propose donc de céder cet ensemble immobilier cadastré section XS n° 55 moyennant le prix de 600 000 €, cession à Madame Laurence MILLIEN, qui propose un projet qui est un projet mixte de réhabilitation, le but étant de faire des logements, des appartements, mais aussi des locaux professionnels destinés à des notaires et des avocats.

MME FOURE : Monsieur ANGER.

M. ANGER : Merci, Madame le Maire.

Ce bien, qui a un caractère patrimonial intéressant, même s'il est en très mauvais état, est cédé à 600 000 €, ce qui correspond d'ailleurs à la fourchette basse d'une estimation des Domaines qui était plus ou moins 20 % de 750 000 €. Et on comprend d'ailleurs le niveau de l'estimation quand on considère que nous avons 900 m² construits et 1 500 m² de terrain en hypercentre.

Alors, je ne fais pas du tout de procès d'intention à la collectivité qui a mis le bien à vendre depuis un moment et qui, je n'en doute pas, a vendu au mieux. Mais cela m'amène à m'interroger plus globalement sur la procédure de cession de propriétés communales.

Je pense que nous aurions intérêt, s'agissant de biens remarquables comme celui-là, qui peuvent accueillir des activités diverses, à procéder plutôt par appel à projets que par une vente classique, cet appel à projets étant contractuel dans les cessions.

J'entends que lorsque la Ville vend, elle ne se désintéresse pas des activités qui prendront place dans le bien cédé. D'ailleurs, notre collègue LORIC vient de dire qu'effectivement il y aura une activité de bureaux et de services dans ce bâtiment, comme du logement. Mais rien ne nous garantit qu'*in fine* ce sera ce qui a été décrit par l'acheteur puisque nos relations n'ont pas de valeur contractuelle.

Donc pour cette raison, et parce que je pense qu'il n'y avait pas effectivement urgence, au point où on en est, de vendre à un prix qui me paraît quand même assez faible, nous nous abstiendrons sur cette cession.

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Madame le Maire, toujours le même propos concernant la cession de biens communaux. Même dans un édifice remarquable, peut-être aurions-nous pu y faire une action extraordinaire, à savoir que la Ville d'Amiens s'engage à lutter contre le sans-abrisme ? Une nouvelle fois, nous allons céder deux biens pour un montant de 750 000 € à peu près, le bien suivant également. Il y a toujours des associations humanitaires, caritatives et de solidarité à Amiens qui cherchent des lieux pour pouvoir héberger des personnes en grande souffrance.

Encore une fois, un chantier d'insertion, puis ensuite avec une convention avec une association locale, aurait pu permettre de mettre un focus sur notre ville, comme d'autres le font en mettant à disposition des locaux municipaux pour une action de solidarité. Une nouvelle fois, je le déplore.

Je peux également vous souffler à l'oreille que peut-être que le produit de la vente, à défaut, pourrait aller, être ciblé ou ventilé en subventions extra-supplémentaires sur des postes de politiques de solidarité de la Ville à défaut de pouvoir utiliser ces locaux pour y accueillir des gens qui seront encore dans la rue l'hiver prochain.

Je vous remercie, Madame le Maire.

MME FOURE : Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Madame le Maire, oui, je partage l'avis de mes collègues. Simplement, Laurent BEUVAIN a esquissé le lien vers les politiques de solidarité. Vous-mêmes avez rappelé le lien entre cet immeuble et le legs COZETTE qui nous oblige normalement à utiliser le produit de la vente à un investissement ou à une activité sociale. C'est dans le legs et on ne peut y revenir.

Alors, est-ce que vous avez, par rapport à cette exigence, une réponse à apporter qui nous garantit que la recette ne va pas être confondue dans le budget municipal et sera bien identifiée comme étant destinée à financer une action de type social dans le droit fil du legs COZETTE ? Ou alors on a fait une erreur sur le contexte de cette filiation avec le legs que vous-mêmes avez évoqué.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Alors juste une remarque puisque dans ces locaux il y avait l'UDAUS qui était installée et qui en effet, lorsque j'échangeais avec son directeur il n'y a pas si longtemps, se réjouissait d'être maintenant installée dans des locaux correspondant beaucoup mieux à leurs attentes et à leurs besoins.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, quelques éléments pour relever et peut-être répondre aux interrogations, à quelques interrogations qui ont été exposées.

D'abord, pour signaler que ce bien-là est quand même tout à fait particulier, vous l'avez souligné ; qu'il est composé d'un premier immeuble qui est en front à rue et qui fait l'objet d'une inscription aux Monuments Historiques qui est effectivement de très belle facture, mais qui a accueilli pendant de nombreuses années l'UDAUS, comme ça a été rappelé, et qui du même coup a fait l'objet à l'intérieur d'aménagements – la visite de cet immeuble, ce qui nous appartient encore, vaut le détour – qui sont assez particuliers et qui, on peut bien le dire, en tout cas personne ne m'en voudra, je pense, de l'exprimer comme ça, ont quelque peu dénaturé l'intérieur du bâtiment. Pour le reste, les constructions qui sont à l'arrière, certes correspondent à des mètres carrés, mais la qualité de la construction n'est vraiment pas remarquable du tout.

Quant au caractère d'inscription aux Monuments Historiques, il faut bien relever que plutôt que d'être un atout, c'est en réalité une contrainte. Il y a à l'intérieur d'une pièce une très belle cheminée, enfin très belle, on aime ou on n'aime pas, ce n'est pas la question, mais très particulière en tout cas qui évidemment ne peut faire l'objet d'aucun déplacement, etc., et qui doit être protégée et qui, du point de vue de l'utilisation que peut en faire l'acquéreur, rend la chose évidemment complexe. Ça, c'est le contexte propre à ce bâtiment-là qui est vraiment très particulier par rapport aux propriétés que peut détenir la Ville ici ou là.

Sur la procédure elle-même, vous l'avez souligné : quand nous mettons en vente une propriété de la Ville, nous demandons à ce que les candidats acquéreurs fassent part de leur projet et évidemment nous choisissons un projet, un acquéreur qui a un projet qui convient, qui ne dénature pas le lieu, etc. Pour autant, il faut bien relever que la limite de cette procédure est réelle parce que le droit de propriété étant ce qu'il est, une fois que la vente est actée, le propriétaire pourrait, je n'ose pas le dire trop fort, assez facilement se délier des obligations qu'il aurait contractées auparavant auprès de nous. Donc, nous sommes attentifs évidemment à cela, mais juridiquement c'est un peu complexe quand même.

Voilà pour quelques remarques complémentaires.

MME FOURE : Merci. Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : En complément sur les questions, simplement pour vous dire que la stratégie, on a déjà échangé sur le sujet, c'est de faire en sorte qu'on propose ce genre de produit aux meilleurs acteurs pour le meilleur résultat. Ce n'est pas forcément un cadeau de mettre ce patrimoine à disposition, on l'a vu pour l'UDAUS, d'une association parce que ça nécessite derrière des investissements qui sont extrêmement lourds.

Le fait de l'avoir en propriété par la collectivité, c'est aussi quelque chose de compliqué à gérer. On le sait : une collectivité est soumise à des contraintes très, très particulières qui rendent encore plus difficile l'entretien du bien.

Et donc le choix a été fait de rendre en fait ce bâtiment à un usage de logements, un usage économique, dont la collectivité a aussi besoin, en s'assurant que les personnes, que les propriétaires soient en mesure aussi de réaliser ces travaux et que ce soient des personnes qui ont déjà réalisé d'autres opérations de ce type-là.

Dans le processus de vente, sachez que ça a été quand même, pour la bonne forme, proposé à l'ensemble des partenaires possibles, y compris les bailleurs sociaux, qui ne se sont pas montrés intéressés parce qu'il y a des contraintes qui sont évidemment assez compliquées.

Sachez qu'un bailleur social, quand il fait l'acquisition d'un bien comme celui-ci, a la difficulté de devoir amortir sur des loyers qui sont bien plus faibles et sur un très long terme, ce qui peut rendre les choses assez complexes.

Donc voilà pour justifier le choix qui a été fait.

Ça n'empêche pas que bien sûr, par ailleurs, la collectivité agisse pour faire en sorte bien sûr d'avoir relogé l'UDAUS dans des endroits qui soient évidemment meilleurs et que les bailleurs agissent aussi pour pouvoir proposer du logement partout ailleurs sur la ville. Mais ça, on ne revient pas du tout sur le débat.

Enfin, pour répondre sur le sujet du financement, parce que je n'ai pas perdu le fil de la demande, alors ce n'est pas inscrit de cette manière-là, mais la philosophie de la collectivité, c'est de se libérer d'un certain nombre de biens pour pouvoir maintenir une capacité de préemption et d'achat sur d'autres secteurs sur lesquels on juge que là la collectivité peut effectivement avoir besoin de le faire. On l'a déjà fait d'ailleurs sur certains éléments de patrimoine extrêmement valorisés, comme le Pavillon d'octroi qui avait une valeur patrimoniale liée à Jules Verne. Voilà, sur un certain nombre de sites. Il y a un certain nombre de sites qui viendront bientôt. J'y pense mais on ne peut peut-être pas le dire encore.

MME FOURE : Non.

M. LORIC : Voilà, donc soyez rassurés aussi sur le fait qu'il y a une filiation qui va se faire évidemment vers des investissements portés par la collectivité et en général pour la solidarité et la culture.

MME FOURE : Sur le legs COZETTE, je rappelle qu'il y a plusieurs biens qui sont dans ce cadre-là, mais que pour autant le legs n'est pas applicable éternellement et que donc, à ce jour, sauf erreur de ma part, le legs a été très largement mis en œuvre et que nous sommes donc déliés de tout engagement de ce point de vue. Mais que s'il en était besoin, évidemment, il nous serait très facile de flécher en direction d'un certain nombre d'actions dans le domaine du sport, de la culture et du social, le produit de la vente de ce bien. Mais juridiquement, nous ne sommes plus liés par ce legs pour des raisons de mise en œuvre déjà depuis de longues années.

Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Oui, il me semblait que pour que ce legs se termine, il fallait un décret parce qu'il date du XIX^e et que c'est un décret impérial, je crois, ou quelque chose de ce genre qui l'avait institué et qu'il fallait l'équivalent aujourd'hui pour donner à la Ville. Alors, je n'ai pas eu connaissance que ce décret existait, ait été publié. Mais il me semble en tout cas qu'effectivement vous avez bien compris la question. Ce n'était pas le fait de vendre. On peut

vendre à condition que l'on respecte le legs. Moi, c'était ma position, ne sachant pas effectivement s'il y avait une issue à ce legs.

Mais aujourd'hui, on est tous d'accord pour dire que la filiation devrait continuer d'exister et qu'en effet il faut flécher ou inscrire dans un investissement quelque chose qui respecterait le legs en étant tourné vers des actions de solidarité ou un bâtiment qui serait capable d'accueillir des actions de solidarité. On évoquait le cas tout à l'heure des Restos du cœur qui cherchent un logement. Il y a la nécessité, vis-à-vis d'autres associations œuvrant dans la solidarité, de leur fournir des locaux.

MME FOURE : Oui, on a bien compris. On a bien compris.

M. LESSARD : Donc, on ne manquera pas d'actions possibles.

MME FOURE : On a bien compris, Monsieur LESSARD.

Je vous redis qu'à ma connaissance le legs est bien accompli. Il est bien respecté d'ores et déjà, sans qu'il soit besoin de flécher précisément les sommes qui vont aboutir à la suite de cette vente. Mais quoi qu'il en soit, à supposer même qu'il soit obligatoire de le faire, on saurait flécher vers des actions adaptées et correspondant à l'objectif du legs. Il n'y a pas de souci de ce côté-là et soyez bien sûr que notre service juridique est attentif à ce point.

Monsieur ANGER.

M. ANGER : Madame le Maire, si vous le permettez, juste une incidence sur la question des legs. Je pense qu'un certain nombre de nos concitoyens qui nous ont précédés ont légué à notre collectivité des biens avec un certain nombre de vocations sociales ou culturelles. Il me semblerait assez normal qu'on puisse ne pas perdre cette mémoire, même si effectivement juridiquement nous sommes déliés. Mais donc moi, ce que je souhaiterais, c'est qu'on puisse, à un moment, faire le point des legs, je pense par exemple au legs de BERNY, ne serait-ce que pour rappeler à nos concitoyens qui a été à l'initiative de ces beaux patrimoines laissés à Amiens.

MME FOURE : Je pourrais vous répondre déjà en vous disant que le simple fait qu'on appelle hôtel de Berny l'hôtel que tout le monde connaît est une trace justement du passage de cette famille et de ce legs, et qu'on appelle Maison Cozette un autre lieu de notre ville emblématique qui lui aussi est classé, je crois, sauf erreur de ma part, ce n'est pas un hasard. Mais s'il faut faire davantage, pourquoi pas ?

Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ? On y va.

ADOPTE

Observations :

M. BEUVAIN, M. HUTIN et Mme LEPRESLE ont voté contre.

Mme ANNOOT, M. CARDON, M. LESSARD, Mme LION-LEC, Mme BERGER et M. ANGER se sont abstenus.

16 - 2 RUE ALBERT ROZE. APPARTEMENTS 52 ET 55. CESSION.

M. LORIC : La Ville d'Amiens est propriétaire de 3 appartements au sein de la copropriété 2 rue Albert Roze dont l'un est actuellement en cours de cession.

Cette copropriété est gérée par l'Union Immobilière Amiénoise FONCIA qui a été mandatée par un de ses clients en recherche d'appartements sur ce secteur.

Comme suite, je vous propose de consentir à la cession des 2 appartements restants, et les caves qui y sont rattachées, au profit de Monsieur et Madame REVOL, pour un montant de 167 050 €.

Cette cession permet également à la collectivité de sortir de cette copropriété, ce qui ravira Julien HERNANDEZ qui est en charge de représenter dignement, et il le fait souvent, la Ville au sein de ces copropriétés. Ça va le décharger de tout ça.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE

Observations :

M. BEUVAIN a voté contre.

17 - 23 RUE VASCOSAN. CAVES. CESSION.

M. LORIC : Je vous propose de valider la cession de deux caves situées dans le bâtiment A de la copropriété 23 rue Vascosan, au profit, d'une part, de Madame LEFEBVE et, d'autre part, de Monsieur BAYOUMI et Madame LECUREUX, propriétaires respectivement des appartements du 1^{er} et du 2^e étage dudit immeuble. Cette cession aurait lieu moyennant un montant de 500 € pour chacune des caves. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les actes se rapportant à cette opération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - PLACE VOGEL. SNC AMIENS CAMPUS (SOCIETE KALIX). AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTES INDIVIDUELS D'URBANISME.

M. LORIC : Par acte notarié en date du 19 février 2018, la Ville d'Amiens a cédé à la société SNC Amiens Campus un ensemble immobilier situé place Vogel, dit « Maison Cozette », dont on vous parlait, afin d'y édifier une résidence étudiante.

En cours de projet, et afin d'installer un local à vélo et d'élargir l'accès à la résidence, le promoteur est revenu vers la collectivité afin de lui proposer d'acquérir deux nouvelles emprises, respectivement d'environ 100 m² et 33 m², à prendre dans les parcelles VH n° 93 et 95, sur lesquelles se trouve le centre culturel Léo Lagrange qui est un équipement d'intérêt communautaire.

Donc, je vous propose d'autoriser la SNC Amiens Campus ou toute société qui s'y substituerait, à déposer toute demande d'autorisation d'actes individuels d'urbanisme sur ces emprises, sous réserve du positionnement d'Amiens Métropole sur la dénonciation de l'intérêt communautaire des emprises susvisées et de leur remise effective à la Ville.

MME FOURE : Des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

Mme LEPRESLE s'est abstenue.

19 - UDAUS 80. PLAN LOGEMENT D'ABORD. CONVENTION.

M. LORIC : Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Plan Logement d'Abord, la Ville d'Amiens s'est engagée à renforcer le rôle du SIAO, assuré par l'UDAUS 80, à différentes phases du processus d'accès au logement en subventionnant un poste de travailleur social, financé pour partie par les crédits alloués par l'État à la Ville d'Amiens dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et qui a été signée, je vous le rappelle, fin 2018.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'UDAUS 80 pour une durée de deux ans et de valider dans ce cadre le versement d'une subvention annuelle de 43 200 €.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer donc cette convention et j'aurai l'occasion de revenir régulièrement sur l'état d'avancement de ce déploiement du Plan Logement d'Abord.

MME FOURE : Merci. Des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ACCUEIL ADOLESCENTS. CONVENTION PLURIANNUELLE 2018-2021.

MME ROY : Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le développement et le fonctionnement des ALSH, des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

À cet effet, la convention d'objectifs et de financement encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour « l'accueil Adolescents », et c'est dans ce cadre que je vous invite à autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

La recette escomptée pour 2019 s'élève à 32 000 €.

MME FOURE : Des observations ? Il n'y en a pas.

Avant le vote, je remercie Mathilde ROY d'avoir pris en charge ce dossier qui normalement aurait dû être traité par Margaux DELÉTRÉ, mais Margaux étant indisponible pour les raisons

que j'ai exposées au tout début de ce conseil, on comprend bien et on remercie donc Mathilde ROY d'avoir pallier l'absence de sa collègue.

On peut passer au vote.

MME ROY : Nous sommes solidaires entre femmes !

MME FOURE : Absolument ! C'est à noter en effet, mais ça ne m'étonne pas. Donc, on peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - ENFANTS SCOLARISES HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE. FORFAIT COMMUNAL. 2018-2019.

MME ROY : Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un forfait communal doit être mis en place. Je vous propose pour l'année 2018-2019 de fixer la participation financière pour la scolarisation d'enfants résidant hors Amiens Métropole demandée aux communes de résidence à :

- 895,22 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique ;
- 776,59 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

Ces montants sont identiques à ceux de l'année scolaire précédente 2017/2018.

16 titres de recettes pourraient être émis pour une recette globale estimée à 13 137,22 €.

MME FOURE : Je suis heureuse de constater qu'il y a peu d'enfants scolarisés qui peuvent donner lieu à cet appel de fonds auprès de leur commune de résidence. C'est la preuve que vraiment Amiens joue son rôle de capitale, ex-capitale régionale, mais toujours capitale départementale qui ne cherche pas à désertifier les communes rurales périphériques.

Et puis je précise qu'il est bien indiqué que c'est pour la scolarisation d'enfants résidant hors Amiens Métropole parce que pour les enfants résidant à l'intérieur de la métropole, il y a un équilibre. Il y a en général autant d'enfants d'Amiens scolarisés dans une commune voisine que l'inverse, et donc on s'est mis d'accord, avec l'ensemble des maires d'Amiens Métropole, pour ne pas se réclamer mutuellement de contribution de cette nature quand les parents jugent utile de scolariser leur enfant plutôt dans la commune voisine mais métropolitaine.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - RELOCALISATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS CHAPEAU DE VIOLETTES ET CALINE. REHABILITATION DES LOCAUX AU BORD DE L'EAU. SUBVENTIONS ET PRET PAR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTIONS.

MME ROY : Dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux « au bord de l'eau », dont on a parlé tout à l'heure dans le cadre du schéma petite enfance, et afin de relocaliser les crèches Chapeau de violettes et Câline, la CAF de la Somme a décidé d'accorder à la Ville d'Amiens une subvention de 183 600 € et un prêt de 110 160 €. La CAF prévoit également le versement d'une

subvention de 465 600 € au titre du plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches, équipements d'accueil de jeunes enfants.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les conventions à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Cette aide de la CAF est quand même la bienvenue.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS 2019. CONVENTIONS.

MME ROY : Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la Ville contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier.

Pour l'année 2019, je vous propose de renouveler à l'identique notre financement, sur la base d'une participation à l'heure et à l'enfant amiénois accueilli d'un montant de 1,96 €/heure. Le nombre d'heures estimées s'élève à 425 250, ce qui représente une dépense prévisionnelle totale de 833 491 €.

Une convention type est soumise à votre approbation. Il conviendra d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - CRECHE LES PETITS LOUPS. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

MME ROY : Cette association « Les Petits Loups », créée en 1990, est gestionnaire de la crèche du même nom, rue Niemeyer.

À la suite d'un dégât des eaux survenu le 2 juin 2017, et à l'issue des expertises d'assurance ayant conclu à l'unique prise en charge de la réfection des plafonds, l'association doit désormais engager des travaux de réfection de toiture pour un coût total de 7 689 € TTC. Aussi, je vous propose d'accéder à la demande de l'association qui sollicite une subvention de 1 922,25 €, correspondant à 25 % de la dépense.

Il convient également d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - PROJETS 2019 DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

MME ROY : Afin de mettre en œuvre des projets en faveur de 5 904 élèves des écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, je vous propose de répartir la somme globale de 56 300 € de la manière suivante :

- Au collège Arthur Rimbaud : 6 000 € ;
- Au collège César Franck : 12 000 € ;
- Au collège Rosa Parks : 11 000 € ;
- Au collège Guy Mareschal : 11 300 € ;
- Au collège Edouard Lucas : 16 000 €.

Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces collèges et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019. CONVENTIONS.

MME ROY : Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, le comité de la Caisse des Écoles a été appelé à donner un avis consultatif sur la pertinence des dossiers au cours de la réunion du 17 décembre 2018 ; 38 dossiers ont été examinés et 28 ont reçu un avis favorable de la part de cette instance.

Je vous propose donc d'accorder une subvention de 24 716,92 € pour l'année scolaire 2018-2019 qui sera répartie de la façon suivante :

- Un versement à l'OCCE Somme pour un montant de 16 167,69 € ;
- Un versement à l'USEP Somme pour un montant de 8 549,23 €.

Il conviendrait d'approuver les deux conventions afférentes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CAISSE DES ÉCOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE ÉDUCATIVE. SUBVENTION 2019. CONVENTION.

MME THUILOT : Depuis 2006, la Caisse des Écoles est la structure juridique qui porte le programme « réussite éducative ». Ce dispositif permet d'assurer un accompagnement social et éducatif de familles en difficulté en accompagnant les élèves et leurs familles, dans les domaines éducatifs, culturels, sociaux ou sanitaires. L'action est mise en œuvre sur les quartiers prioritaires politique de la ville.

La Ville d'Amiens octroie depuis le début une subvention annuelle de 100 000 € à la Caisse des Écoles. C'est ce qu'il est proposé de renouveler cette année.

Je vous demande d'approuver cette délibération et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote. Mathilde ROY s'abstient puisqu'elle est présidente de la Caisse des Écoles. Oui, elle ne prend pas part au vote plutôt. En effet, soyons précis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY n'a pas pris part au vote.

28 - RENCONTRES RESTAURATIVES. PARTENARIAT 2019. CONVENTION.

M. STENGEL : Nous allons en effet parler de restauration, alors non pas celle qui satisferait à cette heure vos appétits, je n'en doute pas, mais celle qui, en complément de la justice pénale, offre aux victimes et aux auteurs d'une infraction ainsi qu'à leurs proches un espace de rencontre et de dialogue sécurisé et respectueux de tous ceux qui y participent.

À ce titre, Madame le Maire et moi-même avons participé, en juin 2017, à une journée à l'Espace Dewailly consacrée à ce sujet, à l'initiative de la cour d'appel et de l'association Yves Lefebvre.

Le tribunal de grande instance d'Amiens et ses partenaires ont convenu de la mise en œuvre des rencontres restauratives dans notre ville, ce qui est un progrès, et qui sont une des mesures de justice restaurative telles que visées dans la loi du 15 août 2014.

Notre Ville souhaite soutenir cette initiative par la mise à disposition gratuite de salles municipales pour organiser ces rencontres restauratives, et c'est pour cela que nous vous proposons cette mise à disposition de salles dans la convention présentée dans ce point.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION 2019. CONVENTION.

M. STENGEL : Le point 29, Madame le Maire, vous me permettez, vous en aviez parlé en introduction de ce conseil municipal, tout comme le point 30, concerne les subventions 2019 à deux associations de prévention routière qui, sur notre territoire, assurent tout au long de l'année différentes actions.

Vous aviez cité l'exposition qui figure dans le hall, sous le grand escalier de l'hôtel de ville, avec des réalisations de jeunes Amiénois en partenariat avec des artistes qui ont été réalisées lors de la dernière Fête du casque 2019 à laquelle les deux associations visées aux points 29 et 30, l'association de Prévention Routière et Robin des Routes, participent auprès de nos jeunes et ont pour objectif notamment de réaliser des supports de communication en termes de

prévention qui leur parlent, puisque la prévention ne vaut que si elle est partagée par tous, et du moins c'est la politique que nous encourageons.

Je tiens à saluer d'ailleurs, pour cette Fête du casque 2019, le travail des différentes délégations, les services prévention et médiation d'Amiens Métropole bien entendu, mais également que ce soient les délégations sur les secteurs Nord et Ouest, que ce soit également la délégation jeunesse, que ce soit également la démocratie locale, parce que c'est tous ensemble que nous réalisons cela.

Je précise également que ces réalisations seront présentées la semaine prochaine aux Assises de la sécurité dans le cadre du Forum français pour la sécurité urbaine pour lesquelles la Ville d'Amiens a la première vice-présidence et pour lesquelles nous intervenons très régulièrement sur les relations police-population et plus particulièrement sur les relations entre jeunes et institutions, puisqu'il faut être force de propositions en la matière, et en tout cas au niveau national, dans le forum français, comme au niveau européen dans le forum européen pour la sécurité urbaine, nos exemples sont parfois repris dans l'ensemble des grandes villes adhérentes.

Pour revenir plus précisément sur le point qui nous occupe, il s'agit de reconduire la subvention de l'association de Prévention Routière pour 2019. Celle-ci, cette année, enfin l'année dernière pardon, au-delà des temps forts de sécurité routière, tout comme la Fête du casque, a produit des actions auprès de 2 759 élèves dans 62 écoles qui ont donc pu bénéficier, soit par des pistes de deux-roues et vélos, ainsi que tous les messages de prévention routière, de différentes actions.

C'est pourquoi je vous propose, pour la première association, de reconduire la subvention de 4 500 € que nous avons accordée l'an passé.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci.

Juste réitérer ma demande du bilan local de sécurité routière qui est fourni par l'État chaque année. J'en avais eu déjà un exemplaire sur une année précédente pour qu'on puisse effectivement... On est en train de parler de renforcement ou de continuité des actions de prévention. Il faut déjà savoir effectivement où sont les difficultés. Là, on est dans la sensibilisation, et c'est très bien, il faut le faire, voire aussi le renforcer. Mais il faut déjà savoir où sont les difficultés actuelles, pour quel type de public évidemment, pour quel type de mode de déplacement, on peut avoir des problèmes de sécurité routière.

MME FOURE : Ça vous sera fourni. On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - ASSOCIATION ROBIN DES ROUTES. SUBVENTION 2019.

M. STENGEL : L'association Robin des Routes est tout à fait complémentaire de l'association précédente puisque l'association engage des actions notamment auprès des seniors, cette fois-ci, et pas uniquement auprès des juniors, ainsi que sur les différents temps forts dans tous les secteurs de la ville, à noter notamment sur la Semaine de la citoyenneté routière où j'engage d'ailleurs la totalité... Monsieur HUTIN le soulignait justement. En effet, nous pourrions fournir les

chiffres. Mais de dire que sur les messages de prévention routière, que ce soit sur les réseaux sociaux ou que ce soit d'ailleurs de manière classique, il est bon que ce soit l'affaire de tous et que ce soit relayé. Donc, je me réjouis par avance que l'ensemble des messages qui sont réalisés par ces associations, notamment sur les réseaux sociaux, puissent être repris par l'ensemble des acteurs qui les portent.

Donc, je vous propose de reconduire la subvention de 1 000 €, à l'identique de l'année dernière, pour l'association Robin des Routes.

MME FOURE : Merci. Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**31 - ASSOCIATION AGENA. DISPOSITIF TELEPHONE GRAVE DANGER. SUBVENTION 2019.
CONVENTION.**

MME LAVALLARD : Il s'agit de subventions pour l'association AGENA qui a développé un dispositif dénommé Téléphone Grave Danger à destination des victimes de violences au sein du couple, en assurant la protection physique de la victime mais également son accompagnement par la remise d'un téléphone spécifique permettant d'alerter en cas de danger les services de police et de gendarmerie pour une intervention sans délai.

C'est pourquoi, comme en 2018, je vous propose de verser à cette association une subvention de 3 000 €.

Il convient également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Merci, Madame le Maire.

Bien évidemment, nous voterons cette délibération. On sait que les violences conjugales sont de plus en plus nombreuses, qu'elles sont de plus en plus meurtrières.

En France, depuis janvier, il y a une trentaine de femmes qui sont mortes sous les coups de leur compagnon, soit une tous les trois jours. Notre ville n'est pas épargnée.

Lors de la rencontre organisée dans le cadre du grand débat par l'Union nationale des CCAS, nous avons entendu d'ailleurs des témoignages poignants de la part des femmes confrontées à ces violences conjugales, et puis il y a eu ce drame épouvantable sur notre territoire : une jeune femme enceinte de 6 mois a été frappée à mort par son compagnon. Elle avait d'ailleurs été accueillie quelque temps avant par l'association AGENA.

Je voudrais préciser que le dispositif Téléphone Grave Danger, indispensable pour celles qui sont menacées, et l'accompagnement humain qui va avec ne sauraient, dans le temps, diminuer de façon significative les violences faites aux femmes, si on ne s'attaque pas vraiment aux causes de ces violences, parmi lesquelles on constate la persistance d'un rapport archaïque de domination des hommes sur les femmes et qui remet gravement en cause le principe d'égalité entre les sexes.

Il est grand temps, Madame le Maire, de mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour la Journée internationale des droits des femmes, vous avez choisi de valoriser des Amiénoises qui ont brisé le plafond de verre pour accéder à des responsabilités importantes, et c'est une bonne chose. Mais il ne faudrait pas que « ces femmes dans le vent », pour reprendre le titre de la presse, fassent oublier celles qui sont dans la tempête et au bord du naufrage.

Notre collectivité dispose de différents leviers pour agir. Je pense bien évidemment à la Maison de la citoyenneté qui a à sa disposition un certain nombre d'outils pédagogiques, dont des expositions, pour sensibiliser et informer le public et faire ainsi évoluer les mentalités et surtout changer les pratiques.

Un autre levier pour agir : le CCAS dont vous êtes la présidente. De nombreux CCAS dans les villes de la taille de la nôtre sont largement impliqués dans le combat contre les violences faites aux femmes. En tant qu'administratrice, je suis intervenue à plusieurs reprises pour que ce thème soit une des priorités de notre CCAS tant attaché au bien vivre ensemble.

Jusqu'à présent, je n'ai pas été entendue. J'espère que les témoignages que nous avons eus lors de la rencontre dont j'ai parlé tout à l'heure, organisée par l'Union nationale des CCAS, va enfin inciter le CCAS à prendre des décisions.

Enfin, je propose que notre collectivité soit exemplaire en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et propose aux personnels, dans le cadre relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, des modules de formation.

L'association AGENA, qui a décidé de travailler en amont les violences, va bientôt mettre en place des programmes de formation. Elle serait prête à former nos agentes et nos agents municipaux. Nous pourrions faire appel à ses compétences qui sont largement reconnues.

Merci.

MME FOURE : Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Moi, je veux bien refaire un bilan de tout ce qu'on fait en matière de lutte contre les violences, contre les discriminations. J'avais d'ailleurs demandé un petit bilan très, très succinct et ça fait 7 pages. Donc, je pense que je vais vous en faire grâce quoi, voilà.

MME FOURE : Mais quoi qu'il en soit, c'est un vrai sujet bien entendu. On est bien conscients de ça.

MME LAVALLARD : Oui, on y est vraiment très sensibles et je pense qu'on le prouve quand même au quotidien. Déjà, on soutient toutes les associations qui œuvrent pour ça et on rajoute aussi, nous, nos actions. Cette année, en plus de cette rencontre entre femmes entrepreneures, on a fait aussi un défilé des « Amiénoises ont du talent » avec toutes les régions, des pays différents représentés sous toutes leurs coutures. Non, mais on parlait quand même de la lutte et de tout ce qui est mis, mais après oui.

MME FOURE : Clément STENGEL.

M. STENGEL : Oui, merci, Madame le Maire.

Vous dire également qu'il y a évidemment les actions de prévention, il y a les dispositifs que nous jugeons indispensables, comme le Téléphone Grave Danger. Il y a aussi les actions au quotidien des services et notre devoir de faire remonter les différentes situations problématiques dans les thématiques des violences faites aux femmes.

Je saluerai à ce titre l'ensemble des partenaires et services qui participent tous les mois, sur chaque secteur de la ville, à toutes les cellules de veille dans le cadre du CLSPD. Participent à ce titre les services sociaux du conseil départemental. Nous avons une charte de confidentialité qui nous permet d'échanger sur des informations à caractère nominatif et qui font que tous les mois, dès qu'une situation est remontée, qu'il s'agisse d'une femme en difficulté et pas seulement, également toutes les difficultés sociales qui peuvent se faire jour dans ces problématiques qui ont trait aux violences intrafamiliales, le partage d'informations recoupées entre les différents services de police, entre les bailleurs, entre les services sociaux permet aussi d'avoir un véritable suivi et des avancées très concrètes sur ces situations-là.

Je le dis parce que c'est un travail qui est nécessairement discret, qui est confidentiel, qui ne se voit pas forcément, mais qui en tout cas mobilise énormément d'acteurs dans notre ville et qui, je pense, je ne le pense pas d'ailleurs, je l'affirme, porte évidemment ses résultats.

MME FOURE : Merci. Mais bien entendu, c'est un sujet qui est sans fin. Donc, nous sommes bien conscients de l'importance de la question. Pour autant, ce n'est pas seulement en parler qui résout le problème bien entendu. C'est plutôt former les jeunes et en particulier les jeunes filles. Former d'abord tout le monde au respect, c'est une chose essentielle, et puis rappeler aux jeunes filles qu'elles n'ont pas le droit de se laisser maltraiter et que c'est dès les premiers gestes de violence qu'il faut qu'elles réagissent et qu'elles se sentent soutenues lorsqu'elles le font. Je pense que c'est vraiment tout ce travail-là qui mérite d'être poursuivi.

On va passer au vote, si vous voulez bien, sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - QUESTIONS ORALES / VŒUX.

MME FOURE : Il nous reste donc les vœux parce qu'il n'y a pas eu de question orale. Il y a trois vœux, mais on en a déjà étudié un, donc il nous reste à étudier deux autres vœux.

32-1 - VŒU RELATIF AU GRAND DEBAT NATIONAL

MME FOURE : Tout d'abord, un vœu sur le Débat National. Pour être tout à fait juste, je peux dire que le sujet a été abordé lors de la réunion qui a précédé le dernier conseil municipal en réunion de groupe. C'est René ANGER qui avait suggéré qu'on fasse un vœu pour participer aussi en tant que collectivité locale au Grand Débat National. Donc, nous avons préparé un vœu qui a été ensuite soumis aux présidents des différents groupes d'opposition et qui a été amendé par certains d'entre eux, et qui a abouti à un projet de texte dont je souhaite qu'il n'apparaisse pas comme émanant du groupe Rassemblés pour Agir, mais que ce soit vraiment le vœu du conseil municipal, puisqu'il est l'objet d'échanges entre le groupe de la majorité et les groupes d'opposition.

Donc je vous le lis, si vous permettez :

« Avec la réforme territoriale et la perte de statut de capitale régionale, Amiens est confrontée à une nouvelle étape de son histoire.

Pour conforter et développer son attractivité, elle doit plus que jamais être au rendez-vous des transitions numériques et écologiques pour engager une nouvelle dynamique de création d'emplois et se distinguer par la qualité de la ville.

Elle attend pour cela que l'État assume pleinement ses responsabilités d'aménagement solidaire du territoire et donne un cadre d'action clair pour la conduite des politiques publiques municipales.

Amiens doit pouvoir, en particulier, bénéficier d'un service ferroviaire de qualité vers Paris, Lille et Roissy, indispensable aux déplacements quotidiens des habitants du territoire, comme avec son ouverture nationale et internationale.

Par ailleurs, Amiens est une ville jeune qui sera Capitale Européenne de la Jeunesse en 2020. Si le gouvernement a récemment apporté des assurances majeures quant au maintien d'un Rectorat de plein exercice à Amiens, ce dont nous nous réjouissons, l'État doit s'engager avec notre soutien dans un plan ambitieux de réussite scolaire particulièrement indispensable dans notre territoire encore en retard sur ce plan malgré des progrès notables.

Plus encore, l'U.P.J.V., université de plein exercice, doit être confortée pour accueillir les étudiants indispensables aux emplois d'aujourd'hui et de demain, comme doit être actée la création d'une école vétérinaire. Mais il ne saurait y avoir de développement quand une grande partie de la population vit dans l'exclusion et la pauvreté, malgré les moyens mis en œuvre par l'État et les collectivités. C'est pour cela qu'au-delà du bâtiment des services publics du XXI^e siècle, une expérimentation à grande échelle de lutte contre l'exclusion et la pauvreté doit être menée.

Enfin, pour agir comme les entreprises, nous devons disposer d'un cadre fiscal clair et stable qui nous garantisse de disposer de recettes pérennes, acceptées socialement et dynamiques.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS RÉUNI LE JEUDI 14 MARS 2019

- vu le vœu adopté le 15 novembre 2018 relatif à la réforme de la fiscalité locale

- vu le vœu adopté par le conseil d'Amiens Métropole le 20 décembre 2018 relatif à la mise en service du barreau ferroviaire Picardie Roissy

1°) rappelle à l'État la priorité absolue accordée par la ville d'Amiens à la mise en service effective du barreau TGV Roissy-Picardie avant 2025

2°) exige dès à présent de l'État et de la SNCF une nette amélioration de la régularité et de la qualité des dessertes Amiens/Paris et Amiens/Lille

3°) demande en conséquence la création d'une mission ministérielle sur la mobilité ferroviaire

4°) demande à l'État de donner toutes les assurances nécessaires quant au renforcement de l'U.P.J.V. sur le site d'Amiens et que soit réexaminée la création d'une école vétérinaire

5°) confirme sa proposition de conduire conjointement avec l'État un ambitieux plan pour la réussite scolaire des jeunes Amiénois

6°) demande que les services publics du XXI^e siècle soient étendus à un champ expérimental de lutte contre l'exclusion et la pauvreté

7°) rappelle son attachement particulier au principe de libre administration des collectivités territoriales inscrite dans la Constitution et demande en conséquence que la réforme à venir de la fiscalité locale :

- respecte le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales
- conforte le lien entre le territoire et les contribuables (habitants et entreprises)
- garantisse des ressources dynamiques en adéquation avec les compétences dévolues aux collectivités et aux services publics attendus par nos concitoyens. »

Voilà le vœu sur lequel nous nous sommes, a priori, mis d'accord. Y a-t-il des observations ?
René ANGER.

M. ANGER : Juste pour me féliciter de ce travail collectif qui reprend d'ailleurs une partie des délibérations de notre assemblée et peut-être insister sur deux points.

Sur la question de la mobilité ferroviaire, je crois qu'on atteint vraiment un point de non-retour avec nos concitoyens qui sont pénalisés dans leur travail, dans leur vie quotidienne, par un service qui se dégrade en permanence. Alors bon, il y a quelques années, on m'avait appris que les arbres avaient des feuilles, qu'il y avait des feuilles et que c'était une des raisons des retards de train. Maintenant, on découvre que les feuilles sont portées par des arbres et que les arbres sur les bas-côtés, quand ils ne sont pas entretenus, ça peut tomber sur la voie ferrée. Bon.

MME FOURE : Mais sur les voies ferrées uniquement des TER et pas des TGV.

M. ANGER : Non parce que sur les TGV, il se trouve qu'effectivement on s'est arrangé pour ne pas qu'il y ait d'arbres et en plus on les a protégés par des grillages de manière à ce qu'il n'y ait pas d'intrus.

Donc on voit bien qu'il y a effectivement la Région qui a réagi là-dessus et son vice-président, mais je crois que trop, c'est trop, et c'est pour ça qu'effectivement, et je me félicite qu'on se soit mis d'accord là-dessus, nous devons viser au plus haut niveau parce que les discussions entre l'autorité des transports qu'est la Région et la SNCF n'est malheureusement pas suffisante, malgré toute la bonne volonté que peut avoir la Région, quel que soit son exécutif. Il appartient au gouvernement de prendre ça en charge, alors avec les deux sujets d'ailleurs, qui pour moi sont liés, qui est celui du barreau et celui de la régularité...

MME FOURE : Absolument.

M. ANGER : ... des trains quotidiens parce que c'est, dans l'un et l'autre cas, une de nos liaisons avec la ville capitale et une des conditions centrales de notre développement.

Alors, la deuxième idée à laquelle je tiens particulièrement est celle d'expérimentation d'un service public, ce qui d'ailleurs rejoint des échanges qu'on a pu avoir dans cette assemblée ou en commission. C'est vrai qu'on voit bien, dans un certain nombre de domaines, qu'on est au

bout des moyens et au bout des procédures existantes et qu'on doit travailler autrement, si on veut rendre un service public efficace vis-à-vis de nos concitoyens, notamment dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Alors, comme l'expression peut paraître ésotérique à ceux qui n'y ont pas réfléchi a priori, je veux dire qu'il y a des expériences, comme ça, qui montrent qu'en mettant tous les partenaires autour de la table et en mettant tous les moyens, en ouvrant la possibilité de réfléchir les moyens, on arrive à des résultats significatifs. Je pense notamment aux territoires 0 chômage où effectivement on s'est dit : « Après tout, plutôt que de payer les chômeurs, pourquoi ne... » Alors, c'est un exemple et ce n'est pas... ça ne vaut pas... la délibération ne vaut pas engagement là-dessus, mais c'est pour illustrer le type de démarche qu'on peut avoir.

Donc pour ces raisons, et je ne vois pas comment nous ne voterions pas ce texte auquel on a contribué, nous y sommes évidemment très favorables.

MME FOURE : Merci. Olivier JARDÉ

M. JARDE : Oui, Madame le Maire, mes chers collègues, je suis totalement d'accord sur le point 4 de renforcement de l'UPJV. Vous avez souligné la problématique des vétérinaires puisqu'il y a quatre écoles vétérinaires en France qui sont toutes au sud de Paris et qui ont nié complètement deux grandes régions agricoles, deux grandes régions d'élevage que sont la Normandie et la Picardie.

Actuellement, il y a 600 vétérinaires de formés par an. Or, il y en a 900 qui s'inscrivent tous les ans à l'Ordre des vétérinaires, tout simplement parce qu'il y en a 300 qui sont formés en dehors de nos frontières et donc la justification que vous aviez mise de créer une école vétérinaire à Amiens est totale.

Néanmoins, j'aurais ajouté la problématique des dentistes. Nous avons un vrai déficit de dentistes dans la métropole et dans le département avec un pourcentage qui est assez catastrophique, puisque nous en avons 27 pour 10 000 habitants alors qu'à Paris, qui est juste à côté, c'est 98 pour 10 000 et que la moyenne nationale est de 52.

Notre faculté dentaire de rattachement est celle de Reims et donc nous avons fait un pôle de santé tout à fait performant avec, je vous rappelle, la faculté de médecine, de pharmacie, l'école de santé et les 13 écoles paramédicales. Il faudrait absolument pouvoir y rattacher une faculté dentaire. Et donc ce que je vous propose, Madame le Maire, si tout le monde en était d'accord, c'est de mettre une école vétérinaire et une école dentaire.

Merci.

MME FOURE : Alors, c'est un sujet qu'on a abordé, auquel on avait pensé. Toutefois, je rappelle que la filière dentaire est une filière qui dépend de l'université, à la différence de l'école vétérinaire qui, elle, est extérieure à l'université.

Donc, pour faire en sorte que le vœu soit vraiment bien ramassé et qu'il ne donne pas l'impression d'une dispersion sur toutes sortes de sujets, moi, j'avais préféré indiquer : « Demande à l'État de donner toutes les assurances nécessaires quant au renforcement de l'UPJV sur le site d'Amiens » et j'ai estimé que dans le renforcement de l'UPJV sur le site d'Amiens était incluse l'idée du développement d'une filière telle que celle de dentaire. On peut peut-être mettre entre parenthèses, si vous voulez, mais entre parenthèses pour éviter de

rajouter... Donc, qu'on rajoute : « quant au renforcement de l'UPJV sur le site d'Amiens (par exemple avec une filière dentaire) ». « Notamment », si vous préférez plutôt que « par exemple ». Je ne suis pas attachée à une formule. Donc « notamment une filière dentaire », voilà. Et comme ça, on reste entre parenthèses de manière à ne pas alourdir le texte d'ensemble, si vous en êtes d'accord.

Monsieur BEUVAIN m'a également demandé la parole.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

Bien évidemment, je voterai ce vœu sans aucune difficulté puisque nous avons déjà rappelé à maintes reprises qu'il y avait un besoin urgent que l'État répare la maladresse faite à la région Picardie, faite principalement à Amiens, avec sa perte de statut, et qu'il devait y avoir réparation, et les propositions que vous nous présentez sont de nature à engager un début de réparation.

Dans le texte de présentation, vous nous écrivez : « Mais il ne saurait y avoir de développement quand une grande partie de la population vit dans l'exclusion et la pauvreté. » J'ai souvenir que le 12 décembre dernier, votre opposition avait présenté un vœu pour la réforme fiscale, sociale et territoriale, et je n'oublie pas la moquerie dont ce vœu a été l'objet, où il a été commenté en demandant à l'ensemble de l'assemblée : « Quoi d'autre ? Quoi d'autre ? Faites des propositions, faites des propositions. »

Avec le recul, j'aurais pu aussi avoir une attitude qui m'aurait refusé, mais comme j'ai aussi le sens des responsabilités et besoin de voir la ville d'Amiens grandir, je voterai sans aucune difficulté, tout en regrettant l'attitude de l'époque du 12 décembre de ne pas avoir entendu l'urgence sociale qu'il y avait également à étudier, à entendre et à répondre positivement à certaines des préoccupations que nous avons évoquées dans notre vœu et qui auraient peut-être nécessité que nous l'édulcorions, que vous l'amendiez, et qu'au moins on retrouve les principales parties de ce vœu qui répondent aujourd'hui à vos interrogations, à savoir de combattre l'exclusion, la pauvreté. Ça passait par le retour de l'ISF. Ça passait par l'augmentation des salaires. Ça passait par la baisse la CSG. Dont acte.

Je ne vais pas vous faire sourire plus longtemps, vous faire moquer de nouveau ce vœu que vous avez rejeté. Je voterai le vôtre en tout cas. Merci.

MME FOURE : Comme nous allons voter probablement le vôtre dans quelques instants.

Donc, juste un petit mot quand même pour vous dire que les propos que vous avez tenus tout à la fin le démontrent aussi : vous faites tout de suite une sortie sur la politique nationale. Restons donc à l'échelle municipale et en effet, à l'échelle municipale, l'expérience démontre qu'on peut se mettre d'accord sur un certain nombre de textes.

Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Pardon, je reviens sur le point 4, en partageant la proposition d'Olivier JARDÉ, mais je pense que si on le met... Enfin, j'ai été assez d'accord sur le fait que le renforcement disait bien les choses, mais si on décide de le mettre, il vaut mieux le mettre après l'école vétérinaire pour ne pas donner l'impression que le renforcement de l'UPJV n'est lié qu'à la formation et pas à la recherche. Or, une grande université, c'est une université assise sur la recherche. Une grande métropole, c'est une métropole qui développe la recherche. Donc en

mettant « dentaire », on insisterait, même si c'est un point important, un peu trop, à mon sens, sur l'aspect formation.

Donc si on le met, je suggère que ce soit plutôt : « réexaminer la création d'une école vétérinaire et porter le développement du dentaire à Amiens ». Voilà. Mais je trouve qu'il y a des enjeux de recherche et de puissance en matière de recherche, pardon Olivier, qui sont bien plus importants que la réponse à tel ou tel point de formation.

MME FOURE : On sait bien en tout cas que l'université se développe à partir de la recherche et qu'elle est ancrée sur un territoire à partir des pôles d'excellence en matière de recherche. On le sait très, très bien.

M. FOUCAULT : Et là, pour le coup, dans les prochaines années, tout le monde le sait, il va y avoir des enjeux considérables, des appels à projets où Amiens va être en concurrence avec beaucoup d'autres villes universitaires, et on voit aujourd'hui l'effet de la recherche en emploi sur beaucoup de domaines à Amiens, mais il faut encore en avoir plus.

MME FOURE : Merci de ces précisions avec lesquelles tout le monde est d'accord.

Yves DUPILLE m'avait demandé la parole également.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire. Ce vœu s'appelle : « Contribution de la ville d'Amiens au Grand Débat National », alors je ne peux quand même pas laisser passer la séance sans dire que pour moi ce Grand Débat National n'est qu'un écran de fumée, qu'un canal dérivatif mis en place par le pouvoir pour essayer de canaliser le mécontentement et le mal-être des Français et que je n'en attends vraiment rien. Néanmoins, pour faire l'unanimité dans cette assemblée, et comme je vous l'avais dit, étant donné les dossiers importants qui sont concernés par cet écrit, évidemment je voterai pour ce vœu.

MME FOURE : Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote et pour marquer notre unanimité, l'importance que nous accordons à ce vœu, je propose qu'on vote positivement cette fois.

ADOpte A L'UNANIMITE

32-2 - VŒU RELATIF A L'ENGAGEMENT DE LA VILLE D'AMIENS CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL : L'AUTORITARISME, LE RACISME ET LE SEXISME

MME FOURE : Il nous reste à étudier le dernier vœu qui est intitulé : « Vœu relatif à l'engagement de la ville d'Amiens contre toutes les formes de discriminations au travail : l'autoritarisme, le racisme et le sexisme ».

Il me semble qu'on avait rajouté... Excusez-moi, il faut que je reprenne mes notes ensuite.

C'est Monsieur BEUVAIN qui a présenté ce vœu, je crois, et il a fait l'objet de propositions d'amendements qui ont été acceptées aussi d'un commun accord entre les différents présidents de groupe.

Donc, je laisse Monsieur BEUVAIN présenter peut-être le vœu amendé, si vous en êtes d'accord, et ainsi on pourra le voter.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

Lorsque j'avais reçu les documents du conseil municipal et que j'avais vu que le document avait été modifié sans qu'on puisse donner lecture du document original, je m'étais dit : tiens, c'est quand même étrange. On a eu aussi l'habitude parfois de prendre les amendements, enfin de présenter les différents textes. Mais présenté comme cela, cela me rassure. Ça lève le doute sur une crainte que j'avais eue sur le devenir de ce texte. Mais en tout cas, sur les finalités, je me réjouis de savoir qu'il pourra être voté.

Madame le Maire, nous avons rédigé et déposé cette motion avec le souci de ne pas en dire plus, de ne pas polémiquer ou d'ouvrir un débat sur des situations que nous connaissons ici, mais avec la volonté de régler au plus vite quelques conflits par l'engagement fort que nous allons prendre et un signal ferme que nous allons pouvoir envoyer. Je ne commenterai pas plus. Mais au moins, cela nous a fait réagir et cela nous engage à adopter éventuellement ce vœu qui a été amendé également par vos soins.

J'aurais simplement voulu dire à l'ensemble de mes collègues, avant de vous le lire très rapidement, que j'aurais fortement quand même apprécié que vous ayez le vœu original pour voir les modifications qui y ont été apportées et qui m'avaient fait dire à votre chef de cabinet, hier, c'est de l'humour, qu'on pourrait le signer à deux, peut-être qu'on s'y retrouvera puisque la majeure partie du travail, je vous l'ai apportée, vous avez apporté le reste pour le rendre plus agréable également à votre attention et je m'en félicite.

Je vous lis donc la version amendée ?

MME FOURE : Oui, d'accord.

M. BEUVAIN : Je ne vais pas lire les deux vœux.

MME FOURE : Non.

M. BEUVAIN : Il n'y a que deux, trois points qui diffèrent.

MME FOURE : Oui.

M. BEUVAIN : C'est anecdotique.

« Amiens s'engage contre toutes les formes de discriminations au travail au sein de la Collectivité : l'autoritarisme, le racisme et le sexisme.

Le mal vivre et la souffrance au travail sont des fléaux ravageurs qui touchent un grand nombre de salari-e-e-s sur leur lieu de travail.

Souvent passées sous silence, ignorées ou déconsidérées, les atteintes à la dignité de la personne sont aujourd'hui des actes condamnés par la loi.

Pourtant rares sont les entreprises et les collectivités qui sont épargnées par ce mal.

La plupart du temps, ce sont des faits isolés et marginaux qui sont l'œuvre d'une seule personne ou d'un petit groupe minoritaire.

Cependant, une fois le mal fait, les conséquences sur la victime sont graves et préjudiciables pour la santé mentale et physique, pour l'équilibre au sein de la famille et bien entendu au travail.

Pour prévenir et éviter ces actes odieux, la ville d'Amiens a déjà engagé des actions mais entend développer et faire connaître des outils d'écoute, d'échange, de sensibilisation et de médiation pour faire vivre au quotidien les notions d'égalité, de civisme, de civilité et de solidarité indispensables au vivre ensemble.

Par cet engagement, la ville d'Amiens envoie un signal fort à l'adresse de l'ensemble de ses agentes et agents pour les rassurer et les entourer d'une vigilance redoublée afin de leur maintenir une qualité environnementale saine au travail.

La ville d'Amiens s'engage à déclarer l'impunité zéro pour tout acte discriminatoire avéré et commis au sein de ses services.

La ville d'Amiens s'engage à mettre en place un référent pour prévenir et traiter toute dérive et acte délictueux qui seraient dénoncés.

La ville d'Amiens s'engage à rendre compte, chaque année, de l'ensemble des dispositifs de sensibilisation, de formation et de prévention mis en place pour lutter de manière déterminée contre les discriminations au sein de la collectivité dans le cadre du rapport annuel d'information.

Fait à Amiens, Laurent BEUVAIN et Brigitte FOURÉ. »

J'aurais essayé. Je vous remercie, Madame le Maire.

MME FOURE : Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Merci, Madame le Maire.

Je voudrais quand même rappeler que ce vœu déposé par l'opposition, sans polémiquer quand même, c'est une alerte sur votre absence de politique en matière de lutte contre les discriminations au sein de la collectivité. Et quelle surprise : vous vous appropriez le vœu en y rajoutant deux mots : « référent » et « avéré » !

Deux mots, c'est vraiment peu et cela illustre malheureusement le peu d'intérêt que vous accordez au sujet qui depuis votre arrivée à la mairie est devenu un non-sujet, reconnaissez-le, car vous êtes dans le déni.

Aujourd'hui, vous nous inventez un référent, alors même que vous avez, de par la loi, toute l'administration qui a pour obligation de lutter contre les discriminations. Et le référent unique, Madame le Maire, c'est le directeur général des services qui a pour obligation de faire respecter le devoir de protection des agents et de prendre toute mesure pour faire respecter le droit au sein de la collectivité.

Concrètement, dans ce cadre, combien de signalements avez-vous traités ?

Combien d'enquêtes administratives avez-vous fait diligenter par vos services ?

À la suite de ces enquêtes, combien de mesures disciplinaires avez-vous prises ?

Quand un agent est victime de discrimination(s), la loi vous autorise à saisir le procureur de la République. Combien de saisines avez-vous effectuées ?

Combien de cellules psychologiques avez-vous mises en place pour accompagner les agents en souffrance pour cause de discrimination au travail ?

Combien d'heures de formation avez-vous proposées au personnel pour l'informer de ses droits ?

Pouvez-vous, Madame le Maire, répondre à ces questions concrètes, tant notre collectivité est exposée à la réalité des situations discriminatoires ? Mon collègue BEUVAIN l'a rappelé.

Jacques TOUBON, Défenseur des droits, a présenté, il y a quelques jours, un rapport d'activité 2018 qui montre une hausse de la discrimination. Le domaine où s'exerce le plus la discrimination est l'emploi.

Selon le dernier baromètre établi par le Défenseur des droits, au travail, une personne sur quatre serait confrontée à des propos sexistes, racistes, homophobes et handiphobes. Madame le Maire, quels sont les chiffres au sein de la collectivité ?

Pour le Défenseur des droits, la persistance des discriminations à haut niveau s'explique certes par le contexte économique et social tendu, mais aussi et surtout par la faiblesse d'une politique globale de lutte contre les discriminations.

Madame le Maire, au-delà de ce vœu, nous voulons qu'une véritable politique de lutte contre les discriminations se mette en place au sein de la collectivité et que chaque agent sache qu'il ne peut pas être maltraité ou se sentir isolé en raison de son genre, de sa religion, de son orientation, de son identité et de son état de santé.

En cette période de montée du racisme, de l'antisémitisme, du sexisme, de l'homophobie, plus que jamais le service public doit être un rempart pour toutes et pour tous, et notre collectivité doit être exemplaire dans le respect des agentes et des agents et de leur dignité.

Je vous remercie.

MME FOURE : Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, d'abord une petite remarque : j'ai l'impression que certaines personnes de l'opposition souhaiteraient que vous ne votiez pas ce vœu, Madame le Maire.

MME FOURE : C'est aussi mon avis.

M. DUPILLE : Bien.

Alors pour le fond du sujet, je n'ai pas d'opposition à ce texte. Il est bon que les agents sachent qu'ils ont les recours contre toute atteinte dont ils pourraient être victimes.

Mais pourquoi un vœu ? Parce que je n'y ai pas pensé quand on a eu notre réunion, mais le vœu est généralement utilisé quand il s'agit d'une assemblée, etc., où nous n'avons aucune

action. Or là, justement, la mairie a totalement l'action. Donc, le mot « vœu » ne me paraît pas adapté à la situation. Ça, c'est un détail, si je puis dire. Mais là il aurait fallu une délibération, une motion, etc., mais le vœu ne me paraît pas adéquat en la matière.

Mais pour le fond du sujet, je voterai ce vœu.

MME FOURE : Clément STENGEL.

M. STENGEL : Merci, Madame le Maire.

De manière très synthétique, je ne pouvais pas ne pas prendre la parole sur l'action qui est menée par l'ensemble des membres élus, comme de l'administration, du CHSCT que je préside pour cette collectivité.

Simplement pour répondre que si on n'a pas évidemment tous les éléments chiffrés demandés par Madame LION-LEC, il s'agit bien de notre majorité, et depuis 2014 nous avons inscrit les risques psychosociaux à l'ordre du jour des CHSCT et il y a un groupe de travail. Ce n'était pas le cas dans la majorité précédente. Et dire qu'il n'a jamais été voté autant de documents uniques, et figurent dans les documents uniques des services, des directions, la prise en compte ainsi que le plan d'action des mesures proposées dans les risques psychosociaux, dont les discriminations qui sont visées ici, dans le cadre du travail, font partie.

Donc moi, je salue, au-delà des paroles et des effets de langage, le travail qui est fait au quotidien par les membres du CHSCT qui, je pense, donne des résultats et de manière à assurer dès lors que nous en avons connaissance, au-delà des politiques de prévention que nous menons, de traiter l'ensemble de ces situations. Et je remercie tant les services que les élus CHS pour l'ensemble du travail réalisé.

MME FOURE : Merci Clément.

Donc, à Monsieur DUPILLE, je répondrai que le propos déposé par Monsieur BEUVAIN avait été intitulé « motion » justement mais « motion », ça n'existe pas dans le règlement intérieur. C'est pourquoi ça a été qualifié de vœu, parce que c'est « vœu » ou « question orale » qui est le dernier point à l'ordre du jour. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Ensuite, à Madame LION-LEC, je lui dirai que ses leçons, franchement Madame, on en a vraiment par-dessus la tête ! Que vous prétendiez nous donner des leçons, mince alors ! Qu'est-ce qu'il faut faire pour vous...

MME LION-LEC : Je ne donne pas de leçon, je rappelle la loi.

MME FOURE : Non, non, s'il vous plaît. Vous n'avez pas la parole, Madame LION-LEC. Vous n'avez pas la parole, Madame LION-LEC, et c'est moi qui donne la parole et personne d'autre dans cette assemblée, excusez-moi !

Donc moi, j'en ai vraiment par-dessus la tête que vous prétendiez nous donner des leçons alors même que justement nous avons pu nous mettre d'accord sur un texte qui peut-être peut être un vœu pieux, mais qui a en tout cas le mérite d'exister. Et donc effectivement, comme Monsieur DUPILLE, je suis tentée de considérer que ça vous ferait bien plaisir que nous tombions dans le piège que vous voulez nous tendre en nous empêchant de voter ce vœu, ce qui vous permettrait de dire qu'évidemment nous sommes en faveur et favorables à toutes les

discriminations et que nous ne faisons rien sur ce sujet-là. Vous vous plaisez et vous vous complaisez à faire croire ça, mais je crois qu'il n'y a que vous qui le croyez aujourd'hui, et encore une fois, c'est bien clair.

On va passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie. Je vous donne rendez-vous le 25 avril et je lève la séance.

La séance est levée à 22 h 07.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

